

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

CONSEIL

DES ARTS

ET DES LETTRES

DU QUÉBEC

INVESTIR DANS L'IMAGINAIRE



RAPPORT ANNUEL 2023-2024

CONSEIL

DES ARTS

ET DES LETTRES

DU QUÉBEC

EMPREINTES →

L'artiste Kathleen Wilson a obtenu une bourse dans le cadre du Programme de partenariat territorial de l'Estrie pour son projet *Empreintes*, une série de performances inspirées du territoire qui explore les variations et les répétitions du temps qui passe.

Sur la photo : Kathleen Wilson lors de la performance *MU* (2023), dans la forêt de Sous l'écorce, à Racine

Crédit photo : Karlyne Rancourt et Jean-Christophe Boureau / JCK PhotoGraphiste

Cette publication a été réalisée par la Direction de la planification et des programmes en collaboration avec la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres.

Une version accessible de ce document est en ligne au www.calq.gouv.qc.ca.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec le Conseil des arts et des lettres du Québec au 1 800 608-3350.

Pour plus d'information :

Direction des communications
et de la promotion des arts et des lettres
1435, rue De Bleury
Bureau 300
Montréal (Québec)
H3A 2H7

Téléphone : 514 864-3350
Sans frais : 1 800 608-3350
Télécopieur : 514 864-4161
Courriel : info@calq.gouv.qc.ca
Site Web : calq.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-97549-6 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-97550-2 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2024

Ce rapport annuel est imprimé sur du papier Enviro 100, fabriqué localement au Canada à Saint-Jérôme. Ce papier est 100% recyclé et provient d'une source d'approvisionnement certifiée FSC® par Preferred by nature.

Montage graphique

Boo Design

Photo de couverture

MARGUERITE À BICYCLETTE

L'organisme Marguerite à Bicyclette a obtenu un soutien pour la recherche et la création de son spectacle *Vélo'Delà et l'infini*, présenté à Maniwaki à l'été 2023.

Sur la photo : Jérémy Vitupier et Nicolas Germaine

Crédit photo : Benoit-Z-Leroux

TABLE DES MATIÈRES





FLOREUS ↑

L'artiste en danse contemporaine Sébastien Provencher a obtenu du soutien dans le cadre du Programme général de bourses pour la création et la présentation du spectacle *Floreus* au Festival TransAmériques au printemps 2024.

Sur la photo : le danseur Mathieu Hérard

Crédit photo : Sébastien Provencher

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	7
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE	12
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	15
1. L'ORGANISATION	17
1.1 L'organisation en bref	18
1.2 Faits saillants	22
2. LES RÉSULTATS	29
2.1 Plan stratégique	30
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	51
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	57
3.1 Utilisation des ressources humaines	58
3.2 Utilisation des ressources financières	60
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	62
4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES	65
4.1 Gestion des effectifs	66
4.2 Développement durable	68
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	76
4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	76
4.5 Gouvernance des sociétés d'État	91
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	115
4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	116
4.8 Politique de financement des services publics	119
5. ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024	121
6. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES	145



↑ JACYNTHE

L'artiste metteuse en scène, chorégraphe et danseuse Catherine Archambault a été soutenue dans le cadre du Programme général de bourses pour la création de l'œuvre chorégraphique *JACYNTHE*.

Sur la photo, de gauche à droite : Catherine Archambault, Laurie Bérubé, Nadine Louis, Jacinte Giroux, Mariya Kyrychenko, Pascale Archambault, Catherine Beaudet et Valentine Yvin

Sculptrice : Pascale Archambault

Crédit photo : Arianne Clément

Photo prise à la TOHU, Montréal

MOI, CHIQUITA →

L'artiste Citlali Germé a obtenu du soutien dans le cadre du programme Circulation d'œuvres au Québec pour la tournée du spectacle chorégraphique et théâtral jeune public *Moi, Chiquita*.

Sur la photo : Citlali Germé

Crédit photo : Elias Djemil-Matassov

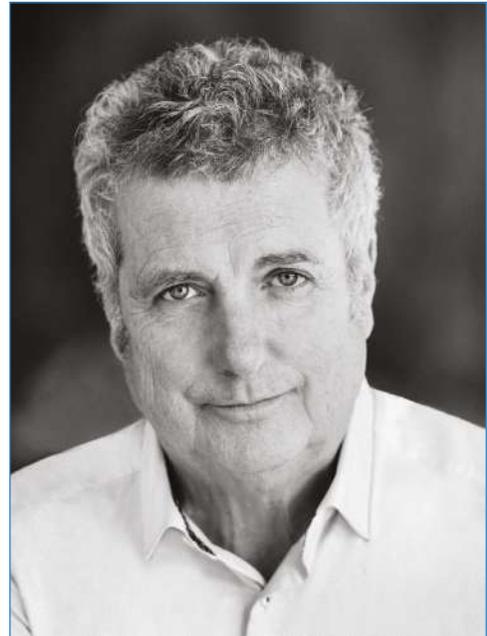
MESSAGES DES AUTORITÉS



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mathieu Lacombe

Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5



Crédit photo : Caroline Bergeron

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Cette année, le conseil d'administration a été largement mobilisé par l'adoption des orientations destinées à guider la prochaine évaluation des organismes dans le cadre du programme Soutien à la mission. Reporté à maintes reprises à la suite des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie, cet exercice quadriennal est extrêmement important pour le milieu. Il assure une prévisibilité des budgets et permet aux organismes de se tourner vers l'avenir, afin qu'ils puissent s'adapter convenablement aux réalités toujours changeantes de l'écosystème culturel.

La dernière année a également été l'occasion pour notre conseil d'administration de procéder à l'adoption du Plan stratégique 2023-2027 et du Plan d'action de développement durable 2023-2028. Reflet d'une vaste consultation du milieu, le Plan stratégique 2023-2027 présente une vision d'un Conseil à l'écoute, engagé et agile. Il permettra au Conseil de soutenir le milieu alors que celui-ci doit relever de nombreux défis, notamment en ce qui a trait à la relève artistique, à l'accès et au rayonnement des arts, et aux transformations nécessaires du milieu.

Afin d'accompagner le milieu culturel dans une transition verte dont l'objectif est la réduction de son empreinte carbone, le Plan d'action de développement durable 2023-2028 permettra au Conseil de participer à l'élan de changement en faveur de la protection de l'environnement. Non seulement ce nouveau plan d'action propose un arrimage considérable et ambitieux avec la nouvelle stratégie gouvernementale, mais les actions qui y sont inscrites rejoignent les priorités identifiées par les artistes, les écrivaines et les écrivains et les organismes artistiques québécois.

Le dernier exercice a aussi été marqué par les travaux entourant la *Politique de gouvernance et de gestion des renseignements personnels* en lien avec la nouvelle *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Cette loi rappelle l'importance du rôle des conseils d'administration dans la modernisation du cadre régissant la protection des données personnelles.

L'année qui se termine a démontré une fois encore l'importance pour les institutions culturelles d'être à l'écoute des besoins des artistes et des organismes, en plus d'agir à titre d'allié. En ce sens, le Conseil peut être fier de maintenir des liens privilégiés et un dialogue constant avec l'ensemble du milieu artistique.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement passionné et leur impressionnante somme de travail et de temps consacrée à la cause du soutien aux arts et aux lettres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SL', with a long horizontal stroke extending to the right.

Sylvain Lafrance

Québec, juillet 2024

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE- DIRECTRICE GÉNÉRALE

Depuis bientôt trois décennies, le Conseil des arts et des lettres du Québec contribue au développement durable des arts en faisant rayonner des œuvres dont la portée enrichit continuellement la culture québécoise. Alors que la relance culturelle est véritablement enclenchée, l'heure est aux rencontres entre les artistes, leurs œuvres et le public, et ce, dans les lieux tant traditionnels qu'atypiques.



Crédit photo : Sylvain Légaré

Cette année, le soutien du Conseil a atteint 172,4 M\$. De ce montant, 27,5 M\$ ont été attribués aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires, grâce à une bonification de 11 M\$ de leur enveloppe, permettant d'augmenter à 1 851 le nombre de projets soutenus. Un montant de 145 M\$ a quant à lui été accordé aux organismes artistiques, ce qui comprend une bonification de 1,3 M\$ distribués à 17 organismes soutenus à la mission et de 2,3 M\$ à 49 organismes soutenus à la programmation spécifique.

La Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois s'est poursuivie et a permis au Conseil de soutenir 165 organismes et plus de 4 700 représentations, totalisant une aide de 15,1 M\$.

Tous les artistes ont accès à l'ensemble de nos programmes, que ce soit pour la recherche, la création, la diffusion ou la mobilité, mais nous avons créé les programmes Re-Connaître et Vivacité afin de mieux inviter les artistes autochtones et issus de la diversité culturelle à participer au développement d'un milieu culturel inclusif et représentatif de la société québécoise.

Le programme Vivacité a permis la réalisation de 60 projets, totalisant une aide de 1,7 M\$.

Le programme Re-Connaître, adapté aux réalités du milieu des arts autochtones, a permis à 58 projets de voir le jour avec une enveloppe de 1,5 M\$.

Dans l'ensemble de ses programmes, le Conseil a soutenu une proportion de 19,3 % d'artistes issus de la diversité culturelle et une proportion de 3,1 % d'artistes autochtones.

En tant que priorité du plan stratégique, la relève permet d'assurer la pérennité et la vitalité de la culture. Afin de leur permettre de prendre leur place et de leur donner les moyens de créer, le Conseil a soutenu 31 % d'artistes de cette catégorie sur le total.

Soucieux de réduire les obstacles auxquels font face les artistes handicapés dans le milieu culturel, le Conseil a également mis en œuvre une nouvelle mesure pour les aider à présenter une demande à ses différents programmes.

Sur la scène régionale, le Conseil se réjouit de voir que ses ententes de partenariat territorial contribuent à faire naître un nombre grandissant de projets artistiques dans les régions, signe de l'effervescence artistique et littéraire sur le territoire. Cette année, la proportion d'artistes, d'écrivaines et d'écrivains et de commissaires soutenus en région par le Conseil a atteint 35 %.

Le Conseil croit depuis longtemps à l'importance d'être réceptif à des initiatives qui propulsent les artistes d'ici sur le réseau mondial. Ses investissements soutenus à l'international, d'année en année, donnent des résultats convaincants. En 2023-2024, le Conseil a consacré 10,6 M\$ aux activités des artistes et organismes à l'international, et celles-ci se sont déployées dans 58 pays. Au total, près de 3 000 présentations d'œuvres québécoises ont été offertes sur la scène internationale.

Avec la précieuse collaboration de ses partenaires, le Conseil a également poursuivi l'élargissement de son réseau de résidences. Deux nouveaux accords ont vu le jour : une résidence croisée destinée exclusivement aux artistes de bande dessinée en France et en Espagne, ainsi qu'une résidence spécialisée en arts de la marionnette en Norvège.

Par ailleurs, 13 Compagnes et Compagnons ont été accueillis dans la grande famille de l'Ordre des arts et des lettres du Québec et 23 prix d'une valeur totalisant 230 000 \$ ont été attribués à des artistes en reconnaissance à leur apport inestimable à la culture québécoise.

Fruit d'une vaste consultation, le nouveau Rapport sur la diffusion des arts actuels au Québec, dévoilé par le Conseil vise à explorer les principaux enjeux du milieu, qui fait face à des défis de plus en plus complexes. Parce que le Conseil reconnaît l'importance d'assurer le développement et la pérennité de la mission des diffuseurs, il a également reconduit son Plan d'action pour la diffusion des arts de la scène au Québec, qui est le reflet des observations et des changements qui se sont manifestés dans le milieu au cours des dernières années. Ce plan d'action s'arrime avec le Plan stratégique 2023-2027 ainsi qu'avec le Plan d'action du développement durable 2023-2028 du Conseil.

Une année particulièrement importante s'est terminée au Conseil, marquant la préparation de la prochaine évaluation globale quadriennale pour les organismes qui déposeront une demande de soutien à leur mission. L'exercice a mobilisé à la fois le conseil d'administration, qui lui a donné ses orientations, et l'équipe du Conseil, qui a préparé avec intégrité et dévouement les outils pour l'analyse des demandes, constitué les comités et communiqué l'information aux organismes. Je remercie tous ceux et celles qui ont participé à ce processus. Ce programme est vital pour les organismes, car il influencera le paysage culturel du Québec pour les prochaines années.

Tous ces chantiers ont permis au Conseil de poursuivre sa mission d'accompagner le milieu dans ses nombreuses et constantes transformations, afin de dessiner les contours d'un avenir durable pour les arts et les lettres du Québec. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'apport des membres du personnel du Conseil. Je tiens à leur exprimer toute ma gratitude ainsi qu'aux administratrices et administrateurs pour leur dévouement sans cesse renouvelé.

Je remercie le ministre M. Mathieu Lacombe pour le témoignage de sa confiance ainsi que nos collègues du ministère de la Culture et des Communications et des autres sociétés d'État en culture pour leur coopération et leur engagement continu.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Jean', written over a horizontal line.

Anne-Marie Jean

Québec, juillet 2024

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Québec, juillet 2024

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Jean', written over a horizontal line.

Anne-Marie Jean
Présidente-directrice générale



↑ L'ÉTÉ DES CHALEURS

La scénariste et réalisatrice Marie-Pier Dupuis a obtenu un soutien au Programme général de bourses pour la création du court métrage *L'été des chaleurs*, sorti au printemps 2023.

Sur la photo : image du court métrage *L'été des chaleurs*

Crédit photo : Simran Dewan

LE SACRE DE LILA →

Le Prix du CALQ pour la meilleure œuvre chorégraphique au Québec a été remis au chorégraphe Ismaël Mouaraki pour *Le sacre de Lila*.

Sur la photo : les interprètes de la compagnie Destins Croisés

Crédit photo : Sylvie-Ann Paré

L'ORGANISATION



1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission et clientèle

Fondé en 1994, le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) est une société d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications. Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil soutient, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et en favorise le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger.

Il soutient financièrement les artistes professionnels et les organismes à but non lucratif en arts de la scène (danse, théâtre, musique, chanson, arts du cirque), arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), arts multidisciplinaires, littérature et conte, métiers d'art, recherche architecturale et arts visuels.

Contexte de l'organisation

Le conseil d'administration de l'organisation est composé de 15 membres, dont quelques-uns sont issus du milieu artistique et culturel québécois de différentes régions du Québec. Son équipe dynamique est composée de sept directions, dont trois sont en lien direct avec les clientèles pour une gestion et un accompagnement personnalisés, assurant une saine gestion des demandes d'aide financière.

Les valeurs d'équité, d'excellence et d'intégrité guident les orientations et les actions du Conseil. Ces dernières se retrouvent au cœur de son Plan stratégique 2023-2027 ainsi que de son Plan d'action de développement durable 2023-2028. Elles ont également guidé l'élaboration de son Rapport sur la diffusion des arts actuels au Québec, l'actualisation de son Plan d'action pour la diffusion des arts de la scène au Québec et la poursuite de son Cadre d'intervention internationale. Ces valeurs se traduisent également à travers ses différents codes d'éthique régissant les employées et employés du Conseil, ses administratrices et administrateurs et les membres des comités et jurys. En 2023-2024, 425 personnes ont participé aux comités de sélection, aux comités consultatifs et aux jurys de pairs pour l'évaluation des demandes et l'attribution des fonds.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
84	Employées et employés du Conseil, un effectif réparti entre les bureaux de Québec et de Montréal
186 M\$	Dépenses couvrant l'aide financière et l'administration du Conseil
1 851	Projets d'artistes, d'écrivaines et écrivains et commissaires soutenus par une bourse au Conseil
27,5 M\$	Aide financière accordée en bourses aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires dans l'ensemble des régions du Québec
927	Organismes distincts soutenus (création, production, diffusion, associations, regroupements, services)
145 M\$	Aide financière accordée en subventions aux organismes partout sur le territoire québécois
35,7 M\$	Montant destiné au <i>Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel</i>

Organigramme

au 31 mars 2024





RÉVÉLATIONS GRAND PALAIS ↑

Plus de 34 artistes ont composé la délégation du Québec à l'honneur de la Biennale Internationale Métiers d'Art et Création à Paris, du 7 au 11 juin 2023.

Sur la photo : les œuvres des artistes du Québec à l'honneur durant l'événement *Révélation Grand Palais*

Crédit photo : Délégation générale du Québec à Paris

1.2 Faits saillants

Aide financière sur l'ensemble du territoire

Le Conseil a accordé 172,4 M\$ en aide financière au milieu artistique professionnel québécois :

- 59 % de l'aide financière est allée à la région de Montréal, 12,9 % dans la Capitale-Nationale et 28,1 % dans les autres régions du Québec;
- En bourses, la proportion d'artistes, d'écrivaines et d'écrivains et de commissaires soutenus en région (soit en dehors de Montréal et de la Capitale-Nationale) atteint 35 %, et elles et ils ont reçu 32,7 % des sommes accordées.

Soutien aux artistes, écrivaines et écrivains et commissaires

- Un total de 27,5 M\$ a été accordé aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux commissaires.
- La bourse moyenne accordée s'élève à 14 846 \$.
- 11 M\$ ont été accordés aux artistes dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel*.

Soutien aux organismes artistiques

- Le soutien financier attribué aux organismes artistiques s'élève à 145 M\$.
- De ce montant, 24,7 M\$ ont été alloués dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel*.

Soutien à la relève

- La proportion d'artistes de la relève ayant obtenu une bourse atteint 31 %, et elles et ils ont reçu 9,6 M\$ en aide financière.
- La poursuite du soutien à 15 projets structurants pour la circulation d'œuvres de la relève a permis d'offrir 94 représentations.

Mesures spéciales

- Le Conseil a soutenu 91 organismes à la hauteur de 3,4 M\$ avec sa mesure de soutien aux sorties culturelles dans le cadre éducatif, ce qui a permis de joindre 465 553 élèves.
- Il a également soutenu 43 projets d'organismes pour 2,2 M\$ et 18 projets d'artistes pour 458 k\$ lors de l'appel à projets pour la présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques.

Soutien à la diversité culturelle

- Le Conseil a soutenu 60 projets à la hauteur de 1,7 M\$ dans le cadre du programme Vivacité.
- Il a maintenu son objectif d'assurer la présence d'artistes de la diversité dans ses comités et jurys : 73 professionnelles et professionnels du milieu des arts, issus de la diversité culturelle, ont participé à l'évaluation des demandes d'aide financière en 2023-2024, soit 17,2 % de l'ensemble des membres.
- Pour l'ensemble de ses programmes de bourses, le Conseil a soutenu 357 projets d'artistes issus de la diversité, soit 19,3 % de l'ensemble des projets, ce qui dépasse la proportion de personnes de la diversité culturelle recensées dans l'ensemble de la population québécoise (16,1 % ¹).
- Le Conseil soutient également des organismes qui œuvrent pour ces clientèles.

Soutien aux artistes et aux organismes autochtones

- Le Conseil a soutenu 45 projets d'artistes (854 k\$) et 13 projets d'organismes (677 k\$) dans le cadre du programme Re-Connaître.
- Pour l'ensemble de ses programmes destinés aux artistes, écrivaines et écrivains, le nombre de projets d'artistes issus des Premières Nations ou de la nation inuite représentait 3,1 %, soit 58 projets, ce qui est au-dessus de la proportion de membres des Premières Nations ou de la nation inuite dans l'ensemble de la population québécoise (1,4 % ²).
- Parmi les organismes soutenus qui œuvrent pour ces clientèles, on retrouve notamment la Biennale d'art contemporain autochtone, les Productions Ondinnok, les Productions Innu Assi et la Corporation Wapikoni Mobile.
- La représentativité des Autochtones au sein des comités et jurys est de 3,5 %.

Prix et distinctions

- 13 nouveaux Compagnons et Compagnes ont été nommés à l'Ordre des arts et des lettres du Québec.
- Le Conseil a attribué 23 prix, pour un montant de 230 k\$.
- La Fabrique culturelle de Télé-Québec a réalisé des capsules vidéo présentant un portrait de chaque lauréate et lauréat.

1. Source : Statistique Canada, données du recensement de 2021.

2. *Opcit.*

Soutien à l'international

- Le Conseil a consacré 10,6 M\$ aux activités des artistes et organismes à l'international qui se sont déployées dans 58 pays.
- Ce sont près de 3 000 présentations d'œuvres qui ont alors été offertes par les artistes et les organismes artistiques québécois.
- Le Conseil a soutenu La mèche courte – arts vivants (775 k\$) pour la préparation et la réalisation d'un nouveau festival international jeune public en arts de la scène.

Partenariats territoriaux

Dans le cadre de son programme de partenariat territorial, en 2023-2024 :

- 5 ententes impliquant la participation de 39 partenaires financiers ont été renouvelées : Capitale-Nationale, Nord-du-Québec (Baie-James), Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec;
- 19 ententes de partenariat territorial sont effectives, couvrant l'ensemble des régions, impliquant 124 partenaires financiers, soit 86 municipalités régionales de comté (MRC), 25 villes, 1 administration régionale, 3 conseils des arts, 1 entente dans laquelle une Caisse Desjardins est engagée et 8 ententes dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est partenaire;
- 378 projets ont été soutenus grâce à ces ententes, soit 245 projets d'artistes et 133 projets d'organismes, pour un montant total de 6,9 M\$. La part des partenaires est de 3 M\$ et celle du Conseil s'élève à 3,9 M\$.

Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel

Ce plan prévoit un investissement de 225,8 M\$ sur 3 ans afin de consolider l'écosystème culturel, de faire briller la culture québécoise et de la propulser à des niveaux jamais égalés³.

L'aide offerte par le Conseil en **2023-2024** totalise **35,7 M\$**.

Bonification du soutien à la mission et du soutien à la programmation spécifique

- Le Conseil a accordé 1,3 M\$ en bonification à 17 organismes soutenus à la mission en 2023-2024.
- Il a également accordé 2,3 M\$ à 49 organismes soutenus à la programmation spécifique.

Bonification de l'enveloppe de bourses aux artistes

- Une bonification de 10 M\$ à l'enveloppe réservée aux artistes, écrivaines et écrivains et aux commissaires a permis d'atteindre 1 851 projets soutenus.

Soutien aux clientèles particulières

Le Conseil a contribué au développement et à la diffusion d'œuvres qui incluent des artistes autochtones, des artistes handicapés, des artistes provenant de la relève ou de l'immigration, etc. :

- 17 organismes ont été soutenus à la hauteur de 1,4 M\$ pour autant de projets qui appuient la relève, la diversité culturelle et des artistes handicapés;
- 19 projets d'artistes ont été soutenus à la hauteur de 564 k\$ dans le cadre du programme Vivacité qui s'adresse aux artistes et aux écrivaines et écrivains professionnels immigrants ou qui appartiennent à une minorité visible.

Circulation d'œuvres sur le territoire québécois

- 50 organismes en arts de la scène et en arts multidisciplinaires ont été soutenus pour des projets de tournées au Québec à la hauteur de 1 M\$.
- Un montant de 2 M\$ a été accordé à 18 artistes et 35 organismes dans le cadre de la Mesure de présentation de spectacles dans l'espace public et dans des lieux atypiques.

International

Un total de 1 M\$ a été accordé pour des initiatives à l'international :

- 52 organismes ont été soutenus pour différents projets à l'international : coproductions, tournées, événements, développement de marchés.

3. *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel 2022-2025.*

Innovation

Un montant de 1 M\$ a également été accordé à des organismes culturels qui se démarquent par leur audace et leur capacité à innover.

- 34 organismes ont été soutenus pour la réalisation de 35 projets, par exemple la réalisation d'œuvres et de manifestations à grand déploiement, l'exploration de nouvelles pratiques de création ou l'intégration des technologies et du numérique dans les pratiques artistiques et la gestion des organisations.

Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois

À ces interventions s'ajoute la Mesure particulière à la diffusion des spectacles québécois :

- Un montant de 15,1 M\$ a été accordé à 165 organismes pour couvrir les représentations qui ont eu lieu du 16 février 2023 au 15 février 2024, soit au moins 4 736 représentations;
- Un montant de 410 k\$ a été accordé après le dépôt des rapports finaux d'utilisation des subventions annoncées en 2021-2022 et 2022-2023. Les modalités d'application de la mesure permettaient des ajustements à la hausse dans certaines situations.

PLAN POUR CONSOLIDER, FAIRE BRILLER ET PROPULSER LE MILIEU CULTUREL	TOTAL	ARTISTES	ORGANISMES
	\$	\$	\$
Bonification du soutien à la mission et du soutien à la programmation spécifique	3 521 809		3 521 809
Bonification de l'enveloppe de bourses aux artistes	10 000 077	10 000 077	
Appui plus important au développement et à la diffusion d'œuvres qui incluent des artistes issus de l'immigration, Autochtones, des artistes handicapés, de la relève, etc.	2 000 860	563 800	1 437 060
Soutien à des projets d'envergure grâce auxquels le Québec se distingue à l'étranger et qui font la fierté des Québécois et Québécoises	1 027 750		1 027 750
Circulation d'œuvres sur le territoire québécois et diffusion dans des lieux atypiques	3 000 420	458 000	2 542 420
Stimulation de la présence et du rayonnement des organismes à l'international	1 000 400		1 000 400
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	15 129 560		15 129 566
Total	35 680 882	11 021 877	24 659 005

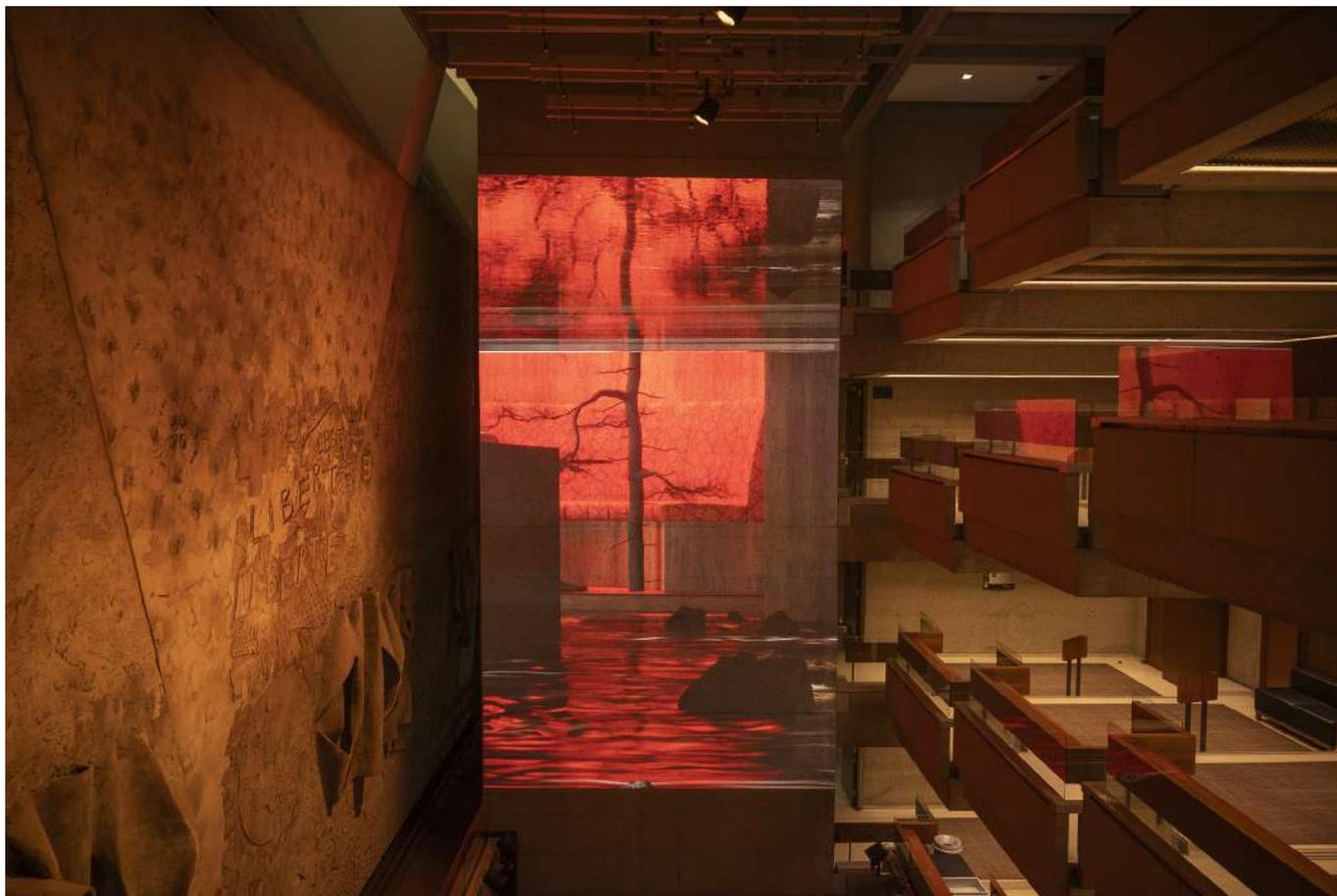
PIDIKWE →

L'artiste multidisciplinaire Caroline Monnet a obtenu un soutien dans le cadre du programme pour artistes autochtones Re-Connaître pour son projet multimédia *Pidikwe*, réalisé lors d'une résidence à l'Usine C à l'hiver 2023.

Sur la photo : l'installation multimédia immersive *Pidikwe* mettant en scène des femmes autochtones

Crédit photo : Lucie Bazzo





DANS UNE SORTE DE RÊVE ÉVEILLÉ - L'INVITATION ↑

Dans une sorte de rêve éveillé - L'invitation de Philippe-Aubert Gauthier et Tanya St-Pierre, œuvre vidéo présentée en primeur au STUDIOTELUS du Grand Théâtre de Québec du 18 octobre 2023 au 15 février 2024.

Sur la photo : œuvre vidéo d'animation 3D imaginée par Philippe-Aubert Gauthier et Tanya St-Pierre pour le STUDIOTELUS du Grand Théâtre de Québec

Crédit photo : Vincent Drouin et Grand Théâtre de Québec

AVANT DE DEVENIR UN ARBRE →

La Fille Du Laitier a obtenu un soutien pour la pièce de théâtre *Avant de devenir un arbre* dans le cadre de l'appel à projets Recherche, création et préproduction. Le spectacle a été produit et diffusé dans le cadre du programme Programmation spécifique en 2023-2024.

Sur la photo : l'interprète Marie-Hélène Bélanger

Crédit photo : Isabelle-Blanche Pinpin

LES RÉSULTATS



2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 LA RELÈVE ARTISTIQUE

Orientation 1

Assurer le développement de la relève artistique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
Objectif 1 Soutenir significativement les artistes de la relève	<i>Indicateur 1.1</i> Proportion des artistes soutenus appartenant à la relève	35 %	31 %	34
	<i>Indicateur 1.2</i> Pourcentage d'artistes de la relève déclarant observer une amélioration de leurs conditions de création	s. o.	s. o.	35
	<i>Indicateur 1.3</i> Pourcentage d'artistes de la relève observant des retombées majeures sur le développement de leur carrière	s. o.	s. o.	35
Objectif 2 Favoriser le développement d'un circuit de diffusion d'œuvres de la relève	<i>Indicateur 2.1</i> Nombre de présentations d'œuvres de la relève offertes	70	94	36

s. o. : sans objet

ENJEU 2 L'ACCÈS AUX ARTS

Orientation 2

Favoriser l'accès de la population aux arts

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
<i>Objectif 3</i> Rapprocher les œuvres des citoyennes et citoyens	<i>Indicateur 3.1</i> Taux d'augmentation du public joint dans le cadre de la mesure de présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	20 % par rapport à 2021-2022	0 %	38
<i>Objectif 4</i> Favoriser une croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif	<i>Indicateur 4.1</i> Taux de croissance du nombre d'élèves participant aux sorties culturelles scolaires	10 % par rapport à 2022-2023	7,5 %	39
<i>Objectif 5</i> Accroître la proportion des représentations en arts multidisciplinaires, en chanson, en danse, en musique, en théâtre, en arts du cirque, en conte et en arts de la parole dans les programmations des diffuseurs pluridisciplinaires	<i>Indicateur 5.1</i> Proportion des représentations offertes dans les disciplines ciblées par rapport à l'ensemble des programmations	s. o.	s. o.	40

s. o. : sans objet

ENJEU 3

LE RAYONNEMENT DES ARTS

Orientation 3

Renforcer le rayonnement international des œuvres produites au Québec

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
<i>Objectif 6</i> Contribuer à la relance des activités à l'international	<i>Indicateur 6.1</i> Taux d'augmentation du nombre de présentations d'œuvres d'artistes et d'organismes québécois	15 % par rapport à 2022-2023	81 %	42

Orientation 4

Faire rayonner davantage le contenu québécois dans l'environnement numérique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
<i>Objectif 7</i> Favoriser l'adoption de normes référentielles communes	<i>Indicateur 7.1</i> Proportion de créatrices et de créateurs qui utiliseront les normes communes pour référencer leurs œuvres	10 %	s. o.	43

s. o. : sans objet

ENJEU 4

LES TRANSFORMATIONS NÉCESSAIRES

Orientation 5

Consolider les organisations dans un contexte de transition

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024	PAGE
<i>Objectif 8</i> Miser sur la mutualisation	<i>Indicateur 8.1</i> Nombre d'organismes soutenus qui offrent des services, fusionnent ou partagent des ressources	+ 3 par rapport à la mesure de départ	3	44
<i>Objectif 9</i> Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable	<i>Indicateur 9.1</i> Proportion des organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable	25 %	44 %	45
<i>Objectif 10</i> Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation	<i>Indicateur 10.1</i> Nombre de processus modernisés au Conseil	5	5	46
	<i>Indicateur 10.2</i> Nombre d'heures consacrées au transfert et au développement des compétences	990	1 560	47

Résultats détaillés 2023-2024 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 LA RELÈVE ARTISTIQUE

Orientation 1

Assurer le développement de la relève artistique

Objectif 1

Soutenir significativement les artistes de la relève

Contexte lié à l'objectif : Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil soutient les artistes de la relève puisqu'ils sont essentiels à la préservation et à la vitalité de l'écosystème culturel québécois. Il a d'ailleurs élargi sa définition de la relève, qui est maintenant plus inclusive des différents profils de ce groupe, soit les artistes ayant 5 ans et moins de pratique artistique ou moins de 35 ans d'âge. Il importe également que les projets réalisés par ces artistes contribuent au bon cheminement de leur carrière. Pour s'en assurer, le Conseil documente annuellement les rétroactions quant aux retombées des bourses reçues sur leurs conditions de création et le développement de leur carrière.

* Pour l'ensemble du rapport annuel, la présentation des résultats du programme de bourses concerne à la fois les artistes, les écrivaines et écrivains et les commissaires.

Indicateur 1.1 : Proportion des artistes soutenus appartenant à la relève

(**Mesure de départ :** 35 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	35 %	35 %	35 %	35 %
RÉSULTATS	31 % (Non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Conseil a soutenu une proportion de 31 % d'artistes appartenant à la relève, ce qui est légèrement sous la cible fixée. Ce résultat est néanmoins encourageant car, rappelons-le, les artistes de la relève ont particulièrement été affectés par la pandémie, souvent alors contraints de suspendre leurs projets et n'ayant donc pu démarrer ou poursuivre leur carrière artistique. Ces artistes ont par ailleurs reçu 9,6 M\$ pour entreprendre ou encore reprendre leur carrière artistique.

En lien avec cette priorité stratégique, mentionnons que plusieurs séances d'information et rencontres ont été offertes par des membres de l'équipe du Conseil aux finissants et finissantes des écoles d'arts, dont ceux et celles de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Institut national de l'image et du son (INIS), ainsi qu'aux étudiants et étudiantes du microprogramme en cinéma et du baccalauréat en cinéma à l'Université Concordia. Les programmes du Conseil ont également été présentés aux finissants et finissantes du Conservatoire de musique à Québec ainsi qu'à la relève musicale de l'Ampli de Québec.

Actions envisagées pour corriger la situation

Le Conseil poursuivra ses activités de promotion de ses programmes auprès des finissants et finissantes en arts. Il aura aussi l'occasion de solliciter l'appui des associations, regroupements et autres organismes de services lors de sa rencontre annuelle prévue au mois de juin 2024.

Indicateur 1.2 : Pourcentage d'artistes de la relève déclarant observer une amélioration de leurs conditions de création

(Mesure de départ : 75,2 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	s. o.	76 %	76 %	76 %
RÉSULTATS	s. o.			

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les résultats pour cet indicateur sont documentés à partir des réponses offertes dans les rapports d'utilisation de bourse. Ainsi, pour des bourses allouées en 2023-2024, les données seront disponibles en 2024-2025, une fois les projets complétés et les rapports déposés. Néanmoins, le Conseil effectue une analyse en continu afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de cet objectif et du réalisme des cibles fixées.

Indicateur 1.3 Pourcentage d'artistes de la relève observant des retombées majeures sur le développement de leur carrière

(Mesure de départ : 75,9 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	s. o.	76 %	76 %	76 %
RÉSULTATS	s. o.			

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Les résultats pour cet indicateur sont documentés à partir des réponses offertes dans les rapports d'utilisation de bourse. Ainsi, pour des bourses allouées en 2023-2024, les données seront disponibles en 2024-2025, une fois les projets complétés et les rapports déposés. Néanmoins, le Conseil effectue une analyse en continu afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de cet objectif et du réalisme des cibles fixées.

Objectif 2

Favoriser le développement d'un circuit de diffusion d'œuvres de la relève

Contexte lié à l'objectif : La circulation des œuvres sur l'ensemble du territoire québécois est essentielle pour que les œuvres et les artistes puissent aller à la rencontre des publics, partout au Québec.

Inspiré par les retombées positives de son soutien à des initiatives structurantes pour la circulation d'œuvres au cours des dernières années, le Conseil a lancé en 2022 un appel pour des projets similaires réservés aux artistes de la relève. Il a retenu 15 projets dans différentes disciplines, portés par les organismes suivants : La danse sur les routes, Centre SAGAMIE, Centre de production DAÏMÔN, Corporation Hector-Charland, En Piste, eXplo, Funambules Médias, Le Vivier, L'organisme, Rang 1 – Direction culture, La Rencontre Théâtre Ados, ROSEQ, Réseau Centre, Diffusion Inter-Centres, Association québécoise des marionnettistes. Le soutien du Conseil a pour objectif qu'ils accroissent la portée de leur projet, soit de hausser le nombre de présentations d'œuvres de la relève offertes au cours des quatre prochaines années.

Indicateur 2.1 : Nombre de présentations d'œuvres de la relève offertes

(Mesure de départ : 0 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	70	130	150	150
RÉSULTATS	94 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Conseil a sondé les organismes soutenus afin de connaître leur bilan de diffusion pour l'exercice 2023-2024. Ce sont 94 présentations d'œuvres de la relève qui ont été offertes, dans différentes disciplines et dans plusieurs régions du Québec. Un total de 17 productions étaient alors en circulation. De plus, certains des organismes porteurs de ces projets structurants ont offert de l'accompagnement sous forme, par exemple, de résidences de création, d'ateliers de médiation ou de séances de perfectionnement.



THOSE ROOTS WITHIN ↑

L'artiste de danse et de théâtre Alida Esmail a obtenu du soutien dans le cadre du programme Vivacité pour la création de l'œuvre *Those roots within* en collaboration avec les artistes Sophia Wright et Hodan Youssouf.

Sur la photo : l'artiste sourde Hodan Youssouf

Crédit photo : David Wong

ENJEU 2

L'accès aux arts

Orientation 2

Favoriser l'accès de la population aux arts

Objectif 3

Rapprocher les œuvres des citoyennes et citoyens

Contexte lié à l'objectif : Plusieurs artistes et organismes ont profité de la période de confinement provoquée par la pandémie de COVID-19 pour créer de nouvelles œuvres. La reprise des activités de diffusion pose encore un défi important, soit une offre abondante à laquelle peine à répondre le réseau de diffusion québécois. Il importe alors d'investir de nouveaux espaces de diffusion. C'est dans cet esprit que le Conseil a lancé, en 2023-2024, la mesure Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques, permettant de soutenir des projets artistiques conçus spécifiquement pour l'espace public. Cette mesure est toute désignée pour favoriser l'accès de la population aux arts, et le Conseil entend voir ainsi croître le public joint au cours des quatre prochaines années.

Indicateur 3.1 : Taux d'augmentation du public joint dans le cadre de la mesure de présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques

(Mesure de départ : 329 720 en 2021-2022)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	20 % par rapport à 2021-2022	30 % par rapport à 2021-2022	40 % par rapport à 2021-2022	50 % par rapport à 2021-2022
RÉSULTATS	0 % (Non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'appel à projets dans le cadre de cette mesure a confirmé l'intérêt pour les artistes et les organismes d'investir des lieux de diffusion non traditionnels. Non seulement ils peuvent alors aller à la rencontre de nouveaux publics, mais ils ont aussi l'occasion de développer de nouvelles approches artistiques. Le Conseil a procédé à deux inscriptions, une première au mois de juin 2023, couvrant les activités prévues entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mars 2024, et une seconde au mois de novembre 2023, couvrant les activités prévues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

Le Conseil a soutenu un total de 43 projets d'organismes à la hauteur de 2,2 M\$ et 18 projets d'artistes pour 458 k\$. Un total de plus de 298 000 personnes ont assisté aux présentations offertes en 2023-2024 et, selon les plans de diffusion 2024-2025, on estime que près de 492 000 personnes pourront être jointes au cours de cette période. Voici quelques exemples d'activités offertes grâce à ce soutien : installation vidéo interactive, escouade musicale urbaine dans des ruelles, pièce de théâtre documentaire *in situ*, performance en danse dans des espaces publics abandonnés.

Actions envisagées pour corriger la situation

Selon les plans de diffusion 2024-2025 déposés, la cible de 30 % sera atteinte.

Objectif 4

Favoriser la croissance de la participation des jeunes aux sorties culturelles dans un cadre éducatif

Contexte lié à l'objectif : Avec la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, le Conseil réitère l'importance de la découverte et de l'expérimentation artistiques en multipliant les occasions pour les jeunes de vivre des expériences culturelles avec des artistes à même les lieux de diffusion professionnels. Il est reconnu que le contact avec les arts dès le plus jeune âge peut semer un intérêt qui se perpétuera avec le temps. Après une trop longue période d'absence en raison de la pandémie, le Conseil souhaite rétablir et renforcer leur contact avec la culture en augmentant le nombre d'élèves joints dans le cadre de cette mesure.

Indicateur 4.1 : Taux de croissance du nombre d'élèves participant aux sorties culturelles scolaires

(Mesure de départ : 433 197 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	10 % par rapport à 2022-2023	15 % par rapport à 2022-2023	20 % par rapport à 2022-2023	25 % par rapport à 2022-2023
RÉSULTATS	7,5 % (Non atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Conseil a relancé sa Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel avec comme objectif qu'un nombre toujours plus grand de jeunes ait accès à des activités artistiques en milieu professionnel. En 2023-2024, il a soutenu au total 91 organismes à la hauteur de 3,4 M\$, et 35 organismes pour un montant de 224 k\$ pour des ajustements aux subventions annoncées en 2022-2023. Les bilans de diffusion de 2023-2024 permettent de constater que 3 675 présentations d'œuvres ont été offertes en arts de la scène, en arts visuel et en arts numérique. Ce sont au total 465 553 élèves qui ont alors été joints, ce qui représente une hausse de 7,5 % par rapport à 2022-2023.

Actions envisagées pour corriger la situation

En 2023-2024, les moyens de pression du milieu de l'enseignement a fait en sorte que la croissance réelle obtenue est moindre que celle estimée. Le Conseil prévoit relancer en 2024-2025 la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel et est confiant que la participation du jeune public aux sorties scolaires reprendra son rythme dès 2024-2025.

Objectif 5

Accroître la proportion des représentations en arts multidisciplinaires, en chanson, en danse, en musique, en théâtre, en arts du cirque, en conte et en arts de la parole dans les programmations des diffuseurs pluridisciplinaires

Contexte lié à l'objectif : Au cours des dernières années, le Conseil a accru son soutien à la recherche et à la création, ce qui a fait place à de nouvelles créations prêtes à être diffusées. Le Conseil encourage les diffuseurs à augmenter la proportion des représentations offertes dans les disciplines telles que les arts multidisciplinaires, la chanson, la danse, la musique, le théâtre, les arts du cirque, le conte et les arts de la parole pour que l'ensemble de la population québécoise ait accès à une programmation à la fois audacieuse et variée.

Indicateur 5.1 : Proportion des représentations offertes dans les disciplines ciblées par rapport à l'ensemble des programmations

(Mesure de départ : 68 % en 2019-2020)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	S. O.	S. O.	S. O.	70 %
RÉSULTATS	S. O.	S. O.	S. O.	

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Afin de permettre aux diffuseurs d'adapter graduellement leurs programmations en lien avec cet objectif, la cible est fixée en 2026-2027. Toutefois, le Conseil a déjà mis en lumière cet objectif, en ajoutant à l'évaluation des demandes d'aide au Soutien à la mission pour le cycle 2024-2028 un critère d'évaluation sur l'audace artistique des programmations.



LE SCRIPTARIUM ↑

Le projet *Le Scriptarium 2024* du Théâtre Le Clou, présenté au Théâtre Denise-Pelletier et au Théâtre Jeunesse Les Gros Becs au printemps 2024.

Sur la photo : les interprètes Catherine Beauchemin et Anaëlle Boily-Talbot

Crédit photo : Jean-Charles Labarre/spinprod.com

ENJEU 3

Le rayonnement des arts

Orientation 3

Renforcer le rayonnement international des œuvres produites au Québec

Objectif 6

Contribuer à la relance des activités à l'international

Contexte lié à l'objectif : Le talent et l'engagement des artistes québécois contribuent à la réputation d'excellence du Québec sur la scène internationale et demeurent une source constante de fierté et d'affirmation de la spécificité québécoise. Durant la pandémie, les artistes et leurs œuvres n'ont pu rayonner et être présents lors d'événements internationaux qui sont pourtant essentiels au développement de leur pratique, tout en apportant des retombées indéniables et essentielles à l'économie de la culture québécoise. Le Conseil a pour objectif de contribuer à la pleine reprise de ces activités et même d'en accroître leur portée. À cet effet, il documente le nombre de présentations d'œuvres offertes dans le cadre de son soutien à des initiatives internationales.

Indicateur 6.1 : Taux d'augmentation du nombre de présentations d'œuvres d'artistes et d'organismes québécois

(Mesure de départ : 1 642 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	15 % par rapport à 2022-2023	30 % par rapport à 2022-2023	45 % par rapport à 2022-2023	60 % par rapport à 2022-2023
RÉSULTATS	81 % (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

L'appui du Conseil à la relance des activités à l'international en 2023-2024 a permis d'atteindre un niveau qui dépasse largement les attentes fixées. Les artistes et les organismes artistiques ont donc pleinement, et avec raison, repris leur cadence pour un déploiement des œuvres québécoises à l'étranger, lequel, on le sait, est nécessaire à la vitalité économique de l'écosystème culturel québécois. Rappelons que le Conseil a soutenu 930 projets pour 10,6 M\$ dans l'ensemble de ses programmes d'aide à l'international.

En lien avec l'indicateur 6.1, ce sont au total 2 975 présentations d'œuvres qui ont été offertes lors de projets de déplacement ou de circulation d'œuvres d'artistes québécois, ou dans le cadre de tournées, de projets de prospection ou de développement des organismes québécois à l'étranger. Il s'agit d'une augmentation de 81 % par rapport à 2022-2023.

Orientation 4

Faire rayonner davantage le contenu québécois dans l'environnement numérique

Objectif 7

Favoriser l'adoption de normes référentielles communes

Contexte lié à l'objectif : La consommation d'œuvres en ligne a connu une forte croissance dans un espace numérique où la concurrence est maintenant très vive. Il importe donc que le Québec se dote d'un répertoire de données descriptives structurées pour assurer la visibilité et la mise en valeur des œuvres produites au Québec. À cet effet, le Conseil encourage l'utilisation de normes référentielles communes pour le milieu artistique afin d'accroître la découvrabilité des œuvres dans l'espace numérique. Le Conseil documente, dans un premier temps, les résultats dans le secteur de la production d'album en musique et chanson, disciplines pour lesquelles les outils de référencement sont déjà connus. Il adaptera ses outils de collecte de manière à suivre également les autres disciplines qui offriront pareille norme au fil des ans.

Indicateur 7.1 : Proportion de créatrices et de créateurs qui utiliseront les normes communes pour référencer leurs œuvres

(Mesure de départ : non disponible)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	10 %	25 %	40 %	55 %
RÉSULTATS	s. o.			

s. o. : sans objet

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Conseil avait établi sa cible 2023-2024 en misant sur l'utilisation de l'outil de référencement MétaMusique. Toutefois, l'outil ne sera disponible qu'au mois de juin 2024, ce qui explique pourquoi il n'y a aucun résultat pour l'exercice 2023-2024. Rappelons que MétaMusique a pour mandat de réunir des intervenants clés du secteur de la musique en matière de métadonnées afin de reprendre le contrôle de métadonnées musicales locales et d'en simplifier la gestion et la diffusion, pour ainsi favoriser la découvrabilité des contenus musicaux d'ici.

À noter que le Conseil a déjà intégré au formulaire de demande financière pour les projets de création en musique et chanson une question sur l'utilisation de l'outil de référencement, afin de sensibiliser les artistes sur l'importance de cette plateforme.

ENJEU 4

Les transformations nécessaires

Orientation 5

Consolider les organisations dans un contexte de transition

Objectif 8

Miser sur la mutualisation

Contexte lié à l'objectif : Afin de contrer la rareté de la main-d'œuvre présente dans le milieu culturel et de permettre également aux organismes artistiques de répondre à de nouveaux défis organisationnels, le Conseil appuie les initiatives de mutualisation au sein des organismes artistiques. Ces initiatives permettent aux organisations d'accroître leur performance et peuvent prendre différentes formes : recherche et création, ressources humaines, partage d'espaces et de ressources, moyens de diffusion, métadonnées, intelligence d'affaires, etc. Le Conseil documente annuellement les organismes qui restructurent leurs modèles d'affaires pour faire face à cette nouvelle réalité.

Indicateur 8.1 : Nombre d'organismes soutenus qui offrent des services, fusionnent ou partagent des ressources

(**Mesure de départ :** 108 organismes en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	+ 3 par rapport à la mesure de départ	+ 5 par rapport à 2023-2024	+ 5 par rapport à 2024-2025	+ 5 par rapport à 2025-2026
RÉSULTATS	3 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Le Conseil a soutenu trois initiatives de mutualisation de plus en 2023-2024 :

- En vue de faciliter la transition vers l'écoconception dans le milieu du théâtre, le Conseil a offert son soutien à l'organisme Écoscénio qui œuvre au développement d'un inventaire mutualisé avec la compagnie Duceppe, le Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, le Théâtre de Quat'Sous et le Théâtre Denise-Pelletier. Cet inventaire pourra ensuite être ouvert à d'autres organismes.
- Il a soutenu la présentation de l'édition 2022 de même que la structuration de l'édition 2023 de l'événement Québec musiques parallèles. Le Quatuor Bozzini est le principal porteur de ce projet collaboratif qui favorise la circulation de la musique nouvelle et expérimentale ainsi que de l'art sonore dans des lieux atypiques de huit régions du Québec.

- Le Conseil a aussi soutenu la Société des arts technologiques (SAT) pour son projet de mutualisation des ressources avec MUTEK, permettant à ce dernier de jouir d'un lieu physique ancré au cœur du Quartier des spectacles à Montréal. Tant pour la SAT que pour MUTEK, cette mutualisation aura pour effet de maximiser leur rayonnement à l'international et de confirmer leur positionnement en tant que pôles majeurs en arts numériques au Québec.

Objectif 9

Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable

Contexte lié à l'objectif : Plusieurs organismes artistiques déploient actuellement des gestes concrets pour que leurs activités se déroulent de façon écoresponsable, contribuant ainsi à assurer aux générations futures un avenir prospère. Afin de les encourager à pousser plus avant leurs interventions, le Conseil exige que tous les organismes soutenus à la mission se dotent, au cours des prochaines années, d'un plan de développement durable. Ces plans sont une occasion pour les organismes artistiques de formuler et de poursuivre des objectifs concrets, ainsi que de structurer leurs interventions tout en représentant un engagement formel envers le développement durable.

Indicateur 9.1 : Proportion des organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable

(Mesure de départ : 20 % en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	25 %	50 %	75 %	90 %
RÉSULTATS	44 % (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

Au 31 mars 2024, la proportion d'organismes soutenus à la mission qui ont déposé un plan d'action de développement durable s'élève à 44 %. Plusieurs d'entre eux ont profité du dépôt, au 1^{er} février 2024, de leur demande pour le prochain cycle de Soutien à la mission pour s'acquitter de cette exigence. Ce résultat est aussi une démonstration, pour le Conseil, de l'engagement du milieu artistique québécois face à l'urgence climatique.

Objectif 10

Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation

Contexte lié à l'objectif : Le Conseil doit être dynamique, innovant et toujours plus efficient afin d'offrir un appui de qualité au milieu artistique québécois. D'une part, les outils et les méthodes de gestion de l'organisation sont ponctuellement revus afin de garantir à sa clientèle une offre de services optimale. D'autre part, puisque l'équipe du Conseil connaît un renouvellement générationnel important, le Conseil entend allouer le temps nécessaire au transfert de connaissances et au développement de leurs compétences.

Indicateur 10.1 : Nombre de processus modernisés au Conseil

(Mesure de départ : 5 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	5	5	5	5
RÉSULTATS	5 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible de l'indicateur 10.1 a été atteinte; 5 processus ont été modernisés en 2023-2024.

Dans l'objectif d'améliorer la gestion des demandes d'aide financière, le Conseil a :

- intégré à la prestation électronique de services un système de notifications visant à informer les organismes de l'état d'avancement de leurs demandes d'aide financière;
- mis en œuvre un processus permettant aux artistes handicapés d'obtenir un soutien pour la présentation d'une demande d'aide financière ou d'un rapport de bourse;
- révisé le processus interne d'attribution de l'aide financière aux organismes dans le but d'alléger la charge de travail associée;
- intégré à sa prestation électronique de services une section permettant aux organismes de déposer en ligne leur demande pour le Soutien à la mission ainsi que les pièces d'appui requises.

Afin de bien accompagner les artistes lors du dépôt d'une demande, le Conseil a élargi son système de rétroaction visant à fournir aux artistes un suivi sur l'évaluation de leurs demandes de bourse par les jurys de pairs à trois nouveaux volets : Exploration et recherche, Perfectionnement et Présentation publique.

Indicateur 10.2 : Nombre d'heures consacrées au transfert et au développement des compétences

(Mesure de départ : 670 en 2022-2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
CIBLES	990	1 200	1 400	1 400
RÉSULTATS	1 560 (Atteinte)			

Explication du résultat obtenu en 2023-2024

La cible de l'indicateur 10.2 a été dépassée avec un total de 1 560 heures allouées au personnel du Conseil pour le transfert et le développement de compétences. Parmi les formations offertes, mentionnons celle sur la protection des renseignements personnels dans le secteur public en lien avec les modifications législatives à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ou celle sur la culture hip hop au Québec, qui fut l'occasion d'en connaître l'histoire et les enjeux actuels, incluant des témoignages d'artistes.

ENSEMBLE, HORS LES MURS →

L'artiste muraliste québécoise Ilana Pichon a séjourné au sein de la résidence de création du Conseil au Vietnam à Hô Chi Minh-Ville, au printemps 2024.

Sur la photo : Ilana Pichon devant sa murale à Hô Chi Minh-Ville, au Vietnam

Crédit photo : Ilana Pichon





CORPS ÉQUIVOQUES / BODY SHELL ↑

L'artiste visuelle Catherine Boisvenue Ménard a obtenu du soutien dans le cadre du Programme général de bourses pour la création du corpus d'œuvres *Corps équivoques* dans le cadre d'une exposition au centre d'artiste Atoll à l'automne 2023.

Sur la photo : projet d'installation sculpturale et de performances vidéographiques

Sculptures : Procédé de moulage, matériaux divers tels que le papier mâché, le plâtre, l'époxy et la peinture

Performeurs : Uemerson Silva Santos et Béatrice Larouche

Crédit photo : Catherine Boisvenue Ménard



AUBES ↑

Les artistes Guillaume Côté et Alexis Langevin-Tétrault se sont déplacés dans les villes de Pohang et de Séoul en Corée du Sud pour la première asiatique du projet audiovisuel *Aubes* en décembre 2023.

Sur la photo : Guillaume Côté et Alexis Langevin-Tétrault

Crédit photo : Ki-moon Kim

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2021

ENGAGEMENT	INDICATEUR	RÉSULTATS 2022-2023	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
<i>Engagement 1</i> Services personnalisés et accessibles	<i>Indicateur 1.1</i> Répondre à une demande d'information envoyée par courriel (info@calq.gouv.qc.ca) ou sur les réseaux sociaux dans les meilleurs délais	Une moyenne de 2 jours ouvrables (Atteinte)	Huit jours ouvrables	Moins de 8 jours ouvrables dans 96 % des cas (moyenne de 3 jours ouvrables) (Atteinte)
	<i>Indicateur 2.1</i> Offrir des séances d'information sur nos programmes aux associations et regroupements	16 présentations ont été effectuées par des chargé(e)s de programmes. (Atteinte)	Six présentations effectuées par des chargé(e)s de programmes par année	37 présentations ont été effectuées par des chargé(e)s de programmes. (Atteinte)
	<i>Indicateur 3.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant le niveau d'appréciation des organismes sur le délai de réponse à une demande de subvention	84 % (Atteinte)	Un taux de satisfaction de 80 %	82,8 % (Atteinte)
	<i>Indicateur 4.1</i> Offrir une prestation électronique de services efficace et appréciée des usagers de Mon Dossier CALQ	3,9 (Non atteinte)	Une appréciation générale de 4 sur une échelle de 5	4 (Atteinte)

ENGAGEMENT	INDICATEUR	RÉSULTATS 2022-2023	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
Engagement 5 Efficience des programmes d'aide financière	<i>Indicateur 5.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant le niveau d'appréciation des organismes relativement à l'accessibilité et à la clarté de l'information sur le programme	Accessibilité de l'information : 98 % Clarté de l'information : 96 % (Atteinte)	Un taux de satisfaction de 90 %	Accessibilité de l'information : 98,1 % Clarté de l'information : 96,3 % (Atteinte)
	<i>Indicateur 6.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant le niveau d'appréciation des organismes relativement à la clarté et à la pertinence des objectifs du programme	98 % (Atteinte)	Un taux de satisfaction de 90 %	97 % (Atteinte)
	<i>Indicateur 7.1</i> Mesurer les attentes et le degré de satisfaction des clientèles envers les programmes du Conseil en considérant la réponse du programme aux attentes des artistes et des organismes	Artistes : 96 % Organismes : 95 % (Atteinte)	Une zone de satisfaction à 90 % (incluant les mentions « satisfait » et « très satisfait » pour les artistes et les organismes soutenus aux activités)	Artistes : 96 % Organismes : 91 % (Atteinte)
Engagement 8 Inclusion	<i>Indicateur 8.1</i> Lors de la composition des comités et jurys : — Maintenir la parité hommes-femmes ainsi que la représentativité des personnes issues de la diversité culturelle et des Autochtones — Assurer une meilleure représentativité des anglophones et des personnes handicapées	50,8 % femmes 49,2 % hommes (Atteinte) 19,1 % diversité culturelle 4,3 % Premières Nations (Atteinte) 4,0 % anglophones (Non atteinte) 6 personnes handicapées (Atteinte)	Une zone paritaire pour les femmes et les hommes Au moins 14 % de personnes issues de la diversité culturelle et 2 % issues des Premières Nations Au moins 5 % d'anglophones Au moins 3 personnes handicapées	52,0 % femmes 56,4 % hommes (Atteinte) 17,2 % Diversité 3,5 % Premières nations (Atteinte) 3,5 % anglophones (Non atteinte) 6 personnes handicapées (Atteinte)
Engagement 9 Traitement diligent des plaintes	<i>Indicateur 9.1</i> Traiter les plaintes officielles déposées au secrétariat du Conseil avec diligence dans un délai respectable	0 (Non atteinte)	Moins de 30 jours ouvrables	2 (Atteinte)

Explication des résultats obtenus

La déclaration de services aux citoyennes et citoyens (DSC) du Conseil des arts et des lettres du Québec présente quatre engagements : offrir des services personnalisés, permettre l'accessibilité aux services, assurer l'équité et l'efficacité des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats et traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence. Les quelques explications complémentaires qui suivent permettent de mieux comprendre les résultats obtenus en 2023-2024 :

- Au cours de l'exercice, 33 séances d'information ont été offertes par la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR), 1 par la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI), 1 par la Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP), et 2 en collaboration avec la DDRI, la DOCP et la Direction de la planification et des programmes (DPP) pour un total de 37 (indicateur 2.1).

Suivi des plaintes

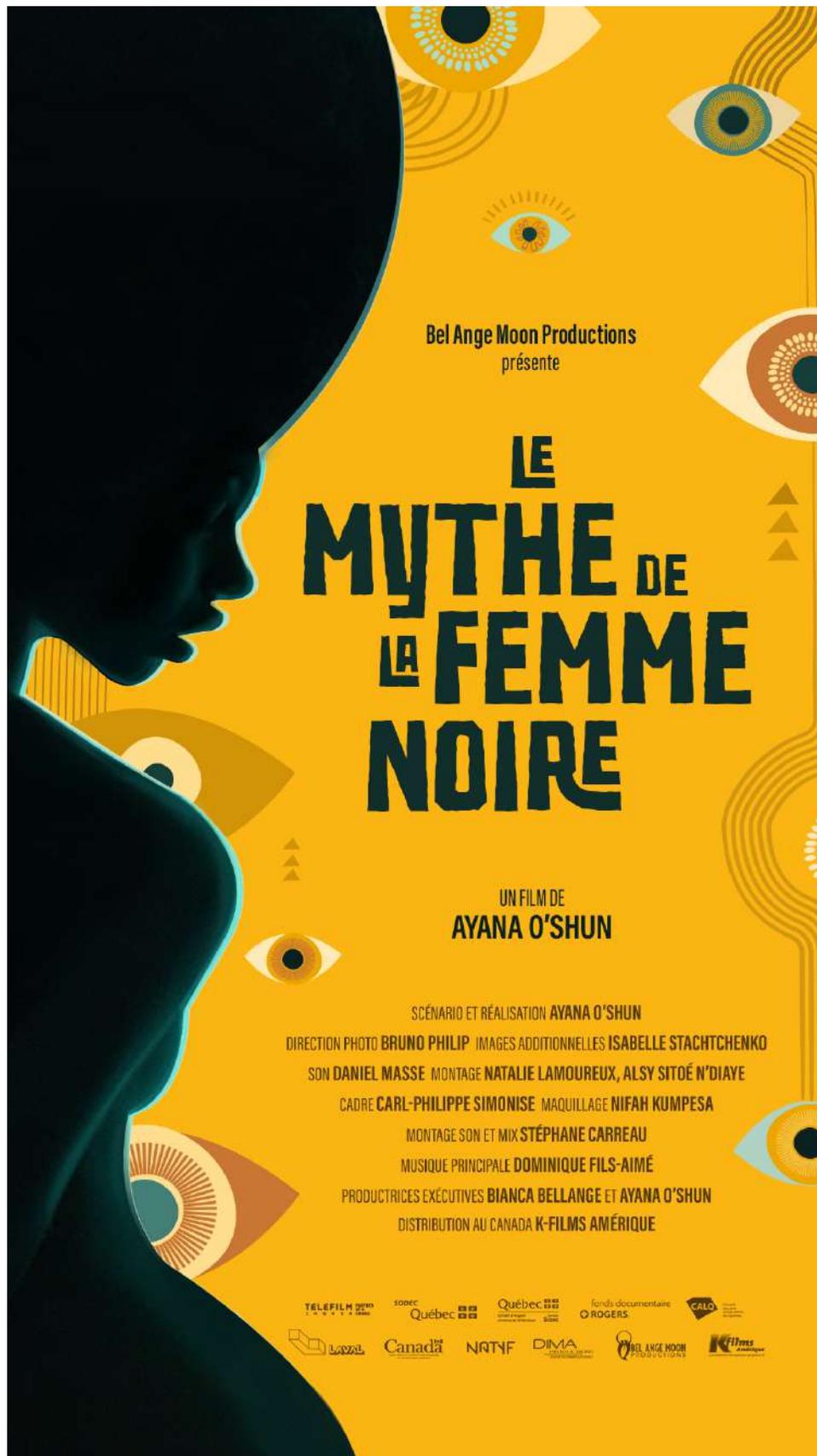
- Au cours de l'exercice, deux plaintes ont été traitées dans un délai de moins de 30 jours ouvrables (indicateur 9.1).

LE MYTHE DE LA FEMME NOIRE →

La réalisatrice, scénariste et productrice Ayana O'Shun a été soutenue dans le cadre du Programme de partenariat territorial de Laval pour la réalisation du long métrage documentaire *Le Mythe de la Femme Noire*, lequel se penche sur les stéréotypes liés aux femmes noires dans la société.

Sur la photo : affiche du film *Le Mythe de la femme noire*

Crédit photo : Bel Ange Moon
+ Oshun Productions



LE MUSÉE AMBULANT →

Le projet *Empreintes*, présenté par le Musée ambulant a obtenu du soutien par le biais du programme Programmation spécifique. Présentant des œuvres qui permettent d'aborder les enjeux écologiques, cette tournée scolaire du Musée ambulant vise à réfléchir à son propre engagement écoresponsable.

Sur la photo : image de la tournée d'*Empreintes* au Québec lors de son passage dans une école secondaire de Québec

Crédit photo : Équipe du Musée ambulant





FRAGMENTS ↑

L'artiste Audrey-Anne Bouchard a obtenu du soutien dans le cadre du Programme général de bourses pour son projet *Fragments*, une création collective développée par Vytautas Bucionis Jr., Marijoe Foucher, Sarah Gagné, Laurie-Anne Langis, Marc-André Lapointe, Andrea Marsolais-Roy et Diana Uribe avec la collaboration de Denise Beaudry.

Sur la photo : la co-chorégraphe et interprète Laurie-Anne Langis avec une personne spectatrice au Lab2M du Théâtre Aux Écuries dans le cadre d'une résidence organisée par Postmarginal

Crédit photo : Helena Vallès

LE POIDS DES FOURMIS →

La pièce de théâtre *Le poids des fourmis* du Théâtre Bluff a obtenu du soutien dans le cadre du programme Soutien aux activités au volet Diffusion d'œuvres au Québec pour sa troisième tournée québécoise.

Sur la photo: Élisabeth Smith, Gaétan Nadeau, Gabriel Szabo et Nathalie Claude

Crédit photo : Yanick Macdonald

LES RESSOURCES UTILISÉES



3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Tableau 1 : Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2022-2023	2023-2024	ÉCART
Cadres	8	10	2
Professionnels	49	48	(1)
Employés de soutien	27	26	(1)
Total	84	84	0

Effectif en poste : la donnée représente le nombre de personnes en poste au 31 mars 2024 et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC).

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les critères prévus dans la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*. Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Tableau 2 : Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023
Proportion de la masse salariale (%)	0,83	1,28

Tableau 3 : Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023
Cadre	0,76	1,66
Professionnel	0,65	2,99
Fonctionnaire	0,99	2,23
Total⁴	0,77	2,60

Données présentées en fonction des années civiles.

Tableau 4 : Somme allouée par personne

	2022	2023
Somme allouée par personne ⁵	634,36 \$	1 374,06 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Tableau 5 : Taux de départ volontaire du personnel régulier

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Taux de départ volontaire (%)	11,84	11,54	12,99

Tableau 6 : Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	4	4	6

4. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

5. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Tableau 7 : Dépenses et évolution par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2023-2024 ⁶ (000 \$) (1)	DÉPENSES RÉELLES AU 31 MARS 2024 ⁷ (000 \$) (2)	ÉCART (000 \$) (3) = (2) – (1)	DÉPENSES RÉELLES 2022-2023 ⁸ (000 \$) (4)
Direction générale	560,4	866,6	306,2	449,4
Direction des ressources humaines et de l'administration	1 973,1	2 477,6	504,5	1 953,2
Direction des technologies de l'information et de l'innovation	1 913,8	1 387,1	(526,7)	1 219,5
Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	1 628,3	1 811,6	183,3	1 511,7
Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	1 758,0	1 701,0	(57,0)	1 580,7
Direction du soutien aux organismes de création et de production	1 452,0	1 506,3	54,3	1 408,2
Direction de la planification et des programmes	1 058,8	1 050,4	(8,4)	1 001,2
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	1 013,1	1 028,2	15,1	1 009,6
Bourses et subventions accordées	134 747,9	174 434,3	39 686,4	186 442
Sous-total	146 105,4	186 263,1	40 157,7	159 575,7
Mesures du Budget 2023-2024 intégrées au Fonds de suppléance	0	0	0	37 000,0
Total	146 105,4	186 263,1	40 157,7	196 575,7

6. Budget de dépenses 2023-2024 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2023-2024.

7. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

8. Comptes publics 2022-2023.

Explication des variations de plus de 5 % entre le budget et les résultats réels de 2023-2024 :

Présidence-direction générale : Depuis le 1^{er} avril 2023, le gouvernement du Québec offre une rémunération aux membres des conseils d'administration de l'ensemble des sociétés assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*. De plus, le secteur d'activité du secrétariat général a été séparé de la direction de la planification des programmes pour être intégré à la direction générale.

Direction des ressources humaines et de l'administration : Un contrat a été octroyé pour la coordination du réseau des agents de développement culturel numérique et les organismes participants.

Direction des technologies de l'information et de l'innovation : Le report de certains travaux effectués par la Direction des technologies de l'information et de l'innovation a fait en sorte que les dépenses réelles ont été inférieures à ce qui avait été prévu.

Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international : Les écarts s'expliquent par des variations du nombre d'employées et d'employés.

Bourses et subventions : La relance du milieu culturel faisant suite à la pandémie a nécessité l'ajout de budgets additionnels pour venir en aide aux artistes et aux organismes culturels.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Cette section présente les faits saillants des réalisations complétées au bénéfice des citoyennes, des citoyens et des organisations dans le cadre des interventions d'évolution en ressources informationnelles de l'exercice 2023-2024. La présidente-directrice générale du Conseil atteste la fiabilité des données présentées et des contrôles afférents.

Mise à profit des systèmes de mission afin de poursuivre la transformation numérique des activités de mission externes et internes du Conseil

Prestation électronique de services (PES)

La PES permet la gestion numérique des demandes d'aide financière de bout en bout. Outre les économies matérielles générées (papier, enveloppes, reproduction, frais postaux, entreposage), la révision des processus pour y inclure des échanges d'information numérique permet notamment de faciliter le dépôt des demandes, le suivi et la reddition de comptes, d'automatiser diverses tâches administratives ainsi que de diminuer les délais de traitement et la charge de travail liés à la ressaisie des données tout en limitant les erreurs.

En utilisant la PES, l'artiste ou l'organisme artistique peut :

- mettre à jour ses coordonnées rapidement;
- présenter une demande dans la majorité des programmes de soutien, en réutilisant certaines informations d'une demande à une autre. Plusieurs règles d'admissibilité sont intégrées au formulaire en ligne de manière à les traiter à la source. Une solution permet la gestion du matériel d'appui via la PES, incluant les documents « lourds » par liens Web;
- recevoir des notifications par courriel de manière à suivre le statut d'une demande en tout temps et à obtenir la réponse dès que cette information est disponible;
- produire sa reddition de comptes sous format Web en réutilisant les données saisies lors de la demande et déposer les pièces requises pour en assurer le suivi;
- bénéficier d'un suivi personnalisé de l'analyse et apprendre rapidement l'acceptation de ses données de reddition de comptes.

Système de gestion des demandes d'aide financière

Ce système interne fait l'objet d'une conversion progressive aux nouvelles technologies Web. À cette occasion, divers travaux ont été menés afin de simplifier la gestion des demandes d'aide financière par les employées et employés du Conseil.

Mises en ligne de l'exercice 2023-2024

Dans l'esprit de l'objectif 10 du Plan stratégique du Conseil et de l'objectif 11 du Plan d'action de développement durable visant à poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation, les mises en ligne réalisées au cours de l'exercice ont contribué à la modernisation de certains processus du Conseil :

- Suivi interne du traitement des demandes d'aide financière : Compléter la mise en place d'un système de gestion des notifications générées par les différents processus afin d'offrir une vue d'ensemble et d'en faciliter le suivi.
- Présentation d'une demande de bourse et de la reddition de comptes associée : Intégrer le nouveau programme d'aide aux artistes handicapés pour la présentation d'une candidature ou d'une demande de bourse via la PES.
- Préparation de la recommandation visant à soutenir la prise de décision : Compléter la transformation du processus de recommandation et d'approbation interne menant au versement de l'aide financière aux organismes dans le but d'alléger la charge de travail associée.

Présentation d'une demande au Soutien à la mission :

- Créer une nouvelle section Soutien à la mission au dossier PES de l'organisme pour lui permettre d'y déposer tous les documents requis pour valider son admissibilité, de mieux gérer le temps de préparation et de s'assurer que son dossier est complet et conforme aux conditions d'admissibilité avant la date limite d'inscription.
- Créer un formulaire pour permettre à l'organisme artistique de déposer sa demande et tous les documents associés par l'intermédiaire de la PES.
- Développer un nouveau service afin de notifier rapidement l'organisme en regard de l'admissibilité et, le cas échéant, de l'acceptation de sa demande.
- Permettre aux employées et employés d'utiliser la PES afin de faciliter le travail d'admissibilité des demandes.
- Permettre aux personnes embauchées pour évaluer les demandes d'aides d'utiliser la PES afin d'accéder aux documents requis.

Rétroaction aux artistes : Permettre aux artistes d'obtenir via la PES une rétroaction de l'évaluation de leurs demandes de bourse par les jurys de pairs aux volets Exploration et recherche, Perfectionnement ainsi que Présentation publique, lesquels s'ajoutent au volet Création qui offre la rétroaction depuis 2022-2023.



ATTENTION : FRAGILE →

La production *Attention : Fragile* du Théâtre L'Arrière Scène, en coproduction avec Samsara Théâtre, a atteint sa 150^e représentation devant le jeune public en 2023.

Sur la photo : les interprètes Jean-François Guilbault et Philomène Lévesque-Rainville

Crédit photo : Suzane O'Neill

← PERFORMANCES SAISONNIÈRES

L'artiste visuelle Sandra Giasson-Cloutier a obtenu du soutien dans le cadre du programme Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques pour son projet *Performances saisonnières* mettant en valeur ses œuvres textiles en milieu naturel

Sur la photo : *La Femme-harfang sans visage*, 2023, 80 x 21 x 17 po, habit textile en matières récupérées (tissu, fourrure, tubulure, fil), cire et agrafes

Crédit photo : Idra Labrie

ANNEXES – AUTRES EXIGENCES



4. ANNEXES – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Tableau 8 : Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés⁹

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3	2022-2023 TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [5]	ÉVOLUTION [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	18 900	0	18 900	10,35	8,00	2,35
2. Personnel professionnel	85 796	2 182	87 978	48,17	46,84	1,33
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	47 379	237	47 616	26,07	24,83	1,24
Total	152 075	2 419	154 494	84,59	79,67	4,92

Explications des principaux écarts

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* prévoit une période de contrôle des effectifs entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024. Ainsi, le Secrétariat du Conseil du trésor a établi une cible globale des effectifs dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas assujéti à la *Loi sur la fonction publique*. Sur cette base, le ministre Mathieu Lacombe a fixé une cible pour le Conseil, soit un maximum de 155 236 heures. Cette cible a été respectée, avec un total de 154 494 heures rémunérées.

Contrats de service

Tableau 9 : Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	2	504 425 \$
Total des contrats de service	2	504 425 \$

9. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.



WINIFRED NUNGAK ↑

L'artiste textile Winifred Nungak a reçu le Prix du CALQ – Artiste de l'année au Nord-du-Québec en décembre 2023.

Sur la photo : Winifred Nungak devant ses créations, dans lesquelles l'artiste ajoute une touche de modernité à l'atigiit traditionnel par des biais colorés, du cuir, de la peau de phoque ou de la fourrure

Crédit photo : Benoit Rousseau

4.2 Développement durable

Cette section présente les résultats de la première année de la mise en œuvre du nouveau Plan d'action de développement durable 2023-2028 du Conseil, lesquels sont déjà très concluants et encourageants.

À partir des constats issus d'un vaste chantier de consultation, ce plan a été conçu sous l'angle de la mobilisation, suivant ainsi l'engagement du milieu artistique, tout en l'accompagnant dans cette transition verte. Ce plan, plus ambitieux, reflète l'importance d'agir face à l'urgence climatique et s'arrime également, de manière concrète, aux priorités gouvernementales.

Tableau 10 : Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
1.2.1 : Assurer le développement de compétences vertes	1 : Accroître les compétences du personnel du Conseil sur les enjeux environnementaux et sur l'écoresponsabilité	1.1 Proportion du personnel formé	85 %	88 % Atteinte
1.2.1 : Assurer le développement de compétences vertes	2 : Assurer l'accompagnement du milieu lors de sa transition verte	2.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont bénéficié d'un accompagnement	25 %	22 % Non atteinte
2.3.2 : Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	3 : Favoriser le déploiement d'œuvres dans la nature	3.1 : Taux d'augmentation du nombre de personnes jointes lors de la diffusion d'œuvres dans la nature	50 % par rapport à 2021-2022	0 % Non atteinte
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	4 : Assurer la représentativité des artistes de la diversité culturelle dans les œuvres produites au Québec	4.1 Proportion d'artistes de la diversité culturelle dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	s. o.	Non applicable
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	5 : Assurer la représentativité des artistes autochtones dans les œuvres produites au Québec	5.1 Proportion d'artistes autochtones dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	s. o.	Non applicable

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
4.3.1 : Appuyer le développement régional durable	6 : Stimuler les projets écoresponsables sur l'ensemble du territoire québécois	6.1 Proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité dans le cadre du programme Partenariat territorial du Conseil	18 %	18 % Atteinte
5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	7 : Effectuer l'analyse de la durabilité des programmes du Conseil	7.1 Proportion des programmes réguliers qui ont fait l'objet d'une analyse de la durabilité	50 %	50 % Atteinte
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	8 : Inciter le milieu artistique à suivre son empreinte carbone	8.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont effectué leur bilan carbone	25 %	28 % Atteinte
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	9 : Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable	9.1 Proportion d'organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable	25 %	44 % Atteinte
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10 : Augmenter le nombre de programmes incluant des critères de durabilité	10.1 Proportion de programmes réguliers incluant des critères de durabilité	35 %	35 % Atteinte
5.5.1 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	11 : Poursuivre l'optimisation de la performance de l'organisation	11.1 Nombre de processus modernisés	5	5 Atteinte

s. o. : sans objet

Synthèse des activités

Action 1 : En 2023-2024, le Conseil a offert deux formations. La première portait sur la communication responsable et avait pour objectif d'aider l'équipe concernée à en intégrer les grands principes dans leurs pratiques. La deuxième portait sur la plateforme Creative Green destinée aux organismes du milieu culturel, laquelle leur permet de documenter l'empreinte carbone de leurs activités. Au total, une proportion de 88 % du personnel concerné a assisté à ces formations.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
1.2.1 : Assurer le développement de compétences vertes	1 : Accroître les compétences du personnel du Conseil sur les enjeux environnementaux et sur l'écoresponsabilité	1.1 : Proportion du personnel formé	85 %	88 % Atteinte

Action 2 : Le Conseil soutient le Conseil québécois des événements responsables (CQEER) afin d'offrir l'accompagnement nécessaire aux organismes qui doivent entrer les données relatives à leur empreinte carbone sur la plateforme Creative Green. Il s'agit d'un accompagnement personnalisé en vue de faciliter l'adoption de ce nouvel outil, tout en leur proposant également des options dans leur objectif de réduction. Un total de 22 % des organismes soutenus ont bénéficié de cet accompagnement. À noter que des organismes peuvent avoir assisté à des webinaires offerts par le CQEER ou encore, à partir des outils offerts sur la plateforme, intégré de manière autonome leurs données.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
1.2.1 : Assurer le développement de compétences vertes	2 : Assurer l'accompagnement du milieu lors de sa transition verte	2.1 : Proportion d'organismes soutenus qui ont bénéficié d'un accompagnement	25 %	22 % Non atteinte

Action 3 : La nouvelle mesure de Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques incluait les espaces naturels tels que les sentiers, les parcs, les jardins, etc., favorisant alors l'accès de la population québécoise à des œuvres professionnelles. Dans l'objectif d'accroître ses rencontres fortuites, le Conseil documente le nombre de personnes jointes.

Afin d'allouer le temps nécessaire aux artistes et aux organismes d'élaborer leurs projets, le Conseil a procédé à deux inscriptions, une première au mois de juin 2023, couvrant les activités prévues entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mars 2024, et une seconde au mois de novembre 2023, couvrant les activités prévues entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. Il a soutenu un total de 24 projets d'organismes pour 1,2 M\$ et 10 projets d'artistes pour un total de 262 k\$. Plus de 107 000 personnes ont assisté aux présentations offertes en 2023-2024 dans les espaces naturels et, selon les plans de diffusion 2024-2025, on estime que près de 348 000 personnes pourront être jointes au cours de cette période.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
2.3.2 : Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	3 : Favoriser le déploiement d'œuvres dans la nature	3.1 : Taux d'augmentation du nombre de personnes jointes lors de la diffusion d'œuvres dans la nature	50 % par rapport à 2021-2022	0 % Non atteinte

Action 4 : Pour les actions 4 et 5, les cibles sont fixées à 2027-2028 afin que le Conseil puisse élaborer un outil permettant de documenter la place que les artistes et créatrices et créateurs de la diversité culturelle et autochtones occupent au sein des organismes artistiques qui les embauchent.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	4 : Assurer la représentativité des artistes de la diversité culturelle dans les œuvres produites au Québec	4.1 Proportion d'artistes de la diversité culturelle dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	s. o.	Non applicable

s. o. : sans objet

Action 5 : Voir action 4

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
3.2.1 : Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	5 : Assurer la représentativité des artistes autochtones dans les œuvres produites au Québec	5.1 Proportion d'artistes autochtones dans les programmations en fonction de la composition de la population québécoise	s. o.	Non applicable

s. o. : sans objet

Action 6 : En 2023-2024, le Conseil a signé une entente avec la Ville de Laval et le Conseil régional de la culture pour soutenir les projets qui impliquent formellement des initiatives de partenariat sur le territoire de Laval. Cette entente couvrira les exercices 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. Elle s'adresse aux organismes artistiques de ce territoire œuvrant dans un ou plusieurs des domaines suivants : arts du cirque, arts multidisciplinaires, arts numériques, arts visuels, cinéma et vidéo, conte, danse, littérature, métiers d'art, musique, recherche architecturale et théâtre. L'un des objectifs du programme Arts et lettres de Laval concerne l'écoresponsabilité, visant plus précisément à soutenir des projets de création, de production, de promotion et/ou de diffusion écoresponsables.

Au 31 mars 2024, la proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité atteint 18 %.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
4.3.1 : Appuyer le développement régional durable	6 : Stimuler les projets écoresponsables sur l'ensemble du territoire québécois	6.1 Proportion des régions desservies par un objectif touchant l'écoresponsabilité dans le cadre du programme Partenariat territorial du Conseil	18 %	18 % Atteinte

Action 7 : Le Conseil a effectué, cette année, l'analyse de la durabilité pour quatre de ses programmes réguliers : le Programme général de bourses aux artistes (lequel comprend neuf volets), les programmes pluriannuels que sont le Soutien à la mission et le soutien à la Programmation spécifique et, aussi, le programme Prospection destiné aux organismes artistiques. Ainsi, au 31 mars 2023, la moitié des programmes réguliers du Conseil ont été étudiés sous l'angle de la durabilité.

Le Conseil a également procédé à l'évaluation de la durabilité dans le cadre de l'élaboration de son nouveau plan stratégique 2023-2027.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.1.1 : Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	7 : Effectuer l'analyse de la durabilité des programmes du Conseil	7.1 Proportion des programmes réguliers qui ont fait l'objet d'une analyse de la durabilité	50 %	50 % Atteinte

Action 8 : Depuis le lancement de la plateforme Creative Green, le Conseil a invité deux cohortes d'organismes à s'y inscrire. Au 31 mars 2024, ce sont 28 % des organismes soutenus à la mission qui ont amorcé le travail et commencé à entrer les données relatives à l'empreinte carbone de leurs activités. Rappelons que cette plateforme, pilotée par le CQEER, a été conçue expressément pour le milieu culturel québécois afin de lui permettre de suivre l'évolution de son bilan au fil des ans.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	8 : Inciter le milieu artistique à suivre son empreinte carbone	8.1 Proportion d'organismes soutenus qui ont effectué leur bilan carbone	25 %	28 % Atteinte

Action 9 : Le Conseil a adopté une orientation écoresponsable qui exige que tous les organismes soutenus à la mission adoptent un plan d'action en matière de développement durable qui inclut une composante écoresponsable au cours du cycle de 2024 à 2028. Une proportion de 44 % de ces organismes s'est déjà acquittée de cette exigence, ce qui témoigne de l'engagement du milieu culturel en matière d'écoresponsabilité.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	9 : Provoquer le passage à l'action en matière de développement durable et écoresponsable	9.1 Proportion d'organismes soutenus dotés d'un plan d'action de développement durable avec une composante écoresponsable	25 %	44 % Atteinte

Action 10 : Dès 2022, le Conseil a annoncé à l'ensemble de ses clientèles sa volonté d'intégrer des critères écoresponsables dans ses programmes de financement. L'intégration s'est faite tout d'abord dans quatre programmes de soutien aux activités de tournées. En 2023-2024, pareils critères ont été ajoutés dans les trois programmes suivants destinés aux organismes artistiques : Prospection, Manifestation et Présentation publique ainsi que Publication. Ceci porte à 35 % la proportion des programmes réguliers qui incluent des critères de durabilité.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.3.4 : Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	10 : Augmenter le nombre de programmes incluant des critères de durabilité	10.1 Proportion de programmes réguliers incluant des critères de durabilité	35 %	35 % Atteinte

Action 11 : Le Conseil a modernisé cinq de ces processus, lesquels sont détaillés dans la section 3.3 du présent rapport (Utilisation des ressources informationnelles). Ceux-ci ont été revus dans l’optique d’accroître la qualité des services offerts au milieu artistique. Ils ont aussi été repensés de manière à réduire considérablement les mécanismes de suivi internes en format papier, à alléger la charge de travail associée au traitement des dossiers ainsi qu’à diminuer les délais de traitement.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
5.5.1 : Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	11 : Poursuivre l’optimisation de la performance de l’organisation	11.1 Nombre de processus modernisés	5	5 Atteinte



ARBRE, TOUT UN MONDE ↑

Le Théâtre Motus a obtenu du soutien pour la tournée de son spectacle *Arbre, tout un monde* au Lincoln Center de New York et en Colombie-Britannique. Le spectacle est spécialement destiné aux enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme et est adapté aux enfants ayant une déficience intellectuelle et/ou à mobilité réduite.

Sur la photo : de gauche à droite, les artistes Salim Hammad, Paola Huitrón et Hugo Monroy Najera

Crédit photo : Sylvie-Ann Paré

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2023-2024.

Tableau 10 : Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25 ¹⁰), 2023-2024	2023-2024
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations*	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)**	0
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23***	0

*Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

**Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

***Les transferts de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi, sont répertoriés à ce point.

4.4 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le Code d'éthique des membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec est présenté sur son site Web à l'adresse suivante : https://www.calq.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/A_propos/Code_ethique/Code_ethique_membres_CA_VF_2022-06-13.pdf

Les personnes qui siègent au conseil d'administration sont tenues de respecter les normes d'éthique et les règles de conduite énoncées dans le Code d'éthique des membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec et dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30). Outre le Code d'éthique des membres du conseil d'administration, le Conseil est doté d'un Code d'éthique et de conduite à l'intention du personnel et d'un Code d'éthique des membres des comités d'évaluation, des appréciatrices et des appréciateurs.

En 2023-2024, aucun manquement au Code d'éthique des membres du conseil d'administration n'a été constaté.

10. Les articles dans le tableau font référence à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

**CODE D'ÉTHIQUE
DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CONSEIL DES ARTS ET
DES LETTRES DU QUÉBEC**

Approuvé par :

Date :

Modifié :

Le conseil d'administration

Le 24 mars 2004 (RÉS. CA0304A033)

Le 8 décembre 2005 (RÉS. CA0506A024)

Les 13 et 14 décembre 2006 (RÉS. CA0607A040)

Le 26 mars 2008 (RÉS. CA0708A040)

Le 15 février 2012 (RÉS. CA1112A037)

Le 13 juin 2022 (RÉS. CA2223A010)

Table des matières

Préambule.....	3
Chapitre 1 – Dispositions générales	5
Objet.....	5
Champ d’application.....	5
Valeurs.....	5
Chapitre 2 – Responsabilités et obligations	6
Principes généraux.....	6
Discrétion et confidentialité de l’information	7
Biens du Conseil	7
Considérations politiques	8
Communication	8
Avantages ou marques de courtoisie	8
Réseaux sociaux	8
Participation à un comité ou un jury de pairs du Conseil.....	8
Chapitre 3 – Conflits d’intérêts	9
Chapitre 4 – Modalités d’application	11
Déclaration d’intérêts.....	11
Cessation des fonctions	11
Rôles et responsabilités	11
Disposition finale	12
ANNEXE I	
FORMULAIRE DE DÉCLARATION ET D’ENGAGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC	
ANNEXE II	
PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATIONS RELATIVE AUX CONFLITS D’INTÉRÊTS	

Code d'éthique des membres du conseil d'administration Conseil des arts et des lettres du Québec (le « Code »)

Préambule

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil des arts et des lettres du Québec (le « Conseil ») soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion au Québec, au Canada et à l'étranger.

Les domaines dans lesquels le Conseil exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, arts du cirque), les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale.

Les membres de son conseil d'administration sont nommés par le gouvernement pour contribuer à la réalisation de sa mission, à la bonne administration de ses biens et au respect de ses valeurs. Leurs actions doivent être guidées par des principes d'éthique et des règles de conduite propres à préserver la confiance des artistes professionnels, des organismes artistiques ainsi que de la population dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Les membres du conseil d'administration souhaitent se doter d'un code d'éthique qui leur est propre et qui met de l'avant les valeurs et les principes de l'organisation tout en respectant les normes et les règles de conduite établies par le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (chapitre M-30, a. 3.0.1), la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (L.R.Q., c. G-1.02), la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (L.R.Q. c. C-57.02) ainsi que le *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec*.

DÉFINITIONS

Les mots et expressions utilisés dans ce *Code* ont le sens suivant, sauf stipulation contraire et sauf interprétation contraire imposée par le texte.

« **biens du Conseil** » désigne tout bien de quelque nature que ce soit appartenant au Conseil, y compris notamment, l'information, le matériel, les fournitures, la propriété intellectuelle, les logiciels et le matériel informatique;

« **Code** » désigne le présent *Code d'éthique des membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec*, adopté par son conseil d'administration en vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre M-30, a. 3.0.1) et du *Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec*;

« **comité de gouvernance et d'éthique** » désigne le comité de gouvernance et d'éthique du Conseil, prévu par la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (R.L.Q., c. G-1.02);

« **Conseil** » désigne le Conseil des arts et des lettres du Québec;

« **conseillère ou conseiller en éthique** » désigne une ou un membre du personnel nommé à ce titre par la présidence-direction générale;

« **information confidentielle** » désigne toute information ayant trait au Conseil ou toute information de nature stratégique et sensible, qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne autre que du personnel du Conseil ou des membres de son conseil d'administration, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque ou de compromettre la réalisation d'une opération à laquelle le Conseil participe;

« **membre du conseil d'administration** » désigne toute personne nommée à ce titre par le gouvernement y compris la présidente-directrice générale ou le président-directeur général du Conseil;

« **organisme artistique** » désigne tout organisme à but non lucratif admissible à un programme du Conseil;

« **personne liée** » désigne notamment une personne avec qui la ou le membre entretient un ou plusieurs des liens suivants :

- un lien de parenté, notamment une conjointe ou un conjoint, y compris une conjointe de fait, un conjoint de fait, une ou un enfant, l'enfant d'une conjointe, l'enfant d'un conjoint, un parent, un grand-parent, un frère, une sœur, un beau-frère, une belle-sœur, ou tout autre membre de la famille éloignée avec qui la ou le membre entretient une relation étroite.
- un lien de proximité, soit toute personne que la ou le membre pourrait favoriser en raison de sa relation avec elle, par exemple, une relation amoureuse, une relation amicale, une tutrice légale, un tuteur légal, une personne à charge, une ou un colocataire.
- un lien d'affaires, notamment une ou un partenaire d'affaires, une co-investisseuse ou un co-investisseur dans les activités de la ou du membre à l'extérieur du Conseil.

« **Règlement** » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* prévu en vertu des articles 3.01 et 3.02 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30);

« **réseaux sociaux** » a le sens qui lui est donné dans le *Guide d'utilisation des réseaux sociaux à l'intention du personnel et des membres du conseil d'administration du Conseil*.

Chapitre 1 – Dispositions générales

Objet

Article 1

Ce *Code* a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des artistes professionnels, des organismes artistiques ainsi que de la population dans l'intégrité et l'impartialité du Conseil. Il a aussi pour but de favoriser la transparence au sein du Conseil et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.

Champ d'application

Article 2

Le présent *Code* s'applique aux membres du conseil d'administration du Conseil. Le *Code* énonce les normes d'éthique et les règles de conduite visant à baliser les comportements des membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie énoncées dans le *Règlement* et vise à le compléter.

Il est de la responsabilité de chaque membre du conseil d'administration de lire le *Code*, de s'y référer au besoin et de demander conseil lorsqu'elle ou il est face à une situation qui la ou le préoccupe. Le *Code* sert à guider la ou le membre du conseil d'administration et à l'aider à prendre les meilleures décisions en toutes circonstances. En cas de doute quant à l'interprétation du *Code*, la ou le membre du conseil d'administration est encouragé à communiquer avec la conseillère ou le conseiller en éthique.

Article 3

En cas de divergence entre une norme ou une règle contenue dans ce *Code* et une norme ou une règle équivalente prévue au *Règlement*, la norme ou la règle la plus exigeante s'applique.

Valeurs

Article 4

Le Conseil encourage les membres de son conseil d'administration à se comporter de façon à préserver la confiance des organismes artistiques, des artistes ainsi que du public dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 5

Le Conseil accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux artistes professionnels, aux organismes artistiques et à la population, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le Conseil doit remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Les valeurs du Conseil motivent l'ensemble de ses actions auprès de la communauté artistique et littéraire et de l'ensemble de la société québécoise et le contenu du *Code* est basé sur les valeurs **d'équité, d'excellence et d'intégrité**.

Faire preuve de rigueur, d'objectivité et d'équité

L'équité est gage d'objectivité et de rigueur en toutes circonstances. Elle éclaire les décisions dans le respect des différences, de la diversité ainsi que des idées et des compétences de chaque personne. Enfin, elle signifie que les artistes, les travailleuses et travailleurs culturels et les collègues seront traités avec respect, courtoisie, empathie et cordialité.

Soutenir l'excellence sous toutes ses formes tout en respectant l'autonomie, la liberté de création et l'indépendance des artistes et des organismes

Soutenir l'**excellence** sous toutes ses formes tout en respectant l'autonomie, la liberté de création et l'indépendance des artistes et des organismes et en célébrer les succès est l'essence même du Conseil. L'excellence se manifeste également dans la capacité d'innover, de s'adapter, de faire preuve de créativité et de donner le meilleur de soi-même en agissant de façon professionnelle.

Agir de façon éthique, honnête et responsable

Enfin, l'**intégrité** est synonyme d'éthique et d'honnêteté dans la gestion des fonds publics. Elle se traduit par la loyauté à l'égard du Conseil, la transparence de ses communications et de ses actions. Elle s'exprime à travers la déclaration de tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts, les processus d'attribution de l'aide financière, la publication des résultats et la diffusion d'informations pertinentes.

Chapitre 2 – Responsabilités et obligations

Principes généraux

Article 6

Chaque membre du conseil d'administration siège à titre personnel en fonction de ses compétences. Elle ou il n'est pas la représentante ou le représentant d'un groupe d'intérêt, d'un organisme ou d'une discipline artistique. Tout membre du conseil d'administration est tenu d'agir dans l'intérêt supérieur du Conseil.

Article 7

Tout membre du conseil d'administration est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles prévus par la loi, notamment le *Règlement*, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* ainsi que ceux établis par ce *Code*, tant qu'elle ou il demeure dans ses fonctions et dans l'année suivant la fin de son mandat.

Article 8

Les principes du *Code* continuent de s'appliquer lorsque la ou le membre du conseil d'administration, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions similaires dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre.

Article 9

La ou le membre du conseil d'administration doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 10

Dans l'exercice de ses fonctions, la ou le membre du conseil d'administration se conforme aux principes suivants. Elle ou il doit :

- 1° exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du Conseil;
- 2° avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi;
- 3° éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du Conseil; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts d'une ou d'un membre entrent en conflit avec ses fonctions;

- 4° ne pas outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil;
- 5° consacrer le temps nécessaire à la maîtrise des dossiers soumis au conseil d'administration et à ses comités, maintenir à jour ses connaissances, faire preuve d'assiduité et participer activement aux réunions du conseil d'administration et de ses comités.

Article 11

Les membres du conseil d'administration adoptent, dans leurs relations avec les personnes physiques et morales faisant affaire avec le Conseil ainsi qu'avec son personnel, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Discrétion et confidentialité de l'information

Article 12

Chaque membre du conseil d'administration doit faire preuve de discrétion sur ce dont elle ou il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et doit respecter, à tout moment, le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une ou un membre du conseil d'administration représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

Article 13

La ou le membre doit prendre les mesures de sécurité nécessaires pour protéger la confidentialité des informations reçues ou mises à sa disposition dans le cadre de ses fonctions. Ces mesures sont notamment :

- de ne pas laisser à la vue de tiers non concernés les documents porteurs d'Informations confidentielles;
- de ne pas communiquer ou laisser à la vue de tiers le mot de passe donnant accès aux documents porteurs d'informations confidentielles;
- de se départir par des moyens appropriés (déchetage ou destruction informatique) de tout document confidentiel lorsque celui-ci n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat.

Article 14

Chaque membre du conseil d'administration respecte la confidentialité des délibérations et des positions défendues par ses membres ainsi que les décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques.

Article 15

Une ou un membre du conseil d'administration ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public.

Biens du Conseil

Article 16

Les membres du conseil d'administration ne peuvent utiliser directement ou indirectement à leur profit ou au profit d'un tiers les biens du Conseil, sauf avec l'approbation préalable de la présidence-direction générale.

Considérations politiques

Article 17

Les membres du conseil d'administration doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, prendre leurs décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Article 18

Les membres du conseil d'administration doivent faire preuve de réserve et de discernement dans la manifestation publique de leurs opinions politiques y compris dans les médias sociaux.

Article 19

Une ou un membre du conseil d'administration qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale au palier fédéral, provincial ou municipal doit en informer la présidence du Conseil.

Communication

Article 20

La ou le membre du conseil d'administration, appelé ou invité à représenter officiellement le Conseil à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation de la présidence-direction générale et elle ou il ne peut d'aucune manière lier autrement le Conseil. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, codes, orientations et politiques du Conseil.

Avantages ou marques de courtoisie

Article 21

Les membres du conseil d'administration ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil, une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes, pour une personne liée ou pour un tiers.

Elles et ils ne peuvent accepter dans le cadre de leurs fonctions au Conseil aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage ou d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné à la donatrice, au donateur ou au Conseil qui verra à en disposer.

Réseaux sociaux

Article 22

Le Conseil s'attend à ce que chaque membre du conseil d'administration agisse avec loyauté et réserve sur les réseaux sociaux. En tout temps, l'utilisation des réseaux sociaux par les membres du conseil d'administration doit se faire dans le respect des principes du *Code*. Le Guide d'utilisation des réseaux sociaux du Conseil a été élaboré afin d'aider chaque membre du conseil d'administration qui souhaite utiliser les réseaux sociaux à s'exprimer sur le web de façon éthique et en toute neutralité et sécurité, tout en préservant la réputation du Conseil.

Participation à un comité ou un jury de pairs du Conseil

Article 23

Les membres du conseil d'administration ne peuvent agir à titre d'appréciatrice ou d'appréciateur pour le Conseil ou participer à un comité ou un jury de pairs du Conseil.

Chapitre 3 – Conflits d'intérêts

Article 24

Sous réserve des dispositions de l'article 25 du présent *Code*, une ou un membre du conseil d'administration ne peut avoir un intérêt direct personnel, ou indirect, dans un organisme artistique, mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil.

Article 25

Chaque membre du conseil d'administration doit déclarer par écrit au Secrétariat général du Conseil, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de la ou le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Article 26

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice de la fonction de membre du conseil d'administration et à la poursuite des buts du Conseil, ou à l'occasion de laquelle une ou un membre du conseil d'administration utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Constitue notamment un *conflit d'intérêts* les situations suivantes :

- l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels une ou un membre du conseil d'administration a connaissance dans le cadre de ses fonctions, ou encore des biens, équipements et services du Conseil;
- l'utilisation par une ou un membre du conseil d'administration de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers;
- la participation à une délibération ou à une décision du Conseil, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers;
- le soutien privilégié à un organisme artistique ou à une ou un artiste dans ses rapports avec le Conseil, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'organisme artistique ou à l'artiste;
- la sollicitation d'une aide financière par une ou un membre du conseil d'administration pour une ou un proche, une associée, un associé ou une personne qui lui est liée;
- le dépôt ou la transmission au Conseil d'une demande d'aide financière d'un organisme artistique ou d'un artiste;
- la nomination ou la soumission de candidature d'une ou d'un membre du conseil d'administration à un prix du Conseil et aux studios et ateliers-résidences.

Article 27

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du Conseil, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de la ou du membre du conseil d'administration visé.

Article 28

La ou le membre du conseil d'administration sollicitant ou recevant une aide financière pour elle-même ou pour lui-même ou, pour une ou un artiste ou encore pour un organisme artistique au sein duquel elle ou il assume des responsabilités, ou du promoteur d'un projet admissible au soutien du Conseil doit :

- 1° déclarer son intérêt et s'abstenir de participer ou de chercher à influencer de quelque manière les délibérations et la décision du Conseil, et;
- 2° se retirer de la réunion du conseil d'administration ou de tout comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'une ou un membre présente une demande d'aide financière au Conseil, à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme artistique ou d'une ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour une ou un membre d'avoir été, au cours des deux dernières années précédant sa nomination, une ou un employé d'un organisme artistique présentant une demande ou d'une ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour une ou un membre le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée (réf. définition de personne liée), par un organisme artistique ou par une ou un artiste avec qui elle ou il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Article 29

Les membres du conseil d'administration sont admissibles au soutien financier du Conseil dans la mesure où elles ou ils respectent les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

- 1° dans le cas d'un organisme artistique, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination de la ou du membre du conseil d'administration ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis interne ou d'un comité formé de pairs;
- 2° dans le cas d'un organisme artistique, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis interne ou d'un comité formé de pairs;
- 3° dans le cas d'une ou d'un artiste, si le conseil d'administration entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 30

Une ou un membre du conseil d'administration qui déclare avoir un intérêt susceptible de la ou de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation. La *Procédure de délibération relative aux conflits d'intérêts* prévue à l'annexe II du présent Code est alors appliquée par le Secrétariat général.

L'obligation de se retirer lors d'une situation de conflit d'intérêts n'a pas pour effet d'empêcher une ou un membre du conseil d'administration de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du Conseil.

Chapitre 4 – Modalités d’application

Déclaration d’intérêts

Article 31

La ou le membre doit, dans les trente jours de son entrée en fonction, et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d’un nouvel exercice financier faire état de ses conflits d’intérêts en signant et remplissant le « *Formulaire de déclaration et d’engagement des membres du conseil d’administration* », prévu à l’annexe I. Par la suite, elle ou il doit faire la mise à jour de sa déclaration d’intérêts par écrit auprès du Secrétariat général dès qu’un changement survient.

Le dépôt des déclarations annuelles au Secrétariat général est consigné au procès-verbal de la réunion subséquente du conseil d’administration.

Article 32

Une modification de déclaration d’intérêts communiquée verbalement par une ou un membre et consignée au procès-verbal d’une rencontre du conseil d’administration tient lieu de déclaration écrite. L’information sera consignée dans le dossier de déclaration d’intérêts de la ou du membre du conseil d’administration.

Article 33

Les déclarations d’intérêts et leurs mises à jour sont des documents confidentiels. Le Secrétariat général en assure leur conservation.

Cessation des fonctions

Article 34

La ou le membre du conseil d’administration qui a cessé d’exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d’avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du Conseil.

Article 35

La ou le membre qui a cessé d’exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu’elle ou il a obtenue dans le cadre de son mandat, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l’information non disponible au public concernant le Conseil au cours de l’année qui a précédé la cessation de ses fonctions.

Article 36

Dans l’année qui suit la fin de ses fonctions, la ou le membre ne peut agir au nom ou pour le compte d’autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle le Conseil est partie prenante et à propos de laquelle elle ou il détient de l’information qui n’est pas du domaine public.

Rôles et responsabilités

Article 37

La présidence du conseil d’administration doit s’assurer du respect de ce *Code* par les membres.

Article 38

Une ou un membre du conseil d’administration qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d’une disposition de ce *Code* peut consulter la conseillère ou le conseiller en éthique du Conseil sur cette situation.

Article 39

Dans le respect du mandat du comité de gouvernance et d'éthique, le Secrétariat général du Conseil doit :

- 1° évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de conduite énoncées dans ce *Code* et proposer au besoin des mises à jour;
- 2° assurer la formation des membres du conseil d'administration et la transmission de l'information quant au contenu et aux modalités d'application de ce *Code*;
- 3° donner des conseils à tout membre du conseil d'administration faisant face à une situation problématique;
- 4° examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application de ce *Code*, d'en informer la présidence du conseil d'administration et avec son accord, de la soumettre, au besoin, à l'attention du comité de gouvernance et d'éthique;
- 5° convoquer au besoin le comité de gouvernance et d'éthique quant à toute modification devant être apportée au présent *Code*;
- 6° tenir des archives où il conserve notamment les déclarations d'intérêts et leurs mises à jour, les divulgations ainsi que les décisions pertinentes en vertu du *Code*. Il veille également à la confidentialité de ces documents.

Article 40

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions :

- 1° d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conseil;
- 2° d'élaborer un code d'éthique applicable aux membres du conseil d'administration du Conseil, aux cadres nommés par le Conseil et aux membres du personnel de celui-ci et de ses filiales en propriété exclusive, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

Article 41

En vertu des articles 37 et suivants du *Règlement*, la secrétaire générale associée ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard de la présidence, de la présidence-direction générale et des membres nommés ou désignés par le gouvernement ou par une ou un ministre.

La ou le membre du conseil d'administration doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au *Règlement* ainsi qu'au présent *Code*.

Article 42

La présidence du conseil d'administration doit saisir sans délai par écrit la secrétaire générale associée ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent *Code*. Une copie de sa lettre doit également être acheminée à la ou au membre du conseil d'administration en cause.

Disposition finale

Article 43

Le *Code* ainsi que les modifications pouvant y être apportées entrent en vigueur dès leur approbation par le conseil d'administration.

ANNEXE I

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ET D'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

VOTRE NOM : _____

Chaque membre du conseil d'administration doit prendre connaissance du *Code d'éthique des membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec* (le « Code ») et du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (le « Règlement »).

- Je reconnais avoir lu et compris le *Code* et le *Règlement* et je m'engage à en respecter les exigences. Je reconnais en saisir le sens et la portée et j'adhère aux principes et valeurs qui y sont mentionnés. Je m'engage à assumer tous les devoirs, obligations et règles énumérés dans ce *Code* et ce *Règlement*, incluant les règles concernant la cessation des fonctions.
- Je déclare n'avoir aucun intérêt direct ou indirect (réf. : chapitre 3 du *Code*) autre que ceux mentionnés ci-dessous, le cas échéant :

Nom de la personne et fonction	Nom de l'entreprise, du collectif d'artistes, du promoteur ou de l'organisme	Lien

- Je consens à ce que les informations relatives au présent formulaire puissent être partagées entre les membres du personnel du Secrétariat général et les dirigeantes et dirigeants du Conseil à des fins de prévention et de gestion de tout conflit d'intérêts.

(Signature)

(Date)

ANNEXE II

PROCÉDURE DE DÉLIBÉRATIONS RELATIVE AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS

De façon à protéger le Conseil des arts et des lettres du Québec et les membres de son conseil d'administration dans les situations potentielles de conflit d'intérêts, la procédure suivante est mise en œuvre par le Secrétariat général :

1. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'une ou d'un membre du conseil d'administration, ou si ce sujet concerne une entité ou une société déclarée par cette ou ce membre conformément au *Code d'éthique des membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec*, le Secrétariat général :
 - a) expédie une note à cet effet ou avise verbalement la ou le membre concerné;
 - b) ne transmet pas à la ou au membre concerné les documents relatifs à ce sujet;
 - c) consigne au procès-verbal de la réunion le fait que cette ou ce membre s'est retiré de la réunion ou s'est abstenu de participer à la discussion ou à un vote éventuel en raison de ses intérêts;
 - d) lorsque nécessaire, extrait ou caviarde le passage portant sur le sujet, du procès-verbal de la réunion avant de le transmettre à la ou au membre concerné.
2. En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité soulève un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts concernant une ou un membre du conseil d'administration, celle-ci ou celui-ci doit en aviser le Secrétariat général, qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.
3. Le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration doit faire état de chaque cas de déclaration d'intérêts d'une ou d'un membre, de son retrait de la réunion ou du fait qu'elle ou il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision, ni qu'elle ou il n'a pas participé au vote sur la question, le cas échéant.
4. Dans l'éventualité d'un désaccord sur la nécessité de prendre les dispositions prévues aux présentes, la ou le membre concerné peut en discuter avec la présidence du conseil d'administration ou avec le conseil d'administration lui-même.

4.5 Gouvernance des sociétés d'État

Fonctionnement des comités

Le Conseil est assujéti à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE) depuis le 12 juin 2009. En 2023-2024, conformément à la *LGSE* et à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, le Conseil a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration, des trois comités obligatoires ainsi que du comité des programmes et d'un comité ad hoc de planification stratégique. Au cours de cet exercice financier, le conseil d'administration a tenu six séances régulières. Quant à ses 4 comités permanents, ils ont tenu 14 réunions régulières. Une période de huis clos entre les administratrices et administrateurs, sans la présence des membres de la direction, était à l'ordre du jour de chaque séance du conseil d'administration.

Conformément à son Règlement de régie interne, la présidente-directrice générale s'est assurée que chacun des comités dispose, en vue de l'accomplissement de ses fonctions, des ressources humaines, matérielles et financières adéquates, et que tous puissent recourir à des expertes et experts externes si nécessaire.

En 2023-2024, le conseil d'administration a procédé à l'approbation :

- des conditions d'admissibilité et d'inadmissibilité du programme Soutien à la mission;
- de la Politique d'encadrement des organismes soutenus à la mission;
- de la nomination de deux gestionnaires;
- du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 du Conseil;
- du Plan d'action de développement durable 2023-2028;
- du Plan stratégique 2023-2027;
- de la configuration et des profils de compétences des comités d'évaluation dans le cadre du programme Soutien à la mission;
- des états financiers du Conseil pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
- du budget amendé 2023-2024 de l'aide financière et de l'administration;
- du calendrier annuel des réunions du conseil d'administration pour 2023-2024;
- du Plan de gestion des risques 2023-2024;
- du renouvellement du régime d'emprunts du Conseil jusqu'au 31 octobre 2024;
- de la Politique de suppléance temporaire du président-directeur général;
- de la désignation de la suppléance de la présidente-directrice générale en cas d'incapacité temporaire;
- des modifications aux conditions de travail des cadres;

- du Plan d'action 2023-2028 sur la diffusion des arts de la scène au Québec;
- du Rapport annuel de gestion 2022-2023;
- des modifications au profil de compétences des membres du Conseil de l'Ordre des arts et des lettres;
- d'une modification aux conditions d'admissibilité de l'Ordre des arts et des lettres;
- de la liste des Compagnes et des Compagnons de l'Ordre des arts et des lettres du Québec pour 2024;
- de la pérennisation de l'admissibilité des artistes professionnels en humour en début de carrière au Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires, pour les projets d'écriture, aux volets Création, Exploration et recherche et Perfectionnement;
- des constats et des recommandations du Rapport d'évaluation du Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires;
- du retrait de deux subventions à des organismes dans le cadre du programme Soutien à la mission;
- des modifications au Code d'éthique des membres des comités d'évaluation, des appréciatrices et des appréciateurs;
- de la prolongation des mandats des présidentes et des présidents et des membres du comité des ressources humaines, du comité d'audit, du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des programmes et du comité ad hoc de planification stratégique;
- du budget 2024-2025 à 2028-2029 de l'administration et de l'aide financière;
- de certaines modalités du programme Soutien à la mission;
- de la Politique de gouvernance et de gestion des renseignements personnels;
- des modifications au Règlement de régie interne du conseil d'administration;
- de la mise à jour du Plan de désignation en matière de gestion des ressources humaines et financières.

Le conseil d'administration a également pris acte, effectué le suivi ou discuté :

- des modalités de la rémunération des membres du conseil d'administration;
- de la gouvernance de certains organismes;
- de l'évaluation du rendement de la présidente-directrice générale effectuée par le président du conseil d'administration et le président du comité des ressources humaines;
- du bilan final des plaintes pour l'exercice 2022-2023;
- de l'état d'avancement des travaux dans le cadre du programme Soutien à la mission;
- des démarches du Conseil sur le plan international;
- de l'état d'avancement des négociations de la convention collective de travail des professionnelles et des professionnels;
- des subventions attribuées dans le cadre de transferts ministériels;
- des règles régissant le remboursement des frais de formation et de perfectionnement des membres du conseil d'administration;
- de certaines demandes d'accès à l'information reçues au Conseil;
- du Rapport du comité de réflexion sur la diffusion des arts actuels au Québec;
- des constats de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des comités et de la présidence du conseil d'administration pour l'exercice 2023-2024;
- du budget 2024-2025 du Conseil;
- de l'état d'avancement du Plan stratégique 2023-2028;
- du climat dans le milieu culturel;
- de l'organisation du travail et de l'état des ressources humaines du Conseil;
- du processus de dotation de deux postes de direction.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de Réal Bergeron, de Céline Marcotte, de Tanya Sirois et de Maude Thériault, qui en est la présidente. Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique, à la formation des membres du conseil d'administration ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées.

En 2023-2024, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu trois réunions qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- Le Code d'éthique des membres des comités d'évaluation, des appréciatrices et des appréciateurs;
- Le profil de compétences des membres du Conseil de l'Ordre des arts et lettres du Québec;
- Un des critères d'admissibilité de l'Ordre des arts et des lettres;
- Des règles régissant le remboursement des frais de formation et de perfectionnement des membres du conseil d'administration;
- Les dénonciations d'inconduite, de harcèlement psychologique et sexuel au sein des organismes soutenus par le Conseil;
- Le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des comités, de la présidence et des membres;
- Les formations pour les membres du conseil d'administration;
- Les modifications au Règlement de régie interne du conseil d'administration;
- La *Politique de gouvernance et de gestion des renseignements personnels*.

Au terme de l'exercice 2023-2024, le comité de gouvernance et d'éthique a également procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités conformément aux critères approuvés par celui-ci. Dans une perspective d'amélioration continue, les administratrices et administrateurs ont été invités à évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et des comités ainsi que la qualité de leur participation individuelle, à l'aide d'un sondage. Les résultats de l'évaluation ont été discutés et soumis au conseil d'administration.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de Réal Bergeron, de Tanya Sirois et de Julie Bellemare, qui en est la présidente. Ce comité s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2023-2024, les membres de ce comité se sont réunis à quatre occasions pour étudier les sujets suivants :

- Le suivi des risques et le Plan de gestion des risques 2023-2024;
- Le Rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2023;
- La mise à jour des budgets de l'administration et de l'aide financière pour 2023-2024;
- Les mesures de prévention et de contrôle internes;
- La budgétisation pour 2024-2025 à 2028-2029;
- Le plan d'audit des états financiers du Conseil au 31 mars 2024;
- Les modifications aux délégations de pouvoir du conseil d'administration;
- La mise à jour du Plan de désignation en matière de gestion des ressources humaines et financières.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

Les membres du comité des ressources humaines sont Alix Laurent, Mario Trépanier et Mériol Lehmann, qui en est le président. Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration du profil de compétences et d'expérience et des critères d'évaluation de la présidente-directrice générale et, enfin, à la planification et à la sélection de la relève des dirigeantes et dirigeants.

En 2023-2024, le comité s'est réuni à une reprise et les travaux ont porté sur les sujets suivants :

- La Politique de suppléance temporaire du président-directeur général;
- Les modifications aux conditions de travail des cadres;
- Le suivi des négociations de la convention collective des professionnelles et des professionnels;
- Le recrutement et l'intégration des nouveaux gestionnaires à l'équipe.

Après la réunion, le comité a fait rapport verbalement de ses activités au conseil d'administration.



POSTHUME ↑

L'artiste Kourage a obtenu un soutien dans le cadre du Programme de partenariat territorial du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation de son album *Posthume* et la présentation d'un premier spectacle.

Sur la photo : la pochette de l'album *Posthume*, œuvre de Xavier Labrie et graphisme de Maxime Varenne

Crédit photo : Étienne Denis



← MARCHER LES IMAGES

L'artiste visuelle et autrice Alphiya Joncas a remporté le Prix du CALQ - Artiste de l'année aux Îles-de-la-Madeleine en mai 2023.

Sur la photo : *Marcher les images* d'Alphiya Joncas. Œuvre réalisée lors de la résidence *Arpenter l'archipel*

Crédit photo : Alphiya Joncas

Comité des programmes

Le comité des programmes est composé d'Alain Chartrand, de Mériol Lehmann, de Céline Marcotte, de Kiya Tabassian, de Mario Trépanier, de Sonia Cesaratto, de Marc Séguin et d'Anne-Marie Jean, qui en est la présidente. Le comité des programmes a, entre autres, la responsabilité de formuler des avis sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations de comités ad hoc, formés pour se pencher sur les enjeux touchant le secteur des arts et des lettres. Il procède à l'examen des demandes de révision soumises par les organismes admissibles. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2023-2024, six réunions ont eu lieu et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants :

- Les modifications aux conditions d'admissibilité et d'inadmissibilité du programme Soutien à la mission;
- La Politique d'encadrement des organismes soutenus à la mission;
- La configuration des comités d'évaluation et les profils de compétences dans le cadre du programme Soutien à la mission;
- Certaines modalités et des critères d'évaluation du programme Soutien à la mission;
- Le Plan d'action sur la diffusion des arts de la scène 2023-2028;
- Le Rapport d'évaluation du Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires;
- Le projet pilote des bourses en humour;
- Le Rapport du comité de réflexion sur la diffusion des arts actuels au Québec;
- Le retrait de la subvention à deux organismes dans le cadre du programme Soutien à la mission;
- Les subventions accordées à certains organismes dans le cadre d'un transfert ministériel

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration, verbalement.

Formation continue

Les membres du conseil d'administration ont accès en tout temps, de façon autonome, à des activités de perfectionnement, afin d'approfondir leurs connaissances des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions et d'en comprendre les enjeux. Des activités de formation pour l'accomplissement de leurs fonctions d'administratrices et d'administrateurs sont aussi offertes ponctuellement.

Application des mesures d'étalonnage

Le Conseil n'est pas assujéti à l'application de mesures d'étalonnage.



INEMURI 居眠り DORMIR PRÉSENT-E ↑

Le projet *inemuri* 居眠り *dormir présent-e* de l'artiste en arts visuels Marion Paquette, présenté à Occurrence au printemps 2024, à la suite d'une résidence de l'artiste au Japon.

Sur la photo : vue d'installation de *inemuri* 居眠り *dormir présent-e*, tyvek, coton, 81 cm x 28 cm x 300 cm à Occurrence, Montréal, 2024

Crédit photo : Marion Paquette



LES GLACES ↑

La dramaturge Rébecca Déraspe a remporté le prix Michel-Tremblay pour son texte dramatique *Les Glaces* en novembre 2023.

Sur la photo : Rébecca Déraspe, lauréate du prix Michel-Tremblay lors de la cérémonie de remise des prix de la Fondation du Centre des auteurs dramatiques à l'Atrium des Grands Ballets de l'Édifice Wilder, à Montréal

Crédit photo : Maryse Boyce



LES PIEDS EN HAUT : LOU ↑

Martine Asselin et Annick Daigneault ont remporté le prix Artiste dans la communauté 2024 pour le projet *Les pieds en haut : Lou* permettant au public d'expérimenter le monde avec la sensibilité d'une personne autiste.

Sur la photo : des spectateurs et spectatrices font l'expérience de réalité virtuelle *Les pieds en haut : Lou* à la Maison de la culture Marie-Uguay

Crédit photo : Martine Asselin

Membres du conseil d'administration

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration comptait 14 membres. Un poste est vacant depuis le 1^{er} novembre 2022. Les mandats de neuf membres sont échus : huit depuis le 5 juin 2022 ainsi que le mandat du président venu à son terme le 5 juin 2023. Le mandat d'une administratrice viendra à échéance au cours du prochain exercice. Toutefois, en vertu de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE), tous ces membres demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés par le gouvernement. Dix membres sont âgés de 51 ans et plus et quatre autres ont entre 35 et 50 ans.

La composition du conseil d'administration respecte les exigences législatives de la LGSE quant aux aspects suivants : le nombre de femmes membres du conseil d'administration représente une proportion de 43 % (6 femmes), trois membres sont représentatifs de la diversité de la société québécoise, une membre était âgée de moins de 35 ans au moment de sa nomination et une personne est membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au Code des professions. Toujours au 31 mars 2024, huit membres se qualifient à titre d'indépendants. Les nominations à venir devraient permettre de répondre à l'exigence de la LGSE qui précise qu'au moins les deux tiers des membres doivent être indépendants. Conformément à sa loi constitutive, la majorité des membres (autres que le président et la présidente-directrice générale) sont issus des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions et quatre membres sont issus de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale : l'Abitibi-Témiscamingue, la Montérégie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le président du conseil d'administration peut participer aux réunions de l'un ou l'autre des comités du conseil d'administration sans en être désigné membre. En 2023-2024, le président, Sylvain Lafrance, a participé à cinq des six réunions du comité des programmes. Il a de plus été désigné, par le conseil d'administration, président du comité ad hoc de planification stratégique qui s'est réuni à deux reprises. Au 31 mars 2024, le comité d'audit était composé uniquement de membres indépendants alors que le comité de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines étaient composés majoritairement de membres indépendants. En vertu d'une disposition transitoire de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, les membres n'ayant pas le statut de membre indépendant peuvent siéger à ces deux comités jusqu'au 3 juin 2024.

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions selon les barèmes déterminés par le gouvernement, et depuis le 1^{er} avril 2023, les membres sont admissibles au versement d'une rémunération établie par le gouvernement du Québec en vertu de la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives* (LQ 2022, c.19).

Profil de compétences et d'expérience

Membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement sur la base d'un profil de compétences et d'expérience établi par le comité de gouvernance et d'éthique et approuvé par le conseil d'administration. Ce profil a été élaboré en tenant compte notamment des différentes exigences législatives. Selon le profil actuel, les membres du conseil d'administration doivent réunir collectivement des compétences et de l'expérience dans l'un ou l'autre des domaines suivants en lien avec la mission du Conseil : arts visuels, arts multidisciplinaires, arts numériques, arts du cirque, cinéma et vidéo, chanson, danse, littérature et conte, métiers d'art, musique, recherche architecturale, théâtre, diffusion culturelle, création et production dans les domaines des arts et des lettres. Le profil décrit également les autres compétences et les expériences recherchées individuellement. Un profil de compétences et d'expérience plus spécifique aux postes devant être pourvus est aussi élaboré, et ce, en tenant compte de la composition du conseil d'administration et des besoins.

Présidence-direction générale

La nomination au poste de la présidence-direction générale du Conseil est faite également par le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration et sur la base d'un profil de compétences et d'expérience spécifique élaboré par le comité des ressources humaines et approuvé par le conseil d'administration.



© Sylvain Légaré

ANNE-MARIE JEAN

Présidente-directrice générale, présidente du comité des programmes et membre du comité *ad hoc* de planification stratégique

Date de nomination du deuxième mandat : le 30 septembre 2020

Début du deuxième mandat : le 23 novembre 2020

Date d'échéance du deuxième mandat : le 22 novembre 2025

Région de résidence : Montréal



© Carole Bergeron

SYLVAIN LAFRANCE

Président du conseil d'administration et président du comité *ad hoc* de planification stratégique

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2023

Statut : administrateur indépendant
Région de résidence : Montréal

Femme engagée, Anne-Marie Jean cumule plus de 30 années d'expérience dans le milieu culturel. Directrice générale de Culture Montréal de 2005 à 2015, elle a œuvré activement à la promotion des arts et de la culture comme vecteur de développement de la société. Elle a assuré avec succès la croissance de la présence de l'organisation auprès des milieux culturels, sociaux et économiques, et des différents paliers gouvernementaux. Administratrice compétente, elle a fait partie de nombreux comités et conseils d'administration tels que le comité des partenaires de la diversité du Conseil des arts de Montréal et le comité de coordination de Montréal, métropole culturelle, et les conseils d'administration de la Coalition canadienne des arts (coprésidente), du Fonds canadien de télévision (devenu le Fonds des médias du Canada), d'Ateliers créatifs Montréal (vice-présidente), du Grand Costumier, de Tourisme Montréal et du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (première vice-présidente). Elle est membre de la Fédération internationale des conseils des arts et agences culturelles (IFACCA) et du réseau des Organismes publics de soutien aux arts au Canada (OPSAC).

Pendant plus de 15 ans, Anne-Marie Jean a aussi travaillé dans les domaines de la production télévisuelle, des communications institutionnelles et du développement des organisations. Un passage déterminant à Ottawa comme attachée politique dans divers ministères lui a apporté une solide connaissance de l'appareil gouvernemental et des systèmes politiques.

Anne-Marie Jean est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa où elle a suivi des cours en administration. Elle est également détentrice d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés (ASC) du Collège des administrateurs de sociétés.

Sylvain Lafrance est entré à la Société Radio-Canada en 1978 à titre de journaliste. À l'automne 2005, le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le nomme vice-président principal pour l'ensemble des services français de Radio-Canada, et lui confie le mandat de procéder à l'intégration des services de radio, de télévision et d'Internet de Radio-Canada, afin de créer un des plus importants groupes de radiodiffusion publique de langue française, le seul en Amérique du Nord.

Il quitte Radio-Canada en octobre 2011 et devient professeur associé à HEC Montréal, poste qu'il occupe toujours. Il est également directeur du magazine *Gestion*, revue trimestrielle sur les grandes tendances dans le monde du *management*.

Sylvain Lafrance préside également le conseil d'administration de TV5 Numérique. Il est membre de l'Ordre du Canada, chevalier de l'Ordre de la Pléiade, décerné par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, chevalier de l'Ordre des arts et des lettres ainsi que chevalier de la Légion d'honneur de la République française.



© Chantal Mathieu

JULIE BELLEMARE

Présidente du comité d'audit
Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018
Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022
Statut : administratrice indépendante
Région de résidence : Montréal
Profil de compétences : finance et comptabilité

Julie Bellemare est directrice principale au sein des services de Crises et règlement de différends chez Mazars, à Montréal.

Elle compte plus de 15 ans d'expérience professionnelle. Elle a participé à des missions d'audit et de juricomptabilité au Canada, aux États-Unis, en Mauritanie, aux îles Canaries (Espagne) ainsi qu'à la Barbade. Elle a contribué à plusieurs enquêtes portant sur des allégations de fraude et de corruption, et a développé une expertise de pointe en matière de direction de missions de quantification de dommages relative à des litiges, à des ruptures de contrat et à des pertes d'exploitation.

En plus d'être diplômée de l'Université Bishop's avec distinction en administration des affaires, Julie Bellemare possède un diplôme en comptabilité publique de l'Université McGill et le titre de comptable professionnelle agréée (CPA). En 2014, elle a obtenu un diplôme d'études supérieures en juricomptabilité de l'Université de Toronto et son titre d'experte en juricomptabilité (EJC). Elle détient également les titres de Certified in Financial Forensics (CFF) et de Certified Fraud Examiner (CFE).

En raison de sa double formation (en comptabilité et en juricomptabilité), Julie Bellemare possède une expertise accrue en gouvernance et en mise en place de programmes d'éthique, d'intégrité et de conformité. Elle a également suivi avec succès la formation *Administrateurs de la relève*.



© UQAT

RÉAL BERGERON

Membre du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit
Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018
Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022
Statut : administrateur indépendant
Région de résidence : Abitibi-Témiscamingue
Profil de compétences : littérature

Réal Bergeron est professeur émérite à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) depuis 2023. Il y a enseigné la didactique du français langue d'enseignement dans les programmes de formation initiale en enseignement. Au milieu des années 2000, il a co-publié des albums de littérature jeunesse destinés aux enfants non voyants de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. L'équipe de conception a d'ailleurs reçu deux prix d'excellence en 2005 et 2006 en guise de reconnaissance de l'expertise développée. Au début des années 1990, il a contribué à faire connaître au Québec et en Europe francophone l'approche Actualisation du potentiel intellectuel (API) en éducation cognitive, où il a entre autres participé au développement d'un outil diagnostique du Profil d'efficacité spontanée et sur demande (PESD). Au cours des dernières années, il a co-dirigé huit ouvrages scientifiques dans le domaine de la didactique de l'oral. Il a été vice-président des Publications du Québec – français de 2012 à 2015 et rédacteur en chef de la revue *Québec français*, pour la section didactique, de 2011 à 2015. Il a été membre fondateur, en février 2018, du Groupe régional d'acteurs pour la valorisation des enseignants (GRAVE). Un prix Reconnaissance lui a été remis en novembre 2023. Depuis 2019, il dirige la collection *e-cogito* des Éditions Peisaj. Il est membre depuis 2002 du Cercle d'excellence du président de l'Université du Québec. En 2020, il a reçu le Prix de la ministre en Enseignement supérieur, édition 2019-2020, volet reconnaissance en enseignement universitaire, et le prix de la laïcité Guy-Rocher. En janvier 2022, il a été nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) jusqu'au moment de la prise de sa retraite en juin 2022. Jusqu'en mars 2023, à titre de cadre-conseil, il a accompagné les professeurs du Département d'éducation dans des dossiers de la formation à distance aux premier et deuxième cycles. Depuis une quinzaine d'années, il est membre du conseil d'administration de la Corporation du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue et membre actif du comité organisateur des éditions du salon se déroulant à Rouyn-Noranda. Enfin, il poursuit sa collaboration, à titre de personne-ressource pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord du Québec, au comité provincial Debout pour l'école.



© Courtoisie

SONIA CESARATTO

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : le 13 mai 2020

Date d'échéance du mandat : le 12 mai 2024

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

Après sept années chez Universal Music Group en tant que cheffe de projet du répertoire francophone et cinq autres années au sein de Spectra Musique comme directrice communications et marketing, Sonia Cesaratto a fondé sa propre boîte de *management* et de relations de presse en mars 2013. Cesaratto & Co se consacre principalement à la gestion des carrières d'artistes québécois et acadiens : Dear Criminals, Random Recıpe, Les Hay Babies, Ingrid St-Pierre, Frannie Holder, CASSIOPÉE, Mille Milles et Julie Aubé.

Cesaratto & Co s'occupe aussi des relations de presse d'artistes locaux et internationaux, mais également de certains événements, dont le Festival de musique émergente (FME), de 2013 à aujourd'hui.



© Isabel Zimmer

ALAIN CHARTRAND

Membre du comité des programmes et du comité *ad hoc* de planification stratégique

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

Cofondateur en 1987 et directeur général et artistique du festival Coup de cœur francophone présenté chaque automne à Montréal ainsi que dans 45 villes canadiennes, Alain Chartrand participe depuis 40 ans au rayonnement de la chanson francophone en s'impliquant dans diverses organisations locales, nationales et internationales.

Depuis 2009, il siège au conseil d'administration du concours montréalais Les Francouvertes et en assume la présidence depuis une décennie. De 2004 à 2022, il a siégé durant 14 ans au conseil d'administration de RIDEAU dont il a occupé le poste de vice-président (2005 à 2009) et celui de secrétaire (2016 à 2022).

Sur la scène internationale, membre sociétaire de l'Académie Charles Cros, Alain Chartrand siège aux conseils d'administration de la Fédéchanson (Fédération des acteur[-trice]s de la chanson francophone) et de l'Association des réseaux d'événements artistiques (ARÉA international) à titre de secrétaire du conseil d'administration.

Entre autres distinctions, il a été nommé membre de l'Ordre du Canada (2020), Officier de l'Ordre de la Pléiade et du dialogue des cultures (2018) et Chevalier de l'Ordre national du Québec (2017), a été décoré par le Conseil supérieur de la langue française de l'Ordre des francophones d'Amérique (2011) et s'est vu remettre le prix Hommage SOCAN (2016).



© Alex Pallon

ALIX LAURENT

Membre du comité des ressources humaines

Date de nomination et début du mandat : le 15 décembre 2021

Date d'échéance du mandat : le 14 décembre 2025

Statut : administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

Alix Laurent œuvre dans le domaine culturel depuis plus de 25 ans. Reconnu pour son leadership rassembleur, son dévouement et sa transparence, il est nommé directeur général de l'École supérieure de ballet du Québec en 2006.

À titre d'éditeur à Montréal, au début des années 1990, il a fondé plusieurs publications dont le *Magazine Images* et le *Voice Magazine*. Alix Laurent a été l'un des principaux instigateurs des célébrations du Mois de l'histoire des Noirs au Québec. Il a aussi fondé, en l'an 2000, la Semaine d'actions contre le racisme et, en 2006, le Festival de films sur les droits de la personne de Montréal.

Très impliqué socialement, il a siégé bénévolement au conseil d'administration de Culture Montréal ainsi que de Télé Québec et, à titre de trésorier, il a participé à la fondation des Prix de la danse de Montréal. Il est présentement président du conseil d'administration de l'Association des écoles supérieures d'art du Québec (ADESAQ). Il fait également partie du conseil d'administration de la compagnie Skeels Danse Montréal.

Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en sciences économiques, d'un certificat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration de l'École nationale d'administration publique.



© Amandine Gauthier

MÉRIOL LEHMANN

Président du comité des ressources humaines et membre du comité des programmes et du comité *ad hoc* de planification stratégique

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Statut : administrateur indépendant

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts visuels, arts numériques, cinéma et vidéo

Mériol Lehmann est né en Suisse et vit au Québec depuis plus de 40 ans. Le travail de cet artiste œuvrant principalement en arts visuels et médiatiques a été présenté dans de multiples lieux de diffusion au Canada, en Europe, au Mexique et au Japon, sous forme d'expositions, d'installations et de performances.

Détenteur d'une maîtrise en arts de l'Université Laval, il a également poursuivi des études doctorales à l'École multidisciplinaire de l'image de l'Université du Québec en Outaouais.

À titre de concepteur sonore, il collabore régulièrement à des projets en arts de la scène, en cinéma et en arts littéraires. Parallèlement à sa carrière artistique, son expérience à titre de gestionnaire dans le domaine des arts médiatiques l'a amené à s'intéresser aux changements sociétaux provoqués par le numérique et à leur influence sur le milieu culturel. Convaincu de l'importance de ces enjeux, il agit maintenant aussi comme conférencier, consultant et formateur en culture numérique.



© Marine Poulin

CÉLINE MARCOTTE

Membre du comité de gouvernance et d'éthique, du comité des programmes et du comité *ad hoc* de planification stratégique

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

Directrice générale du Théâtre du Rideau Vert depuis mars 2008, cette gestionnaire aguerrie a su relever avec brio le double défi d'assurer la pérennité et la viabilité financière de la compagnie tout en contribuant, de pair avec la directrice artistique, à la qualité des programmations.

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's et d'une maîtrise en philosophie de l'Université de Montréal, Céline Marcotte a occupé divers postes en gestion des arts, au sein de compagnies de production et de diffusion ainsi que du milieu associatif, entre autres au Centre du Théâtre d'Aujourd'hui, chez Lock-Danseurs inc., au Théâtre de la Ville (Longueuil), à la salle Pierre-Mercure du Centre Pierre-Péladeau (Montréal) ainsi qu'au Centre des auteurs dramatiques. Présidente de RIDEAU de 2000 à 2003, Céline Marcotte a siégé à de nombreux conseils d'administration, notamment pour le Centre des auteurs dramatiques, le Réseau Scènes et les cahiers de théâtre JEU. Depuis l'automne 2020, elle est membre du comité exécutif de Théâtres associés (T.A.I.) inc.

La grande rigueur, le souci d'équité et la remarquable sensibilité artistique de cette passionnée de théâtre lui confèrent une compréhension unique des enjeux spécifiques à la gestion et au développement d'organismes culturels, notamment en ce qui a trait à l'art vivant.



© Jérôme Gauthier

MARC SÉGUIN

Membre du comité des programmes

Date de nomination et début du mandat : le 15 décembre 2021

Date d'échéance du mandat : le 14 décembre 2025

Statut : administrateur indépendant

Région de résidence : Montérégie

Profil de compétences : arts visuels, cinéma, littérature

Diplômé en beaux-arts de l'Université Concordia, Marc Séguin est un artiste multidisciplinaire, à la fois peintre, romancier et cinéaste.

Dès sa première exposition en 1996, il attire favorablement l'attention des critiques et des collectionneurs. Ses tableaux font partie des collections de plusieurs grands musées tels que le Musée d'art contemporain de Montréal, le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec.

Son œuvre comprend également cinq romans et un recueil de poèmes. Le premier long métrage de fiction qu'il a réalisé et écrit, *Stealing Alice*, est sorti en 2016. En 2017, il a réalisé le documentaire *La ferme et son État*, un portrait actuel des forces vives et des aberrations en agriculture au Québec. Marc Séguin siège également au conseil d'administration du Musée d'art contemporain de Montréal.



© Stéphanie Audet

TANYA SIROIS

Membre du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination et début du mandat : le 15 décembre 2021

Date d'échéance du mandat : le 14 décembre 2025

Statut : administratrice indépendante

Région de résidence : Capitale-Nationale

Profil de compétence : gestion et gouvernance

Membre de la Première Nation Innu de Pessamit et directrice générale du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ), Tanya Sirois milite pour les droits et intérêts des citoyennes et citoyens autochtones afin que ceux-ci puissent agir et participer à leur épanouissement au sein d'une société juste et équitable. Sous son leadership, le RCAAQ a réalisé d'importantes avancées en matière de reconnaissance des réalités autochtones et de création de politiques publiques pertinentes. Tanya Sirois détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval (2004) et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (2018). Elle a également obtenu une certification universitaire en gouvernance de société de l'Université Laval (2024) et détient le titre d'administratrice de sociétés certifiée (ASC). Elle possède plus d'une quinzaine d'années d'expérience en gestion, politiques publiques et gouvernance. Tanya Sirois siège présentement à titre de membre socioéconomique de l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec et elle est aussi présidente de la Société immobilière du RCAAQ.



© Gary Payne

KIYA TABASSIAN

Membre du comité des programmes et du comité *ad hoc* de planification stratégique

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Région de résidence : Montréal

Profil de compétences : arts de la scène

Virtuose du satar et compositeur acclamé, Kiya Tabassian s'est taillé une place privilégiée sur la scène musicale internationale avec son ensemble Constantinople et également en tant que soliste. Passé maître dans les métissages et les rencontres musicales, il parcourt les cinq continents pour présenter ses créations et sa musique sur les scènes du monde entier.

Il a participé à de nombreux projets éclectiques en tant que compositeur, interprète ou improvisateur avec la Société Radio-Canada, le projet international MediMuses ou l'ensemble Atlas (Pays-Bas). De nombreuses formations musicales et institutions ont fait appel à ses talents de compositeur, comme l'Orchestre symphonique de Montréal, le Nouvel Ensemble Moderne, Bradyworks et l'Union Européenne de Radio-Télévision.

Il a également écrit des musiques de films documentaires et de fiction, tels *Jabaroot* ou *Voices of the Unheard*. En 2015, il instaure et dirige le tout premier programme de résidence des musiques du monde au Banff Centre For the Arts et, entre 2017 et 2021, il agit comme artiste associé du prestigieux festival Les Rencontres musicales de Conques (France).

Il a été membre du Conseil des arts de Montréal durant sept ans et y a présidé le comité décisionnel musical pendant trois ans. Il assure la direction artistique du Centre des musiciens du monde qu'il a cofondé en 2017 à Montréal pour développer un espace de création, de rencontres, d'échanges et de transmission de connaissances entre des musiciens du monde et le public québécois.



MAUDE THÉRIAULT

Présidente du comité de gouvernance et d'éthique

Date de nomination et début du deuxième mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du deuxième mandat : le 5 juin 2022

Statut : administratrice indépendante

Région de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean

Profil de compétences : recherche architecturale

© Hélène Thériault



MARIO TRÉPANIÉ

Membre du comité des ressources humaines, du comité des programmes et du comité *ad hoc* de planification stratégique

Date de nomination et début du mandat : le 6 juin 2018

Date d'échéance du mandat : le 5 juin 2022

Région de résidence : Montérégie

Profil de compétences : arts de la scène

© Courtoise

Architecte, administratrice et professeure, Maude Thériault participe à toutes les étapes des projets d'architecture de la firme Daniel Paiement, architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal ainsi que d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi, elle est présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Ordre des architectes du Québec et siège à son conseil d'administration depuis 2012. Elle a été professeure d'histoire et d'architecture jusqu'en juin 2021. Elle a fait partie du conseil d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium de 2013 à 2021. Elle a été présidente de la Fondation des Parlementaires québécois – Cultures à partager, section Saguenay, de 2014 à 2017.

Elle a reçu, en 2012, la Médaille de l'Assemblée nationale et, en 2014, le prix Hommage Bénévolat-Québec pour son engagement continu et remarquable envers les institutions et les organismes de sa région.

Mario Trépanier œuvre dans le domaine des arts et de la culture depuis 35 ans. Il a été directeur général du Centre culturel de l'Université de Sherbrooke de 2008 à 2022. Il a fondé et dirigé l'entreprise de services pour le milieu culturel Summum communications, de 2002 à 2008. Il y a développé une expertise en développement de publics, en organisation de tournées et en production déléguée d'événements. Il est responsable de la création et de la préparation de nombreux galas régionaux et cérémonies (Chambre de commerce, Université de Sherbrooke, Mondiaux d'athlétisme de 2003, Jeux du Canada de 2013). Il a activement participé à la mise en place de la première politique culturelle de l'Université de Sherbrooke. Il a également développé le projet Passeurs culturels avec la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke, qui permet à des milliers de futurs enseignantes et enseignants d'être mieux outillés pour intégrer la culture dans leur travail quotidien auprès des élèves.

Mario Trépanier a grandement servi les arts de la scène, notamment le théâtre. Il a aussi siégé au conseil d'administration de RIDEAU et du réseau Diffusion Inter-Centres qui regroupe de grandes salles de spectacles du Québec. L'organisme RIDEAU lui a décerné, en 2022, le prix Reconnaissance pour souligner sa contribution au milieu des arts de la scène en tant que leader et instigateur de projets porteurs pour son milieu. Il agit à titre de consultant auprès de différents organismes culturels, en plus s'assurer un intérim à la codirection générale et administrative du Théâtre du Nouveau Monde.



ESPÈCE EN VOIE D'APPARITION ↑

Les artistes Stéphanie Lagueux et Jonathan L'Ecuyer ont obtenu un soutien dans le cadre du Programme de partenariat territorial de Lanaudière pour leur projet *Espèce en voie d'apparition*, une exposition de sculptures matérielles et virtuelles présentée à l'été 2023 dans le Parc de conservation du Ruisseau de feu de Terrebonne.

Sur la photo : parcours guidé à partir du parc de conservation du ruisseau de Feu à Terrebonne à l'été 2023, où les participants et participantes ont pu découvrir le projet *Espèce en voie d'apparition* et son milieu d'intégration, les arbres et la flore environnante avec les artistes Stéphanie Lagueux et Jonathan L'Ecuyer et leur collaboratrice Paule Makrous, historienne de l'art et arboricultrice

Crédit photo : Alexis Bellavance

Tableau 11 : Relevé des présences des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2023-2024 (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ DES PROGRAMMES	COMITÉ AD HOC DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE
Nombre de réunions en 2023-2024	6	3	4	1	6	2
Julie Bellemare	6/6		4/4			
Réal Bergeron	6/6	3/3	4/4			
Sonia Cesaratto	6/6				6/6	
Alain Chartrand	6/6				6/6	2/2
Anne-Marie Jean (présidente-directrice générale)	6/6		1/1*		6/6	2/2
Sylvain Lafrance (président du conseil d'administration)	6/6				5/5**	2/2***
Alix Laurent	6/6			1/1		
Mériol Lehmann	6/6			1/1	5/6	1/2
Céline Marcotte	6/6	3/3			6/6	2/2
Marc Séguin	5/6				6/6	
Tanya Sirois	6/6	3/3	4/4			
Kiya Tabassian	3/6				6/6	1/2
Maude Thériault	6/6	3/3				
Mario Trépanier	6/6			1/1	6/6	2/2

Le nombre de présences aux réunions de chaque membre du conseil d'administration est comptabilisé en fonction du nombre de réunions qui se sont tenues depuis sa nomination jusqu'à sa démission ou son remplacement.

*La présidente-directrice générale a été invitée à assister à une des réunions du comité d'audit.

**Le président peut assister aux réunions des comités dont il n'est pas membre.

***Le président a été renommé président du comité *ad hoc* de planification stratégique par le conseil d'administration le 4 décembre 2023.

Conformément à son Règlement de régie interne, une ou un membre du conseil d'administration est considéré avoir démissionné de celui-ci si cette personne est absente lors de trois séances successives, sans en avoir avisé au préalable le président ou la présidente du conseil d'administration ou le ou la secrétaire. En 2023-2024, aucun membre du conseil d'administration n'a été dans cette situation.

Rémunération

Tous les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions et ont aussi droit à la rémunération établie par le gouvernement depuis le 1^{er} avril 2023.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi de la présidente-directrice générale sont établis par décret du gouvernement du Québec.

Tableau 12 : Rémunération des membres du conseil d'administration

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024 (EN DOLLARS)

NOM DU MEMBRE	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE A	MEMBRE B	PRÉSIDENTE C	MEMBRE D	E	F = A+B+C+D+E
Sylvain Lafrance	21 200 \$	0 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	25 400 \$
Julie Bellemare	0 \$	10 600 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	14 800 \$
Réal Bergeron	0 \$	10 600 \$	0 \$	5 600 \$	0 \$	16 200 \$
Sonia Cesaratto	0 \$	10 600 \$	0 \$	2 800 \$	0 \$	13 400 \$
Alain Chartrand	0 \$	10 600 \$	0 \$	5 600 \$	0 \$	16 200 \$
Alix Laurent	0 \$	10 600 \$	0 \$	2 800 \$	0 \$	13 400 \$
Mériol Lehmann	0 \$	10 600 \$	4 200 \$	5 000 \$	0 \$	19 800 \$
Céline Marcotte	0 \$	10 600 \$	0 \$	8 400 \$	0 \$	19 000 \$
Marc Séguin	0 \$	9 850 \$	0 \$	2 800 \$	0 \$	12 650 \$
Tanya Sirois	0 \$	10 600 \$	0 \$	5 600 \$	0 \$	16 200 \$
Kiya Tabassian	0 \$	8 350 \$	0 \$	5 200 \$	0 \$	13 550 \$
Maude Thériault	0 \$	10 600 \$	4 200 \$	0 \$	0 \$	14 800 \$
Mario Trépanier	0 \$	10 600 \$	0 \$	8 400 \$	0 \$	19 000 \$

Rémunération globale des dirigeantes et dirigeants

Le salaire annuel de base de la présidente-directrice générale et son allocation de fonction sont établis selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décret.

Tableau 13 : Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS – POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024 (EN DOLLARS)

NOMS ET FONCTIONS DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE	RÉMUNÉRATION VARIABLE		CONTRIBUTION AUX RÉGIMES DE RETRAITE ASSUMÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT ¹¹	AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	RILT VERSÉ			
Anne-Marie Jean Présidente-directrice générale	186 875 \$	0 \$	0 \$	26 735 \$	21 117 \$	234 727 \$
Marie Daveluy Secrétaire générale et directrice de la planification et des programmes	178 392 \$	0 \$	0 \$	23 655 \$	2 081 \$	204 128 \$
René Ruel Directeur des ressources humaines et de l'administration	172 447 \$	0 \$	0 \$	23 653 \$	3 027 \$	198 827 \$
Véronique Fontaine Directrice de la planification et des programmes	148 752 \$	0 \$	0 \$	19 478 \$	2 925 \$	171 155 \$
Honorine Youmbissi Directrice des communications et de la promotion des arts et des lettres	144 746 \$	0 \$	0 \$	18 833 \$	2 651 \$	166 230 \$

La rémunération 2023-2024 comprend des montants payés rétroactivement pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023.

Assurance collective et autres avantages

Les dirigeantes et dirigeants du Conseil bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective offre les mêmes protections que le régime du personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de primes applicables sont fixés par l'assureur annuellement et déterminent les taux de primes à assumer par l'employée ou l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur correspondent à un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale, et à un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

Honoraires payés à la vérificatrice ou au vérificateur externe

Aucuns honoraires n'ont été versés à une auditrice ou un auditeur externe. Conformément à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, l'auditeur externe du Conseil est le Vérificateur général du Québec.

11. Le montant de compensation annuel au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) pour l'année 2023 a été évalué selon un taux de 3 % des cotisations audits régimes, tel que suggéré par Retraite Québec.

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	10
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	3	2	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	1	0
Total	4	3	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	3	1	0	s. o.
Partiellement acceptée	1	2	0	Art. 9, 37, 47, 54
Refusée (entièrement)	0	0	0	s. o.
Autres	1	2	0	Désistement

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	0
NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION	1

4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	0
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?</p> <p>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise de la <i>Politique linguistique</i> à chaque nouvel employé ou nouvelle employée • Publication de la <i>Politique linguistique</i> sur le site Web • Remise d'un guide sur l'écriture inclusive à chaque nouvel employé ou nouvelle employée, ainsi que le nom de la personne-ressource en matière de langue française au sein du Conseil • Présentation sur l'exemplarité de l'État avec les directeurs dans le cadre d'une rencontre avec le ministère de la Langue française, le 26 mai 2023 • Annonce de l'émissaire au comité de direction 	Oui

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non
Si vous avez une directive particulière : <ul style="list-style-type: none"> • Indiquez la date à laquelle elle a été approuvée par le ministre de la Langue française : • Combien d'exceptions cette directive compte-t-elle? 	s. o.
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Oui
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	s. o.
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	3,5 %

Politique linguistique de l'État (PLE)

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p>	<p>Oui</p>
<p>Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remise de la <i>Politique linguistique de l'État</i> à chaque nouvel employé ou nouvelle employée • Publication de la Politique linguistique de l'État sur le site Web • Publication de la <i>Directive du ministre de la Langue française relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par l'Administration</i> sur le site Web • Guide sur la rédaction épïcène de l'Office québécois de la langue française (OQLF) mis à la disposition du personnel du Conseil • Services-conseils linguistiques offerts en continu au personnel • Ajout d'une affichette à la réception des bureaux avec la mention : « Bonjour, nous sommes ravis de vous servir en français » • Ajout d'un bandeau Web sur la version anglaise du site indiquant la mention suivante: « The Charter of the French language and its regulations govern the consultation of English-language content. » + lien de redirection vers la source officielle sur la modernisation de la <i>Charte de la langue française</i> • Ajout d'un encadré sur la version anglaise du site Web rappelant que le Conseil est régi par la <i>Charte de la langue française</i> + lien de redirection vers la source officielle sur la modernisation de la <i>Charte de la langue française</i> • Ajout d'un lien dans le pied de page de la version anglaise du site Web intitulé : « Who can view this page ? » + lien de redirection vers la source officielle sur la modernisation de la <i>Charte de la langue française</i> • Différentes formations suivies par les émissaires : <ul style="list-style-type: none"> - Formation interne sur la rédaction épïcène – janvier 2024 - Séance d'information sur la rédaction de la directive particulière du ministère de la langue française – 24 janvier 2024 - Séance d'information sur l'exemplarité de l'État du ministère de la Langue française – 30 janvier 2024 	
<p>L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ou souhaitable?</p>	<p>Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : 9</p> <p>Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : 10</p>

4.8 Politique de financement des services publics

En 2023-2024, le Conseil n'a offert aucun service tarifé dans le cadre de la *Politique de financement des services publics*. Le Conseil est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivaines et écrivains et aux organismes artistiques sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles.



↑ LA COMPAGNIE DES AUTRES

L'organisme La compagnie des autres a obtenu un soutien dans le cadre de la mesure Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques pour son projet *Festival PointÔ – cirque et rue* présenté à Pointe-aux-Trembles du 7 au 9 juin 2024.

Sur la photo : les artistes de la compagnie Look-Up Arts Aériens de Québec dans le cadre du *Festival PointÔ – cirque et rue*, produit par La compagnie des autres en juin 2024

Crédit photo : ByQuach

KARIANNE TRUDEAU BEAUNOYER →

Pendant sa résidence d'écriture à Passa Porta, Karianne Trudeau Beaunoyer (*Je suis l'ennemie*) s'est consacrée à l'écriture de *Perdre la tête*, un essai de fiction autothéorique mêlant légendes urbaines et récit personnel pour explorer les postures ambiguës des transfuges de classe.

Sur la photo : Karianne Trudeau Beaunoyer dans le studio de la résidence de Passa Porta à Bruxelles, en février 2024

Crédit photo : Passa Porta

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conseil, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Anne-Marie Jean
Présidente-directrice générale,

Québec, le 17 juin 2024



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur principal d'audit

Québec, le 17 juin 2024

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024 BUDGET	2024 RÉEL	2023 RÉEL
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Aide financière (note 13)	134 747 900 \$	171 382 122 \$	182 347 871 \$
Administration (note 13)	8 554 900	9 763 979	8 456 267
Maintien d'actifs	727 010	473 148	490 889
Revenus autonomes			
Intérêts	1 200 000	4 145 748	3 650 307
Autres revenus	30 000	31 332	30 000
Total des transferts du gouvernement du Québec et revenus autonomes	145 259 810	185 796 329	194 975 334
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	225 000	752 193	1 594 372
	145 484 810	186 548 522	196 569 706
CHARGES			
Aide financière octroyée (note 4)	134 747 900	174 434 315	186 442 243
Frais d'administration (note 5)	10 745 025	11 436 660	9 769 150
Maintien d'actifs (note 6)	612 516	392 146	364 312
	146 105 441	186 263 121	196 575 705
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(620 631)	285 401	(5 999)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 009 139	3 009 139	3 015 138
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	2 388 508 \$	3 294 540 \$	3 009 139 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	53 179 181 \$	67 331 133 \$
Débiteurs	60 542	59 061
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec		
Aide financière	729 356	-
Administration	29 775	-
Maintien d'actifs	2 438 560	2 269 809
Intérêts courus à recevoir	283 601	305 587
	56 721 015	69 965 590
PASSIFS		
Emprunt temporaire (note 8)		
Maintien d'actifs	1 396 877	1 076 195
Créditeurs et charges à payer (note 9)	36 419 490	45 496 961
Provision pour vacances (note 10)	853 793	825 769
Provision pour allocation de transition (note 10)	135 800	119 900
Provision pour congés de maladie (note 10)	472 851	586 310
Dettes (note 11)		
Maintien d'actifs	927 368	1 195 884
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 12)	1 120 737	1 200 588
Transferts reportés (note 13)	13 954 519	18 301 202
Autres revenus reportés	54 241	54 241
	55 335 676	68 857 050
	1 385 339	1 108 540
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	1 866 794	1 875 461
Charges payées d'avance	42 407	25 138
	1 909 201	1 900 599
	3 294 540 \$	3 009 139 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Sylvain Lafrance
Président du conseil d'administration



Julie Bellemare,
Présidente du comité d'audit

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024 BUDGET	2024 RÉEL	2023 RÉEL
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(620 631) \$	285 401 \$	(5 999) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(676 669)	(430 346)	(418 241)
Amortissement des immobilisations corporelles	651 844	439 013	425 527
	(24 825)	8 667	7 286
Acquisition de charges payées d'avance		(47 540)	(22 095)
Utilisation de charges payées d'avance		30 271	50 137
		(17 269)	28 042
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(645 456)	276 799	29 329
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 108 540	1 108 540	1 079 211
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	463 084 \$	1 385 339 \$	1 108 540 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	285 401 \$	(5 999) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Provision pour vacances	734 843	651 612
Provision pour allocation de transition	15 900	20 059
Provision pour congés de maladie	171 629	200 451
Ajustement relatif au remboursement des dettes	(268 516)	(321 738)
Virement des transferts reportés	(16 537 173)	(9 062 656)
Amortissement des immobilisations corporelles	439 013	425 527
	(15 444 304)	(8 086 745)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(1 481)	(1 558)
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	(927 882)	(142 419)
Intérêts courus à recevoir	21 986	(231 558)
Créditeurs et charges à payer	(9 242 385)	(23 355 907)
Provision pour vacances	(706 819)	(597 699)
Provision pour congés de maladie	(285 088)	(216 953)
Transferts reportés	12 190 490	17 623 818
Charges payées d'avance	(17 269)	28 042
	1 031 552	(6 894 234)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(14 127 351)	(14 986 978)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(265 432)	(418 241)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires effectués	320 682	465 889
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition remboursée	(79 851)	(80 321)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	240 831	385 568
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(14 151 952)	(15 019 651)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	67 331 133	82 350 784
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	53 179 181 \$	67 331 133 \$
INFORMATIONS ADDITIONNELLES :		
Intérêts reçus	4 167 734 \$	3 418 749 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a été constitué en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec* (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, chapitre I-3), et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5^e suppl.)), le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers du Conseil, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour allocation de transition, la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les transferts à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'emprunt temporaire, les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

Transferts

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement du Québec et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs

Les revenus d'annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs constituent des opérations sans obligations de prestation et sont comptabilisées lorsque le Conseil a le pouvoir de revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Les charges d'aide financière octroyée sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

Passifs financiers

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour allocation de transition

Les obligations découlant des allocations de transition accumulées par le titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi de la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Conseil. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de traitement par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction.

Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Obligation découlant de contrats de location

Les contrats de location auxquels le Conseil est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui sont transférés, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Les autres contrats de location conclus à titre de preneur sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Conseil sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique et qui ne sont pas des opérations interentités sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans et 15 ans

Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conseil de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Conseil bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Conseil bénéficie des services acquis.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Adoption de nouvelle norme comptable

Le 1^{er} avril 2023, le Conseil a adopté les exigences du nouveau chapitre *SP 3400, Revenus* qui établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux opérations génératrices de revenus. Plus précisément, il différencie les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- Le Conseil doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'il remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur;

- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque le Conseil a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, le Conseil doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque le Conseil détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Conseil.

4. AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE

	2024	2023
Théâtre	34 647 441 \$	38 698 647 \$
Arts du cirque	7 006 026	8 818 780
Musique et chanson	42 379 675	42 970 427
Arts numériques, cinéma et vidéo	13 189 551	12 939 437
Arts visuels	16 917 237	19 546 901
Danse	18 827 604	19 376 113
Littérature	6 181 666	7 035 437
Arts multidisciplinaires	3 818 924	3 707 652
Pluridisciplinaires	28 336 348	31 120 833
Humour	98 700	158 500
Autres activités *	3 031 143	2 069 516
	174 434 315 \$	186 442 243 \$

* Dans la catégorie Autres activités, des dépenses de 1 984 843 \$ (2023 : 1 230 407 \$) sont inscrites pour les frais de comités et jurys et les classes d'entraînement dans le domaine des arts du cirque et de la danse.

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2024	2023
Traitements et avantages sociaux		
Traitements des employés	7 291 529 \$	6 649 060 \$
Rémunération des membres du conseil d'administration	214 400	-
Avantages sociaux	1 520 363	1 300 445
Loyer	766 068	745 155
Amortissement des immobilisations corporelles	89 669	89 669
Honoraires professionnels		
Coordination du réseau des agents de développement culturel numérique	380 000	31 667
Autres	721 797	505 584
Frais de déplacement et représentation	198 005	144 369
Publicité et communication	59 213	64 505
Fournitures et approvisionnements	133 168	190 653
Frais d'intérêts		
Emprunt temporaire	37 610	23 097
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	24 796	24 326
Entretien et réparations	42	620
	11 436 660 \$	9 769 150 \$

6. MAINTIEN D'ACTIFS

	2024	2023
Amortissement des immobilisations corporelles	349 344 \$	335 858 \$
Frais d'intérêts		
Emprunt temporaire	17 261	7 085
Dettes	25 541	21 369
	392 146 \$	364 312 \$

7. RÉGIME D'EMPRUNT

Le Conseil est autorisé par le décret numéro 1555-2023 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 3 041 781 \$ et ce, jusqu'au 31 octobre 2024, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2024, le total de la marge de crédit s'élève à 1 396 877 \$ (2023 : 1 076 195 \$). Le total des emprunts sur les billets à long terme s'élève à 927 368 \$ (2023 : 1 195 884 \$). Les détails sont présentés aux notes 8 et 11.

8. EMPRUNT TEMPORAIRE

	2024	2023
Marge de crédit	1 396 877 \$	1 076 195 \$

Au 31 mars 2024, le Conseil détient une marge de crédit auprès du ministère des Finances de 2 041 109 \$ échéant le 31 octobre 2024. Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02 %.

Au 31 mars 2023, un montant de 318 300 \$ sans incidence sur la trésorerie est exclu des flux de trésorerie concernant la dette assumée directement par le Ministère de la Culture est des Communications.

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2024	2023
Traitements	1 057 893 \$	1 195 308 \$
Avantages sociaux	143 071	336 712
Autres dépenses	832 568	258 242
Aide financière	34 385 958	43 706 699
	36 419 490 \$	45 496 961 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés du Conseil participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 616 970 \$ (2023 : 544 747 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocation de transition

Une allocation de transition est payable au titulaire d'un emploi supérieur qui ne bénéficie pas de la sécurité d'emploi dans la fonction publique, et dont le mandat n'est pas renouvelé à son terme par le gouvernement. Selon les *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, cette allocation correspond à un mois de salaire par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois. Elle se calcule sur la base du traitement que le titulaire reçoit au moment de son départ et en proportion du temps pendant lequel il a exercé ses fonctions.

Conformément aux modalités prévues à la section 5 du chapitre II des *Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein*, le Conseil a inscrit une provision pour allocation de transition de 135 800 \$ (2023 : 119 900 \$).

Provision pour congés de maladie et vacances

Le Conseil dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conseil, jusqu'à la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires étaient applicables depuis le 1^{er} avril 2019. Ces dispositions transitoires prévoyaient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. La période transitoire est venue à échéance le 31 mars 2024. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2019 seront payables à 70 % au cours du prochain exercice.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2024	2023
Taux d'indexation	3,10 % à 3,70 %	3,10 % à 3,70 %
Taux d'actualisation	4,00 % à 4,48 %	3,56 % à 4,64 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	2 à 25 ans	1 à 26 ans

	2024		2023	
	Vacances	Congés de maladie*	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	825 769 \$	586 310 \$	771 856 \$	602 812 \$
Charges de l'exercice	734 843	171 629	651 612	200 451
Prestations versées au cours de l'exercice	(706 819)	(285 088)	(597 699)	(216 953)
Solde à la fin de l'exercice	853 793 \$	472 851 \$	825 769 \$	586 310 \$

* Le solde à la fin comprend un montant de 133 687 \$ qui sera versé au cours du prochain exercice.

11. DETTES

	2024	2023
Emprunts sur billets à long terme auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession, au taux effectif * :		
2,314 %, remboursable en versement annuel en capital de 61 300 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2029	306 502 \$	367 802 \$
1,130 %, remboursable en versement annuel en capital de 78 833 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2026	236 500	315 334
1,653 %, remboursable en versement annuel en capital de 64 582 \$ jusqu'au 1 ^{er} mars 2026	129 164	193 746
3,437 %, remboursable en versement annuel en capital de 63 800 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2027	255 202	319 002
	927 368 \$	1 195 884 \$

* La valeur comptable nette des immobilisations reliées à ces emprunts au 31 mars 2024 est de 775 831\$ (2023 : 694 829 \$)

Au cours de l'exercice, un montant de 268 516 \$ (2023 : 3 438 \$) sans incidence sur la trésorerie est exclu des flux de trésorerie concernant la dette assumée directement par le Ministère de la Culture et des Communications.

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2025	268 516 \$	20 226 \$	288 742 \$
2026	268 516	14 656	283 172
2027	203 935	9 087	213 022
2028	125 101	5 030	130 131
2029	61 300	1 419	62 719
	927 368 \$	50 418 \$	977 786 \$

12. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2024	2023
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant de 1 345 025 \$ auprès de la Société québécoise des infrastructures, au taux de 2,13 %, remboursable en versements mensuels en capital et intérêts de 8 721 \$ jusqu'au 1 ^{er} mai 2036	1 120 737 \$	1 200 588 \$

Les montants des versements à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2025	81 569 \$	23 078 \$	104 647 \$
2026	83 323	21 324	104 647
2027	85 116	19 531	104 647
2028	86 946	17 701	104 647
2029	88 817	15 830	104 647
2030 et suivantes	694 966	55 009	749 975
	1 120 737 \$	152 473 \$	1 273 210 \$

13. TRANSFERTS REPORTÉS

	2024		
	Aide financière	Administration	Total
Solde au début de l'exercice	17 857 869 \$	443 333 \$	18 301 202 \$
Transferts octroyés au cours de l'exercice	166 940 443	9 858 975	176 799 418
Transferts constatés au cours de l'exercice	(171 382 122)	(9 763 979)	(181 146 101)
Variation des transferts reportés	(4 441 679)	94 996	4 346 683
Solde à la fin de l'exercice	13 416 190 \$	538 329 \$	13 954 519 \$

13. TRANSFERTS REPORTÉS (suite)

	2023		
	Aide financière	Administration	Total
Solde au début de l'exercice	9 740 040 \$	- \$	9 740 040 \$
Transferts octroyés au cours de l'exercice	190 465 700	8 899 600	199 365 300
Transferts constatés au cours de l'exercice	(182 347 871)	(8 456 267)	(190 804 138)
Variation des transferts reportés	8 117 829	443 333	8 561 162
Solde à la fin de l'exercice	17 857 869 \$	443 333 \$	18 301 202 \$

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024					
	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives*	Total**
Coût						
Solde au début	521 451 \$	220 626 \$	741 154 \$	3 284 508 \$	1 375 432 \$	6 143 171 \$
Acquisition	35 684	-	60 601	185 054	149 007	430 346
Solde à la fin	557 135	220 626	801 755	3 469 562	1 524 439	6 573 517
Amortissement cumulé						
Solde au début	382 084	169 411	553 367	2 987 197	175 651	4 267 710
Amortissement	46 551	17 396	88 111	192 827	94 128	439 013
Solde à la fin	428 635	186 807	641 478	3 180 024	269 779	4 706 723
Valeur comptable nette	128 500 \$	33 819 \$	160 277 \$	289 538 \$	1 254 660 \$	1 866 794 \$

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2023					
	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives*	Total
Coût						
Solde au début	517 785 \$	194 640 \$	566 906 \$	3 085 378 \$	1 360 221 \$	5 724 930 \$
Acquisitions	3 666	25 986	174 248	199 130	15 211	418 241
Solde à la fin	521 451	220 626	741 154	3 284 508	1 375 432	6 143 171
Amortissement cumulé						
Solde au début	320 684	151 643	494 027	2 792 848	82 981	3 842 183
Amortissement	61 400	17 768	59 340	194 349	92 670	425 527
Solde à la fin	382 084	169 411	553 367	2 987 197	175 651	4 267 710
Valeur comptable nette	139 367 \$	51 215 \$	187 787 \$	297 311 \$	1 199 781 \$	1 875 461 \$

* Le total des améliorations locatives inclut des immobilisations louées en vertu d'un contrat de location-acquisition au montant de 1 345 025 \$ (2023 : 1 345 025 \$), dont l'amortissement cumulé est de 254 062 \$ (2023 : 164 393 \$) et la valeur nette de 1 090 963 \$ (2023 : 1 180 632 \$). La charge d'amortissement de ces immobilisations louées est de 89 669 \$ (2023 : 89 669 \$).

** Les acquisitions d'immobilisations comprennent un montant de 164 914 \$ (2023 : 0 \$) qui est inclus dans les créditeurs et charges à payer. Cette opération est exclue des flux de trésorerie.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ces activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Conseil sont liés à la trésorerie, aux débiteurs, aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec et aux intérêts courus à recevoir. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime, puisque le Conseil investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque associé aux débiteurs et aux transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont limités, puisqu'ils proviennent principalement du gouvernement du Québec. Les débiteurs sont recouvrables dans les 30 jours suivant la fin de l'exercice. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créditeurs et charges à payer, le délai de paiement est de 30 jours, à l'exception de la provision pour vacances qui sera payée dans la prochaine année. Le Conseil établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La marge de crédit vient à échéance le 31 octobre 2024. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée aux notes 11 et 12.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque du taux d'intérêt, et l'autre risque de prix. Le Conseil est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les marges de crédit portent intérêt à taux variable et exposent le Conseil à un risque de flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt. Cependant, puisque les intérêts payés sur les marges de crédit seront remboursés par le Ministère de la Culture et des Communications, le risque de flux de trésorerie est minime.

Les dettes à long terme du Conseil portent intérêt à taux fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie suite à une variation du taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives concernant ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente-directrice générale du Conseil.

Le Conseil n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



UNE PARCELLE ↑

L'artiste Frédéric Lacroix-Loiselle a profité d'une résidence à Paris à l'été 2023 pour réaliser un court-métrage d'animation intitulé *Une parcelle* portant sur la viticulture naturelle et son rapport identitaire au terroir.

Sur la photo : Frédéric Lacroix-Loiselle en résidence à Paris

Crédit photo : François Rousseau



COLLECTIF9 ↑

L'ensemble collectif9 a obtenu du soutien dans le cadre du soutien à la Programmation spécifique et a produit l'œuvre *Héros* de Myriam Boucher et Pierre-Luc Lecours, compositeurs et artistes sonores et vidéo.

Sur la photo : l'ensemble collectif9 lors de la première montréalaise du spectacle *Héros*, co-présenté par Le Vivier dans le cadre de La semaine du Neuf, le 15 mars 2024 à l'Espace Orange de l'Édifice Wilder à Montréal. Membres du collectif9 : Chloé Chabanole (violin), John Corban (violin), Robert Margaryan (violin), T.J. Skinner (violin), Cynthia Blanchon (alto), Xavier Lepage-Brault (alto), Jérémie Cloutier (violoncelle), Andrea Stewart (violoncelle) et Thibault Bertin-Maghit (contrebasse)

Crédit photo : Philippe Latour



LA GRANDE MASCARADE ↑

Le duo d'artistes Étienne Lou et Gabriel-Antoine Roy ont obtenu du soutien pour la création de leur première œuvre, *La grande mascarade*, dans le cadre du volet Présentation publique du Programme général de bourses aux artistes.

Sur la photo : les créateurs et interprètes Étienne Lou et Gabriel-Antoine Roy dans la pièce *La grande mascarade* présentée à La Chapelle Scènes Contemporaines, le 20 mars 2024, dans le cadre du Festival Accès Asie

Crédit photo : David Wong

N.ORMES →

Les artistes Adrien Malette Chénier et Agathe Bissierier ont obtenu du soutien dans les volets Exploration et recherche ainsi que Création du Programme général de bourses aux artistes pour leur projet en arts du cirque *N.Ormes*, présenté plus de 60 fois dans plusieurs festivals au Québec, au Canada, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.

Sur la photo : Agathe Bissierier et Adrien Malette Chénier

Crédit photo : Thibault Caron

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES





PARCOURS DIS-LOCATIONS ↑

L'artiste Giorgia Volpe a été soutenue dans le cadre de la mesure Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques pour la réalisation du projet *Parcours Dis-locations*.

Sur la photo : *Les métiers de M. Albert, Parcours Dis-Locations* (2023-2025) à La Seigneurie des Aulnaies à Saint-Roch-des-Aulnaies. Impression polychrome sur nylon

Crédit Photo : Giorgia Volpe

6. TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Pour l'ensemble des tableaux complémentaires, les résultats pour les artistes concernent aussi les écrivaines et écrivains et les commissaires.

Tableau 14 : Aide financière du Conseil selon la discipline artistique en 2023-2024

Discipline artistique	BOURSES		SUBVENTIONS		TOTAL ¹²	
	\$	%	\$	%	\$	%
Arts du cirque	441 611	1,6	6 564 415	4,5	7 006 026	4,1
Arts multidisciplinaires	1 661 785	6,0	2 157 139	1,5	3 818 924	2,2
Arts numériques	703 594	2,6	3 898 137	2,7	4 601 731	2,7
Arts visuels	4 906 009	17,9	11 005 768	7,6	15 911 777	9,2
Chanson	3 522 979	12,8	-	-	3 522 979	2,0
Cinéma et vidéo	6 384 198	23,2	2 203 622	1,5	8 587 820	5,0
Danse	1 618 227	5,9	17 209 377	11,9	18 827 604	10,9
Humour	98 700	0,4	-	-	98 700	0,1
Littérature et conte	2 945 497	10,7	3 236 169	2,2	6 181 666	3,6
Métiers d'art	496 341	1,8	192 975	0,1	689 316	0,4
Musique	2 889 532	10,5	35 967 164	24,8	38 856 696	22,5
Pluridisciplinaire	-	-	28 336 348	19,5	28 336 348	16,4
Recherche architecturale	62 822	0,2	253 322	0,2	316 144	0,2
Théâtre	1 749 535	6,4	32 897 906	22,7	34 647 441	20,1
Arts et lettres ¹³	-	-	1 046 300	0,7	1 046 300	0,6
Total	27 480 830	100,0	144 968 642	100,0	172 449 472	100,0

12. Le total de l'aide financière accordée (172 449 422 \$) représente la somme des montants accordés en bourses et subventions. Il diffère des 174 434 315 \$ inscrits aux états financiers. Ceux-ci comprennent les frais de comités et jurys et les cotisations à la CNESST pour la protection des artistes de la danse en période d'entraînement.

13. Observatoire de la Culture et des communications du Québec (OCCQ), Conseils régionaux de la culture (CRC) et Instituts culturels.

Tableau 15 : Aide financière du Conseil selon la région administrative en 2023-2024

Région administrative	BOURSES		SUBVENTIONS		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Bas-Saint-Laurent	834 462	3,0	3 247 879	2,2	4 082 341	2,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	653 360	2,4	3 159 127	2,2	3 812 487	2,2
Capitale-Nationale	1 972 903	7,2	20 320 821	14,0	22 293 724	12,9
Mauricie	470 565	1,7	2 240 538	1,5	2 711 103	1,6
Estrie	1 334 283	4,9	5 231 344	3,6	6 565 627	3,8
Montréal	16 510 227	60,1	85 178 453	58,8	101 688 680	59,0
Outaouais	673 464	2,5	1 882 541	1,3	2 556 005	1,5
Abitibi-Témiscamingue	250 733	0,9	2 062 277	1,4	2 313 010	1,3
Côte-Nord	315 003	1,1	1 086 948	0,7	1 401 951	0,8
Nord-du-Québec	49 402	0,2	340 639	0,2	390 041	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	439 946	1,6	2 135 842	1,5	2 575 788	1,5
Chaudière-Appalaches	368 480	1,3	1 440 043	1,0	1 808 523	1,0
Laval	261 249	1,0	1 994 162	1,4	2 255 411	1,3
Lanaudière	674 159	2,5	3 727 144	2,6	4 401 303	2,6
Laurentides	694 650	2,5	2 767 363	1,9	3 462 013	2,0
Montérégie	1 769 944	6,4	5 464 896	3,8	7 234 840	4,2
Centre-du-Québec	208 000	0,8	2 439 063	1,7	2 647 063	1,5
Région hors Québec ¹⁴	-	-	249 562	0,2	249 562	0,1
Total	27 480 830	100,0	144 968 642	100,0	172 449 472	100,0

Regroupement de régions	BOURSES		SUBVENTIONS		TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Capitale-Nationale	1 972 903	7,2	20 320 821	14,0	22 293 724	12,9
Montréal	16 510 227	60,1	85 178 453	58,8	101 688 680	59,0
Autres régions	8 997 700	32,7	39 219 806	27,1	48 217 506	28,0
Région hors Québec	-	-	249 562	0,2	249 562	0,1
Total	27 480 830	100,0	144 968 642	100,0	172 449 472	100,0

14. Ententes internationales, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence et Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

Tableau 16 : Aide financière aux artistes selon la discipline artistique 2023-2024

Discipline	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Arts du cirque	96	1 847 313	31	441 611	14 246	32,3	23,9	1,7	1,6
Arts multidisciplinaires	352	7 240 632	110	1 661 785	15 107	31,3	23,0	5,9	6,0
Arts numériques	223	3 831 845	64	703 594	10 994	28,7	18,4	3,5	2,6
Arts visuels	1 333	22 080 525	385	4 906 009	12 743	28,9	22,2	20,8	17,9
Chanson	726	15 676 909	199	3 522 979	17 703	27,4	22,5	10,8	12,8
Cinéma et vidéo	1 072	29 723 682	267	6 384 198	23 911	24,9	21,5	14,4	23,2
Danse	312	5 473 865	111	1 618 227	14 579	35,6	29,6	6,0	5,9
Humour	22	658 752	5	98 700	19 740	22,7	15,0	0,3	0,4
Littérature et conte	819	13 809 134	261	2 945 497	11 285	31,9	21,3	14,1	10,7
Métiers d'art	147	2 178 530	43	496 341	11 543	29,3	22,8	2,3	1,8
Musique	758	12 302 287	241	2 889 532	11 990	31,8	23,5	13,0	10,5
Recherche architecturale	17	240 582	7	62 822	8 975	41,2	26,1	0,4	0,2
Théâtre	362	6 335 646	127	1 749 535	13 776	35,1	27,6	6,9	6,4
Total général	6 239	121 399 702	1 851	27 480 830	14 846	29,7	22,6	100,0	100,0

Tableau 17 : Aide financière aux artistes selon la région administrative 2023-2024

Région administrative	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Bas-Saint-Laurent	126	2 492 327	42	834 462	19 868	33,3	33,5	2,3	3,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	89	1 695 476	33	653 360	19 799	37,1	38,5	1,8	2,4
Capitale-Nationale	494	9 051 993	150	1 972 903	13 153	30,4	21,8	8,1	7,2
Mauricie	85	1 489 548	41	470 565	11 477	48,2	31,6	2,2	1,7
Estrie	340	5 733 234	97	1 334 283	13 755	28,5	23,3	5,2	4,9
Montréal	3 700	75 049 974	1 054	16 510 227	15 664	28,5	22,0	56,9	60,1
Outaouais	132	2 278 852	45	673 464	14 966	34,1	29,6	2,4	2,5
Abitibi-Témiscamingue	78	1 333 701	23	250 733	10 901	29,5	18,8	1,2	0,9
Côte-Nord	43	830 505	18	315 003	17 500	41,9	37,9	1,0	1,1
Nord-du-Québec	13	138 140	8	49 402	6 175	61,5	35,8	0,4	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	84	1 339 166	35	439 946	12 570	41,7	32,9	1,9	1,6
Chaudière-Appalaches	136	2 356 201	35	368 480	10 528	25,7	15,6	1,9	1,3
Laval	93	1 671 535	22	261 249	11 875	23,7	15,6	1,2	1,0
Lanaudière	143	2 984 192	41	674 159	16 443	28,7	22,6	2,2	2,5
Laurentides	209	3 710 892	62	694 650	11 204	29,7	18,7	3,3	2,5
Montérégie	420	8 081 129	130	1 769 944	13 615	31,0	21,9	7,0	6,4
Centre-du-Québec	54	1 162 837	15	208 000	13 867	27,8	17,9	0,8	0,8
Total général	6 239	121 399 702	1 851	27 480 830	14 846	29,7	22,6	100,0	100,0

Tableau 18 : Aide financière aux artistes selon le type de soutien 2023-2024

Type de soutien	BOURSES DEMANDÉES		BOURSES ACCORDÉES		BOURSE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	4 427	90 641 055	1 277	20 739 110	16 240	28,8	22,9	69,0	75,5
<i>Circulation d'œuvres au Québec</i>	66	544 878	32	244 321	7 635	48,5	44,8	1,7	0,9
<i>Circulation d'œuvres hors Québec</i>	287	2 277 622	138	958 146	6 943	48,1	42,1	7,5	3,5
<i>Création</i>	2 365	66 007 285	498	13 578 351	27 266	21,1	20,6	26,9	49,4
<i>Déplacement</i>	567	1 708 893	303	805 411	2 658	53,4	47,1	16,4	2,9
<i>Exploration et recherche</i>	582	10 157 710	128	2 239 717	17 498	22,0	22,0	6,9	8,2
<i>Opportunités stratégiques et plan de carrière</i>	23	1 680 591	7	380 100	54 300	30,4	22,6	0,4	1,4
<i>Perfectionnement</i>	270	2 113 342	86	601 231	6 991	31,9	28,4	4,6	2,2
<i>Présentation publique</i>	247	5 790 942	76	1 767 224	23 253	30,8	30,5	4,1	6,4
<i>Publication et documentation critique</i>	20	359 792	9	164 609	18 290	45,0	45,8	0,5	0,6
Partenariat territorial	556	9 199 008	245	2 334 846	9 530	44,1	25,4	13,2	8,5
Studios et ateliers-résidences	303	3 556 150	54	535 000	9 907	17,8	15,0	2,9	1,9
Re-Connaître	77	1 787 355	45	854 494	18 989	58,4	47,8	2,4	3,1
Vivacité	311	9 431 602	60	1 729 540	28 826	19,3	18,3	3,2	6,3
Prix du Conseil	264	2 640 000	23	230 000	10 000	8,7	8,7	1,2	0,8
Autres bourses¹⁵	301	4 144 532	147	1 057 840	7 196	48,8	25,5	7,9	3,8
Total général	6 239	121 399 702	1 851	27 480 830	14 846	29,7	22,6	100,0	100,0

15. Acquisition et mise en marché, Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide à la production d'un rapport final pour les personnes handicapées, Aide spéciale, Appel à projets en partenariat avec la Place des Arts, Appel à projets pour la réalisation d'une œuvre originale permanente – Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) – Sept-Îles, Bourses spéciales, Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle, IX^{es} Jeux de la Francophonie – Kinshasa 2023, Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques et Programme d'art public pour la relève – Première Ovation.

Tableau 19 : Aide financière aux organismes selon la discipline artistique 2023-2024

Disciplines	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		AIDE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	\$
Arts du cirque	30	9 452 473	27	6 564 415	243 126	90,0	69,4	2,9	4,1
Arts multidisciplinaires	66	3 922 281	45	2 157 139	47 936	68,2	55,0	4,9	1,4
Arts numériques	27	5 485 303	21	3 898 137	185 626	77,8	71,1	2,3	2,5
Arts visuels	136	15 964 082	113	11 005 768	97 396	83,1	68,9	12,2	6,9
Cinéma et vidéo	40	2 897 177	37	2 203 622	59 557	92,5	76,1	4,0	1,4
Danse	115	23 917 406	97	17 209 377	177 416	84,3	72,0	10,5	10,9
Littérature et conte	85	5 291 157	70	3 236 169	46 231	82,4	61,2	7,6	2,0
Métiers d'art	6	310 147	6	192 975	32 163	100,0	62,2	0,6	0,1
Musique	207	46 955 321	173	35 967 164	207 903	83,6	76,6	18,7	22,7
Pluridisciplinaire	180	40 174 809	158	28 336 348	179 344	87,8	70,5	17,0	17,9
Recherche architecturale	5	355 292	4	253 322	63 331	80,0	71,3	0,4	0,2
Théâtre	268	45 400 255	217	32 897 906	151 603	81,0	72,5	23,4	20,8
Arts et lettres ¹⁶	22	1 046 300	22	1 046 300	47 559	100,0	100,0	2,4	0,7
Total général*	1 089	201 172 003	927	144 968 642	156 385	85,1	76,0	100,0	100,0

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes disciplines confondues. Ne correspond pas à la somme des parties.

16. Observatoire de la culture et des communications (OCCQ), Conseil régionaux de la culture (CRC) et Instituts culturels.

Tableau 20 : Aide financière aux organismes selon la région administrative 2023-2024

Région administrative	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		AIDE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)	
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	Nbre	%
Bas-Saint-Laurent	33	4 329 878	29	3 247 879	111 996	87,9	75,0	3,1	2,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	36	4 846 056	31	3 159 127	101 907	86,1	65,2	3,3	2,2
Capitale-Nationale	131	27 179 719	112	20 320 821	181 436	85,5	74,8	12,1	14,0
Mauricie	20	3 087 997	17	2 240 538	131 796	85,0	72,6	1,8	1,5
Estrie	56	7 682 676	42	5 231 344	124 556	75,0	68,1	4,5	3,6
Montréal	560	117 427 189	485	85 178 453	175 626	86,6	72,5	52,3	58,8
Outaouais	28	3 009 954	23	1 882 541	81 850	82,1	62,5	2,5	1,3
Abitibi-Témiscamingue	19	2 638 226	19	2 062 277	108 541	100,0	78,2	2,0	1,4
Côte-Nord	16	1 432 367	14	1 086 948	77 639	87,5	75,9	1,5	0,7
Nord-du-Québec	5	375 064	5	340 639	68 128	100,0	90,8	0,5	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22	3 150 292	22	2 135 842	97 084	100,0	67,8	2,4	1,5
Chaudière-Appalaches	20	1 964 243	16	1 440 043	90 003	80,0	73,3	1,7	1,0
Laval	18	3 057 138	14	1 994 162	142 440	77,8	65,2	1,5	1,4
Lanaudière	27	5 093 219	21	3 727 144	177 483	77,8	73,2	2,3	2,6
Laurentides	23	3 859 490	19	2 767 363	145 651	82,6	71,7	2,0	1,9
Montérégie	46	8 555 221	32	5 464 896	170 778	69,6	63,9	3,5	3,8
Centre-du-Québec	17	3 233 712	13	2 439 063	187 620	76,5	75,4	1,4	1,7
Région hors Québec ¹⁷	13	249 562	13	249 562	19 197	100,0	100,0	1,4	0,2
Total général*	1 089	201 172 003	927	144 968 642	156 385	85,1	72,1	100,0	100,0

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une région. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts toutes régions confondues.

17. Ententes internationales, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence et Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

Tableau 21 : Aide financière aux organismes selon le type de programme 2023-2024

Type de programme	ORGANISMES DEMANDEURS		ORGANISMES SOUTENUS		AIDE MOYENNE	TAUX DE RÉPONSE (%)		TOTAL ACCORDÉ (%)
	Nbre	\$	Nbre	\$	\$ Total	Nbre	\$	\$
Soutien à la mission	452	115 751 579	450	96 714 698	214 922	99,6	83,6	66,7
Programmation spécifique	225	23 515 828	156	9 935 160	63 687	69,3	42,2	6,9
Soutien aux activités ¹⁸	425	19 765 541	346	12 041 518	34 802	81,4	60,9	8,3
Partenariat territorial	246	6 343 852	131	1 558 119	11 894	53,3	24,6	1,1
Re-Connaître	13	835 369	12	677 000	56 417	92,3	81,0	0,5
Autres subventions ¹⁹	453	34 959 834	356	24 042 147	67 534	78,6	68,8	16,6
Total général*	1 089	201 172 003	927	144 968 642	156 385	85,1	72,1	100,0

* Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'un type de programme-discipline. Les nombres totaux correspondent aux organismes distincts tous programmes et disciplines confondus.

18. Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec, Développement des organismes à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec, Diffusion d'œuvres au Québec, Manifestation et présentation publique, Production et reprise, Commission internationale du théâtre francophone (CITF), Promotion et sensibilisation, Prospection et Publication.

19. Accords de coopération, Aide spéciale, Aide spéciale pour les opérateurs, Ententes internationales, Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, Ententes spécifiques avec un organisme, Événement international jeune public en arts de la scène, Mesure d'aide à la coproduction internationale, Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois, Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans les lieux atypiques et Recherche, création et préproduction.

Tableau 22 : Aide financière selon le programme ou le volet 2023-2024

	\$
BOURSES	27 480 830
Prix du Conseil	230 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	20 739 110
Circulation d'œuvres au Québec	244 321
Circulation d'œuvres hors Québec	958 146
Création	13 578 351
Déplacement	805 411
Exploration et recherche	2 239 717
Opportunités stratégiques et plan de carrière	380 100
Perfectionnement	601 231
Présentation publique	1 767 224
Publication et documentation critique	164 609
Partenariat territorial	2 334 846
Studios et ateliers-résidences	535 000
Re-Connaître	854 494
Impulsion	25 000
Microbourse	53 494
Revitalisation, création et transmission	776 000
Vivacité	1 729 540
Autres bourses	1 057 840
Acquisition et mise en marché	194 130
Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées	8 252
Aide à la production d'un rapport final pour les personnes handicapées	750
Aide spéciale	56 500
Appel à projets en partenariat avec la Place des Arts	30 000
Appel à projets pour la réalisation d'une œuvre originale permanente – BAnQ – Sept-Îles	15 000
Bourses spéciales	77 728
Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle	187 480
IX ^{es} Jeux de la Francophonie – Kinshasa 2023	15 000
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	458 000
Programme d'art public pour la relève – Première Ovation	15 000
SUBVENTIONS	144 968 642
Soutien à la mission	96 714 698
Aide spéciale	9 582 679
Aide spéciale ministérielle	4 813 500
Associations professionnelles d'artistes	566 900
Diffuseurs – Accueil et programmation	11 148 798

	\$
Diffuseurs – Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	545 613
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	3 486 140
Édition et promotion de périodiques culturels	1 173 000
Événements nationaux et internationaux	5 282 310
Organismes de création-production	39 779 545
Organismes de création-production et diffuseurs	5 107 376
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	754 450
Organismes de création-production, diffuseurs et événements nationaux et internationaux	4 164 813
Organismes de diffusion et de production	287 250
Organismes de services	3 030 253
Organismes professionnels voués à la diffusion	1 338 226
Organismes voués à la diffusion	2 826 587
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	3 838 768
Organismes voués au soutien à la production	976 652
Regroupements nationaux	1 780 526
Programmation spécifique	9 935 160
Soutien aux activités	12 041 518
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	1 066 520
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	1 242 250
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	3 655 220
Diffusion d'œuvres au Québec	2 985 799
Manifestation et présentation publique	617 815
Production et reprise	1 711 726
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	51 478
Promotion et sensibilisation	109 600
Prospection	536 110
Publication	65 000
Partenariat territorial	1 558 119
Re-Connaître	677 000
Développement des capacités organisationnelles	50 000
Revitalisation, création et transmission	627 000
Autres subventions	24 042 147
Accords de coopération	861 500
Aide spéciale	3 333 613
Aide spéciale ministérielle	45 000
Aide spéciale pour les opérateurs	108 000
Ententes internationales	149 023
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	280 208
Ententes spécifiques avec un organisme	125 000

	\$
Événement international jeune public en arts de la scène	625 000
Mesure d'aide à la coproduction internationale	427 337
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	15 129 566
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	2 201 900
Recherche, création et préproduction	756 000
Total général	172 449 472

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (11,0 M\$ en bourses et 24,7 M\$ en subventions)

Aide financière selon la discipline et le programme (ou volet de programme) en 2023-2024

Tableau 23 : ARTS DU CIRQUE

	\$
BOURSES	441 611
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	368 160
Circulation d'œuvres au Québec	13 800
Circulation d'œuvres hors Québec	10 370
Création	171 052
Déplacement	4 100
Exploration et recherche	79 300
Perfectionnement	26 538
Présentation publique	63 000
Partenariat territorial	28 250
Studios et ateliers-résidences	14 000
Autres bourses	31 201
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	15 800
Autres bourses ²⁰	15 401
SUBVENTIONS	6 564 415
Soutien à la mission	4 008 170
Aide spéciale	148 870
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	2 803 300
Organismes de création-production	851 000
Regroupements nationaux	205 000
Programmation spécifique	367 000
Soutien aux activités	1 485 399
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	76 750
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	350 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	698 300
Diffusion d'œuvres au Québec	219 749
Production et reprise	122 000
Prospection	18 600
Partenariat territorial	57 000
Autres subventions	646 846
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	1 005

20. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide à la production d'un rapport final pour les personnes handicapées et Bourses spéciales.

	\$
Mesure d'aide à la coproduction internationale	50 000
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	110 841
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	420 000
Recherche, création et préproduction	65 000
Total général	7 006 026

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (209 069 \$ en bourses et 698 761 \$ en subventions)



LA RIVIÈRE QUI VIENT DE LOIN ↑

Pour la création de *La rivière qui vient de loin*, l'artiste Arielle de Garie a reçu du soutien dans le cadre du Programme de partenariat territorial des MRC de la Capitale-Nationale.

Sur la photo : les interprètes du spectacle *La rivière qui vient de loin*, écrit et mis en scène par Arielle de Garie

Crédit photo : Sam Billington

Tableau 24 : ARTS MULTIDISCIPLINAIRES

	\$
BOURSES	1 661 785
Prix du Conseil	10 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	955 169
Circulation d'œuvres hors Québec	68 419
Création	324 300
Déplacement	10 150
Exploration et recherche	180 500
Opportunités stratégiques et plan de carrière	63 700
Perfectionnement	45 000
Présentation publique	263 100
Partenariat territorial	233 765
Studios et ateliers-résidences	54 500
Re-Connaître	50 983
Impulsion	5 000
Microbourse	5 983
Revitalisation, création et transmission	40 000
Vivacité	137 800
Autres bourses	219 568
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	207 700
Autres bourses ²¹	11 868
SUBVENTIONS	2 157 139
Soutien à la mission	1 011 800
Aide spéciale	72 200
Organismes de création-production	639 150
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	300 450
Programmation spécifique	188 000
Soutien aux activités	415 045
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	58 135
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	181 800
Diffusion d'œuvres au Québec	30 500
Production et reprise	104 000
Prospection	40 610
Partenariat territorial	144 000
Re-Connaître	70 000
Revitalisation, création et transmission	70 000

21. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide à la production d'un rapport final pour les personnes handicapées et Bourses spéciales.

	\$
Autres subventions	328 294
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	46 218
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	202 000
Recherche, création et préproduction	36 000
Mesure d'aide à la coproduction internationale	44 076
Total général	3 818 924

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (910 469 \$ en bourses et 377 218 \$ en subventions)

Tableau 25 : ARTS NUMÉRIQUES

	\$
BOURSES	703 594
Prix du Conseil	10 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	568 232
Circulation d'œuvres au Québec	3 800
Circulation d'œuvres hors Québec	44 617
Création	213 790
Déplacement	44 876
Exploration et recherche	216 800
Perfectionnement	11 849
Présentation publique	32 500
Partenariat territorial	44 000
Studios et ateliers-résidences	14 000
Vivacité	50 000
Autres bourses²²	17 362
SUBVENTIONS	3 898 137
Soutien à la mission	3 054 609
Aide spéciale	433 549
Aide spéciale ministérielle	1 063 500
Événements nationaux et internationaux	159 600
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 397 960
Programmation spécifique	308 500
Soutien aux activités	317 700
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	81 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	25 000
Manifestation et présentation publique	206 400
Prospection	5 300
Partenariat territorial	31 000
Autres subventions	186 328
Aide spéciale	23 328
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	163 000
Total général	4 601 731

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (256 807 \$ en bourses et 498 965 \$ en subventions)

22. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Appel à projets en partenariat avec la Place des Arts et IX^{es} Jeux de la Francophonie - Kinshasa 2023.

Tableau 26 : ARTS VISUELS

	\$
BOURSES	4 906 009
Prix du Conseil	60 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	3 219 429
Circulation d'œuvres au Québec	24 880
Circulation d'œuvres hors Québec	55 174
Création	2 050 373
Déplacement	173 351
Exploration et recherche	282 300
Opportunités stratégiques et plan de carrière	125 000
Perfectionnement	75 181
Présentation publique	283 561
Publication et documentation critique	149 609
Partenariat territorial	635 487
Studios et ateliers-résidences	256 200
Re-Connaître	118 906
Impulsion	5 000
Microbourse	3 906
Revitalisation, création et transmission	110 000
Vivacité	247 000
Autres bourses	368 987
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	90 000
Programme d'art public pour la relève – Première Ovation	15 000
Autres bourses ²³	263 987
SUBVENTIONS	11 005 768
Soutien à la mission	8 203 885
Aide spéciale	480 323
Associations professionnelles d'artistes	179 200
Édition et promotion de périodiques culturels	304 200
Événements nationaux et internationaux	718 275
Organismes de services	199 958
Organismes professionnels voués à la diffusion	1 338 226
Organismes voués à la diffusion	2 300 896
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	1 996 655
Organismes voués au soutien à la production	535 852
Regroupements nationaux	150 300

23. Acquisition et mise en marché, Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide spéciale, Appel à projets en partenariat avec la Place des Arts, Appel à projets pour la réalisation d'une œuvre originale permanente – Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ) – Sept-Îles, Bourses spéciales et IX^{es} Jeux de la Francophonie – Kinshasa 2023.

	\$
Programmation spécifique	1 179 700
Soutien aux activités	880 365
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	222 700
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	59 550
Diffusion d'œuvres au Québec	160 900
Manifestation et présentation publique	341 415
Prospection	30 800
Publication	65 000
Partenariat territorial	251 513
Re-Connaître	59 000
Revitalisation, création et transmission	59 000
Autres subventions	431 305
Aide spéciale	288 761
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	124 544
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	18 000
Total général	15 911 777

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (1,7 M\$ en bourses et 451 762 \$ en subventions)

Tableau 27 : CHANSON

	\$
BOURSES	3 522 979
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	3 056 836
Circulation d'œuvres au Québec	67 308
Circulation d'œuvres hors Québec	134 293
Création	2 546 315
Déplacement	18 700
Exploration et recherche	158 720
Perfectionnement	27 725
Présentation publique	103 775
Partenariat territorial	148 890
Studios et ateliers-résidences	5 000
Re-Connaître	214 804
Microbourse	5 804
Revitalisation, création et transmission	209 000
Vivacité	91 000
Autres bourses²⁴	6 449
Total général	3 522 979

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (1,4 M\$ en bourses)

Tableau 28 : CINÉMA ET VIDÉO

	\$
BOURSES	6 384 198
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	5 193 061
Circulation d'œuvres au Québec	2 225
Circulation d'œuvres hors Québec	48 506
Création	4 375 245
Déplacement	107 361
Exploration et recherche	543 100
Opportunités stratégiques et plan de carrière	66 000
Perfectionnement	27 624
Présentation publique	23 000
Partenariat territorial	266 370
Studios et ateliers-résidences	25 000

24. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide à la production d'un rapport final pour les personnes handicapées et IX^{es} Jeux de la Francophonie – Kinshasa 2023.

	\$
Re-Connaître	143 000
Impulsion	5 000
Microbourse	3 000
Revitalisation, création et transmission	135 000
Vivacité	615 500
Autres bourses²⁵	141 267
SUBVENTIONS	2 203 622
Soutien à la mission	1 476 484
Aide spéciale	31 390
Édition et promotion de périodiques culturels	123 000
Organismes de services	18 950
Organismes voués à la diffusion	418 191
Organismes voués à la diffusion et au soutien à la production	444 153
Organismes voués au soutien à la production	440 800
Programmation spécifique	201 000
Soutien aux activités	113 500
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	4 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	30 000
Manifestation et présentation publique	70 000
Prospection	9 500
Partenariat territorial	61 500
Re-Connaître	160 000
Revitalisation, création et transmission	160 000
Autres subventions	191 138
Aide spéciale	76 009
Aide spéciale ministérielle	45 000
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	10 129
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	60 000
Total général	8 587 820

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (2,3 M\$ en bourses et 205 450 \$ en subventions)

25. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Bourses spéciales et Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle.

Tableau 29 : DANSE

	\$
BOURSES	1 618 227
Prix du Conseil	20 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	1 088 006
Circulation d'œuvres au Québec	21 000
Circulation d'œuvres hors Québec	104 800
Création	441 888
Déplacement	31 510
Exploration et recherche	98 000
Perfectionnement	84 408
Présentation publique	306 400
Partenariat territorial	153 379
Studios et ateliers-résidences	31 000
Re-Connaître	23 000
Microbourse	3 000
Revitalisation, création et transmission	20 000
Vivacité	162 540
Autres bourses	140 302
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	54 500
Autres bourses ²⁶	85 802
SUBVENTIONS	17 209 377
Soutien à la mission	10 816 030
Aide spéciale	657 090
Diffuseurs – Accueil et programmation	2 047 915
Événements nationaux et internationaux	212 000
Organismes de création-production	6 626 075
Organismes de services	952 850
Regroupements nationaux	320 100
Programmation spécifique	1 379 610
Soutien aux activités	2 663 603
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	320 683
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	519 250
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	734 150
Diffusion d'œuvres au Québec	493 915
Production et reprise	371 100
Prospection	224 505

26. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide spéciale, Bourses spéciales et Création de contenus numériques originaux pour La Fabrique culturelle.

	\$
Partenariat territorial	146 130
Autres subventions	2 204 004
Aide spéciale	484 520
Ententes internationales	97 200
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	16 726
Mesure d'aide à la coproduction internationale	109 798
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	897 260
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	384 000
Recherche, création et préproduction	214 500
Total général	18 827 604

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (772 958 \$ en bourses et 2,9 M\$ en subventions)

Tableau 30 : HUMOUR

	\$
BOURSES	98 700
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	98 700
Création	98 700
Total général	98 700

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (55 300 \$ en bourses)

Tableau 31 : LITTÉRATURE ET CONTE

	\$
BOURSES	2 945 497
Prix du Conseil	70 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	2 368 203
Circulation d'œuvres au Québec	12 000
Circulation d'œuvres hors Québec	29 041
Création	1 773 380
Déplacement	267 581
Exploration et recherche	200 416
Perfectionnement	28 785
Présentation publique	57 000
Partenariat territorial	301 085
Studios et ateliers-résidences	47 500
Re-Connaître	55 976
Impulsion	10 000
Microbourse	16 076
Revitalisation, création et transmission	29 900
Vivacité	61 000
Autres bourses	41 733
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	15 000
Autres bourses ²⁷	26 733
SUBVENTIONS	3 236 169
Soutien à la mission	1 969 636
Aide spéciale	348 631
Associations professionnelles d'artistes	199 200
Édition et promotion de périodiques culturels	594 300
Événements nationaux et internationaux	319 010
Organismes de diffusion et de production	287 250
Organismes de services	221 245
Programmation spécifique	346 000
Soutien aux activités	285 815
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	40 380
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	69 275
Diffusion d'œuvres au Québec	46 200
Promotion et sensibilisation	109 600
Prospection	20 360

27. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide à la production d'un rapport final pour les personnes handicapées, Aide spéciale et IX^{es} Jeux de la Francophonie – Kinshasa 2023.

	\$
Partenariat territorial	144 500
Autres subventions	490 218
Aide spéciale	397 250
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	56 505
Mesure d'aide à la coproduction internationale	14 200
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	11 263
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	11 000
Total général	6 181 666

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (996 591 \$ en bourses et 308 913 \$ en subventions)

Tableau 32 : MÉTIERS D'ART

	\$
BOURSES	496 341
Prix du Conseil	10 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	429 896
Circulation d'œuvres au Québec	2 400
Circulation d'œuvres hors Québec	2 200
Création	199 968
Déplacement	10 755
Exploration et recherche	138 745
Opportunités stratégiques et plan de carrière	15 000
Perfectionnement	45 828
Publication et documentation critique	15 000
Partenariat territorial	41 220
Studios et ateliers-résidences	5 500
Re-Connaître	9 725
SUBVENTIONS	192 975
Soutien à la mission	57 500
Organismes voués à la diffusion	57 500
Programmation spécifique	60 000
Soutien aux activités	65 975
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	12 875
Diffusion d'œuvres au Québec	45 000
Prospection	8 100
Partenariat territorial	9 500
Total général	689 316

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (230 067 \$ en bourses et 53 100 \$ en subventions)

JACQUES KUBA SÉGUIN

PARFUM n°2



L'ORCHESTRE
NATIONAL DE JAZZ
DE MONTRÉAL

RÉMI-JEAN LEBLANC
JEAN-MICHEL PILC
KEVIN WARREN

ODD
SOUND

LA TRILOGIE DES ODEURS – PARFUM N°2 ↑

Le trompettiste et compositeur Jacques Kuba Séguin a obtenu du soutien dans le cadre du volet Opportunités stratégiques et plan de carrière du Programme général de bourses aux artistes pour la réalisation de *La trilogie des odeurs*, un projet musical en trois temps.

Sur la photo : pochette de l'album *Parfum n°2*, deuxième chapitre du projet *La trilogie des odeurs* par le trompettiste et compositeur Jacques Kuba Séguin

Crédit photo : Martin Amiot

Tableau 33 : MUSIQUE

	\$
BOURSES	2 889 532
Prix du Conseil	40 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	2 115 136
Circulation d'œuvres au Québec	72 908
Circulation d'œuvres hors Québec	363 626
Création	988 170
Déplacement	49 383
Exploration et recherche	188 173
Opportunités stratégiques et plan de carrière	40 400
Perfectionnement	193 241
Présentation publique	219 235
Partenariat territorial	258 425
Studios et ateliers-résidences	36 800
Re-Connaître	200 100
Microbourse	3 000
Revitalisation, création et transmission	197 100
Vivacité	211 700
Autres bourses	27 371
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	20 000
Autres bourses ²⁸	7 371
SUBVENTIONS	35 967 164
Soutien à la mission	28 551 471
Aide spéciale	1 016 990
Aide spéciale ministérielle	3 100 000
Associations professionnelles d'artistes	75 000
Diffuseurs – Accueil et programmation	884 323
Diffuseurs – Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	332 113
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	188 900
Édition et promotion de périodiques culturels	30 000
Événements nationaux et internationaux	2 141 925
Organismes de création-production	19 809 820
Organismes de création-production et événements nationaux et internationaux	454 000
Organismes de services	152 900
Regroupements nationaux	365 500
Programmation spécifique	2 069 900

28. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Aide à la production d'un rapport final pour les personnes handicapées et Bourses spéciales.

	\$
Soutien aux activités	1 755 181
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	41 180
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	275 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	913 725
Diffusion d'œuvres au Québec	325 965
Production et reprise	153 626
Prospection	45 685
Partenariat territorial	199 000
Re-Connaître	80 000
Revitalisation, création et transmission	80 000
Autres subventions	3 311 612
Aide spéciale	521 650
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	21 243
Mesure d'aide à la coproduction internationale	9 263
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	2 391 456
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	320 500
Recherche, création et préproduction	47 500
Total général	38 856 696

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (1,3 M\$ en bourses et 4,0 M\$ en subventions)

Tableau 34 : PLURIDISCIPLINAIRE

	\$
SUBVENTIONS	28 336 348
Soutien à la mission	13 948 570
Aide spéciale	4 736 464
Aide spéciale ministérielle	150 000
Diffuseurs – Accueil et programmation	6 202 640
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	440 740
Événements nationaux et internationaux	1 051 500
Organismes de services	860 600
Regroupements nationaux	506 626
Programmation spécifique	2 498 450
Partenariat territorial	148 500
Re-Connaître	68 000
Revitalisation, création et transmission	68 000
Autres subventions	11 672 828
Aide spéciale	1 279 775
Aide spéciale pour les opérateurs	108 000

	\$
Entente internationale	2 023
Événement international jeune public en arts de la scène	625 000
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	9 290 530
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	367 500
Total général	28 336 348

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (10,4 M\$ en subventions)

Tableau 35 : RECHERCHE ARCHITECTURALE

	\$
BOURSES	62 822
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	51 397
Déplacement	6 997
Exploration et recherche	44 400
Partenariat territorial	5 425
Studios et ateliers-résidences	6 000
SUBVENTIONS	253 322
Soutien à la mission	181 500
Édition et promotion de périodiques culturels	31 500
Événements nationaux et internationaux	100 000
Organismes voués à la diffusion	50 000
Soutien aux activités	54 150
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	30 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	24 150
Autres subventions	17 672
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	17 672
Total général	316 144

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (20 000 \$ en bourses et 24 150 \$ en subventions)

Tableau 36 : THÉÂTRE

	\$
BOURSES	1 749 535
Prix du Conseil	10 000
Programme général de bourses pour les artistes et les commissaires	1 226 885
Circulation d'œuvres au Québec	24 000
Circulation d'œuvres hors Québec	97 100
Création	395 170
Déplacement	80 647
Exploration et recherche	109 263
Opportunités stratégiques et plan de carrière	70 000
Perfectionnement	35 052
Présentation publique	415 653
Partenariat territorial	218 550
Studios et ateliers-résidences	39 500
Re-Connaître	38 000
Microbourse	3 000
Revitalisation, création et transmission	35 000
Vivacité	153 000
Autres bourses	63 600
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	55 000
Autres bourses ²⁹	8 600
SUBVENTIONS	32 897 906
Soutien à la mission	23 435 043
Aide spéciale	1 657 172
Aide spéciale ministérielle	500 000
Associations professionnelles d'artistes	113 500
Diffuseurs – Accueil et programmation	2 013 920
Diffuseurs – Manifestations consacrées à une ou plusieurs disciplines	213 500
Diffuseurs et événements nationaux et internationaux	53 200
Édition et promotion de périodiques culturels	90 000
Événements nationaux et internationaux	580 000
Organismes de création-production	11 853 500
Organismes de création-production et diffuseurs	5 107 376
Organismes de création-production, diffuseurs et événements nationaux et internationaux	396 125
Organismes de services	623 750

29. Aide à la présentation d'une demande pour les personnes handicapées, Bourses spéciales et IX^{es} Jeux de la Francophonie – Kinshasa 2023.

	\$
Regroupements nationaux	233 000
Programmation spécifique	1 337 000
Soutien aux activités	4 004 785
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	178 817
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	98 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	919 270
Diffusion d'œuvres au Québec	1 663 570
Production et reprise	961 000
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	51 478
Prospection	132 650
Partenariat territorial	365 476
Re-Connaître	240 000
Développement des capacités organisationnelles	50 000
Revitalisation, création et transmission	190 000
Autres subventions	3 515 602
Aide spéciale	252 320
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	32 384
Mesure d'aide à la coproduction internationale	200 000
Mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois	2 381 998
Présentation d'œuvres dans l'espace public et dans des lieux atypiques	255 900
Recherche, création et préproduction	393 000
Total général	34 647 441

* Programmes bonifiés dans le cadre du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* (857 175 \$ en bourses et 4,8 M\$ en subventions)

Tableau 37 : AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS / ARTS ET LETTRES

	\$
SUBVENTIONS	1 046 300
Autres subventions	1 046 300
Accords de coopération	861 500
Aide spéciale	10 000
Ententes internationales	49 800
Ententes spécifiques avec un organisme	125 000
Total général	1 046 300

Tableau 38 : AIDE ACCORDÉE PAR DISCIPLINE DANS LE CADRE DU PLAN POUR CONSOLIDER, FAIRE BRILLER ET PROPULSER LE MILIEU CULTUREL 2023-2024

Discipline artistique	Bourses \$	Subventions \$	Total \$
Arts du cirque	209 069	698 761	907 830
Arts multidisciplinaires	910 469	377 218	1 287 687
Arts numériques	256 807	498 965	755 772
Arts visuels	1 684 180	451 762	2 135 942
Chanson	1 436 904	-	1 436 904
Cinéma et vidéo	2 279 034	205 450	2 484 484
Danse	772 958	2 940 570	3 713 528
Humour	55 300	-	55 300
Littérature et conte	996 591	308 913	1 305 504
Métiers d'art	230 067	53 100	283 167
Musique	1 313 323	3 958 906	5 272 229
Pluridisciplinaire	-	10 383 480	10 383 480
Recherche architecturale	20 000	24 150	44 150
Théâtre	857 175	4 757 730	5 614 905
Total général	11 021 877	24 659 005	35 680 882

Tableau 39 : PROJETS SOUTENUS POUR DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

	Projets soutenus	
	Nbre	\$
BOURSES	501	2 316 142
Circulation d'œuvres hors Québec	138	958 146
Déplacement hors Québec	295	795 496
Studios et ateliers-résidences	51	501 000
Bourses spéciales ou ponctuelles	2	46 500
IX ^{es} Jeux de la Francophonie – Kinshasa 2023	15	15 000
SUBVENTIONS	429	8 278 287
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec	50	1 066 520
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	6	51 478
Développement des organismes à l'extérieur du Québec	7	1 242 250
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec	166	3 655 220
Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence	42	280 208
Mesure d'aide à la coproduction internationale	17	427 337
Prospection hors Québec	113	531 810
Aide spéciale pour les opérateurs	1	108 000
Aide spéciale	27	915 464
Total	930	10 594 429



AXENÉO7 ↑

Le centre d'artistes autogéré AXENÉO7 en Outaouais voué à la diffusion des pratiques actuelles en arts visuels a obtenu un soutien pour la réalisation de ses activités de diffusion en 2023-2024.

Sur la photo : vue de l'exposition collective d'ouverture de la programmation du quarantième anniversaire d'AXENÉO7 et l'œuvre *Entre 2* de l'artiste Avril Boisvert

Crédit photo : John Healey



FESTIVAL DE CONTES ET MENTERIES ↑

L'organisme Ami.e.s imaginaires a obtenu un soutien financier en Programmation spécifique couvrant notamment les dépenses liées aux besoins des artistes et du public sourds pour le projet *Festival de contes et menteries*, présenté à la Maison de la littérature au printemps 2024.

Sur la photo : l'artiste Yolaine

Crédit photo : Jonathan Lambert

